

Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

Turbulences monétaires ?

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 5-7)

Du choix pour une banque
de sa politique internationale (I)

par Jacques de Fouchier
Président

Banque de Paris & des Pays-Bas

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 8-10)

Conférence avec la Grande-Bretagne ; Décisions financières à Bonn ; La politique régionale.

- EUROFLASH (P. 12-46)

Sommaire Analytique, P. 12

Index Alphabétique, P. 43

N° 612 - 11 Mai 1971

~~LI~~

~~SV~~

~~JB~~

~~KL~~

~~EK~~

~~DS~~

MC

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20

Télex :

MUNDI-PARIS

27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Gabriela KAHLLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16^e

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 2^e trimestre 1971

L E T T R E D E B R U X E L L E S

Bruxelles. - L'esprit européen n'a guère soufflé pendant les vingt heures de discussions ininterrompues que viennent d'avoir les Ministres des Finances des Six pour décider des mesures à prendre pour enrayer l'énorme pression exercée sur le mark par le déferlement en République Fédérale d'une masse de l'ordre de \$ 2 milliards de capitaux flottants misant sur une nouvelle réévaluation de la devise allemande. Il ne faut pas s'y tromper en effet, les résolutions prises au matin du 9 mai sont sans doute, du point de vue de la Communauté, les plus mauvaises possibles, celles que l'on redoutait le plus ici et que, jusqu'au dernier moment la Commission a espéré écarter. Les dispositions finalement retenues par le Conseil de Ministres font naître une profonde inquiétude sur l'avenir de l'Europe, en même temps qu'elles dissipent brutalement toute illusion sur l'étendue des sacrifices que les Etats membres sont présentement disposés à consentir pour la cause commune. De plus, leur conséquence immédiate sera d'entraîner une régression de la construction européenne, dont il est même impossible de prévoir le point d'arrêt.

L'essentiel de la résolution adoptée par le Conseil est que la République Fédérale et les Pays-Bas vont désormais laisser flotter leur monnaie, c'est-à-dire élargir les marges de fluctuations des taux de change du mark et du florin par rapport à leurs parités actuelles. Certes, il est dit que cet élargissement sera de durée limitée. Il est précisé aussi que la situation présente et les perspectives des balances de paiements des Etats membres ne justifient pas un changement des parités officielles et que celles-ci seront donc maintenues - ce qui signifie que la crise n'a pas de cause autre que spéculative et que la spéculation une fois jugulée, les choses seront remises en l'état. Enfin, il est réaffirmé - comme cela avait déjà été fait en octobre 1969 à l'occasion de la précédente attaque spéculative sur le mark, lorsque le cour de celui-ci avait fluctué jusqu'à ce que soit fixée sa nouvelle parité - qu'un système de taux de change flottant est incompatible avec le fonctionnement du Marché Commun.

Il est bien clair cependant que cette nouvelle aventure monétaire frappe la Communauté de manière beaucoup plus sévère que la précédente, d'abord dans la seule de ses réalisations qui soit achevée, la politique agricole commune et, en second lieu dans le plan mis sur pied pour assurer définitivement sa cohésion, l'Union économique et monétaire. Dans le domaine agricole, la clef de voûte du Marché Commun est l'unicité des prix dans les six pays membres, prix exprimés en unités de compte équivalant au dollar (dollar vert). Or les fluctuations en hausse du mark et du florin entraîneront en République Fédérale et aux Pays Bas une élévation des prix qui devra donner lieu à compensations - étant entendu que ces compensations ne se-

ront pas automatiquement du même montant puisque les fluctuations des deux monnaies ne seront vraisemblablement pas identiques. En d'autres termes le marché agricole se retrouve cloisonné par les anciennes frontières allemandes et néerlandaises, c'est-à-dire qu'il comporte trois zones de prix : la zone allemande, la zone néerlandaise et la zone du reste. Afin de minimiser dans la mesure du possible, sinon en droit du moins en fait, les conséquences de ce rétablissement des frontières, la Commission a obtenu que les mécanismes de compensation n'entrent en jeu qu'à partir d'un écart de 2,5 % dans le niveau des prix. Elle a fait admettre par le Conseil que la nécessaire lourdeur de ces mécanismes et donc le frein mis aux échanges de leur fait, conduirait, s'ils étaient maniés sans nuance, à des dommages beaucoup plus importants que ceux qu'ils seraient censés éviter.

Quant au plan d'Union économique et monétaire, sa mise en route devait être marquée, le 15 juin prochain, par un premier rétrécissement des marges de fluctuations des monnaies des Six entre elles. L'humour grinçant de la chose se passe de commentaires au moment où, loin de rétrécir, ces marges vont s'élargir dans des proportions que l'on serait bien en peine de déterminer exactement. De toute évidence, l'opération ne pourra être reprise - si elle doit l'être - qu'une fois définie à nouveau la parité des deux monnaies flottantes. Adeptes ici de la méthode Coué, Valéry Giscard d'Estaing, le Ministre français, parle de quelques semaines. Sans tomber dans un pessimisme noir, il semble pourtant que l'unité de mesure doive être exprimée plutôt en mois qu'en semaines. Pourquoi ? Tout simplement parce que chez les principaux intéressés, les Allemands, on ne cache nullement que la période de flottaison durera "quelques mois au moins ..."

Cette différence dans l'appréciation du terme présumé de la période en cause ne fait que traduire la différence dans la conception que l'on se fait de la situation à Paris et à Bonn. Une conception que l'on pourrait dire volontariste d'un côté, et pragmatique de l'autre. S'il ne s'agissait que d'un mauvais moment d'affollement monétaire à passer, et de réunir seulement les conditions d'un retour au statu quo ante, quelques semaines y suffiraient amplement. Mais on pense à Bonn qu'il serait illusoire d'imaginer que le jeu de l'offre et de la demande puisse faire revenir le mark à sa parité actuelle, contrairement au vœu inscrit dans la résolution du Conseil sur l'insistance du Ministre français. Il est plus que probable au contraire que le cours de la devise allemande s'inscrira finalement au-dessus de cette parité. Or, comme l'expérience de la réévaluation de 1969 a fait la preuve qu'une telle manipulation ne s'accompagne pas d'effets positifs durables capables de faire passer outre à ses inconvénients, les autorités allemandes sont, dans l'ensemble, hostiles à l'idée de la recommencer. Entre le refus de la réévaluation et la nécessité d'en terminer avec la spéculation, une seule voie reste ouverte : un taux de change flottant pendant une durée relativement longue, à l'exemple de ce que le Canada, dans un contexte d'ailleurs dissemblable, pratique pour son dollar.

Si la flottaison du mark ne devait être qu'une parenthèse de courte durée, il n'y aurait que demi-mal pour la Communauté. Peut

être même cette sévère prise de conscience de sa vulnérabilité pourrait-elle inciter les Etats membres à tourner ce mal en bien en accélérant leur intégration économique et monétaire. Mais si cette parenthèse doit être longue, c'est toute la philosophie de la Communauté - pour ne pas parler des textes - qui est battue en brèche : le Marché Commun n'est plus qu'une zone de libre échange industriel à peine plus cohérente que la zone de libre échange européenne (AELE), puisque, du fait de l'évolution de la conjoncture internationale, le tarif extérieur commun dont elle s'est entourée perd sans cesse de sa signification. On ne peut donc pas ne pas se poser la question de l'avenir de la Communauté.

En pratique d'ailleurs, si la République Fédérale s'est officiellement pliée à la règle communautaire qui veut que toute mesure touchant la valeur des monnaies fasse l'objet d'une "consultation" entre les Six, sa décision était prise avant même la réunion de Bruxelles. Au Conseil, le Ministre allemand, M. Schiller, a demandé de manière formelle - alors qu'il ne l'avait que "suggéré" à Hambourg il y a quinze jours - que toutes les monnaies de la Communauté soient laissées libres de flotter, ce qui, à son sens, serait la meilleure façon d'en finir avec la spéculation. Bien entendu, il s'est heurté à l'opposition de la France et de l'Italie - que l'état de leur économie ou une rigoureuse réglementation de change mettent présentement à l'abri de cette spéculation. Ainsi a-t-il fait admettre que la flottaison du mark, accompagné du florin, soit tenue pour un moindre mal. De même a-t-il joué de l'opposition de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas contre des mesures d'ensemble de dirigisme monétaire pour que le Conseil ne se prononce pas autrement qu'en principe sur les dispositions autoritaires préparées par la Commission pour "décourager les entrées excessives de capitaux et neutraliser leurs effets sur la situation monétaire intérieure". En d'autres termes, Bonn a obtenu satisfaction sur toute la ligne, et la question peut se poser de savoir comment le gouvernement fédéral se propose de concilier désormais sa politique monétaire et sa politique européenne. Il est vrai que, si l'on en croit M. Schiller, "la flottaison d'une monnaie s'inscrit dans le concept de l'Union économique et monétaire, qui doit être une Union de stabilité".

Quoiqu'il en soit, le Conseil doit maintenant délibérer avant le 1er juillet sur le train de mesures antispéculatives que la Commission avaient préparées, et qui maintenant pourraient, selon elle, réduire la durée de la flexibilité reconnue aux taux de change du mark et du florin. Il s'agit essentiellement du contrôle des transactions en capital, de la taxation des dépôts de non européens dans les banques des pays membres, ou au moins de la suppression des intérêts servis à ces dépôts, de l'augmentation des réserves obligatoires de banques, de la réglementation du marché de l'euro-dollar (les erreurs de gestion commises par l'Allemagne dans ce dernier domaine ne sont pas étrangères à la crise), de l'instauration d'un double marché des changes à la manière belge, l'un pour les opérations courantes, l'autre pour les opérations en capital. La République Fédérale ne verra certainement pas de gaité de coeur porter de telles propositions sur la table du Conseil, tant elles sont contraires aux principes libéraux

qu'elle entend prendre pour guide de son action. Il lui sera cependant difficile, semble-t-il, d'éviter de souscrire au moins verbalement à quelques unes d'entre elles, sous peine de voir tomber la caution communautaire qu'elle vient d'obtenir pour la flexibilité de son taux de change. D'ici là, il est vrai, les données du problème se seront encore compliquées en raison de l'avancement de la négociation avec la Grande-Bretagne.

Voici donc les Six aux prises avec une nouvelle difficulté, et de taille, sur le laborieux chemin de l'intégration. Mais il est à penser qu'ils devront la résoudre eux-mêmes, sans pouvoir escompter le moindre secours de l'extérieur. Depuis des années, on tend en Europe à attendre ce secours, ce qui permet de justifier l'immobilisme dont on fait preuve devant le fonctionnement jugé mauvais du système monétaire international. Depuis des années, on attend le retour à l'équilibre de la balance américaine des paiements. Or s'il est vrai que le déséquilibre de cette balance n'est pas étranger aux troubles monétaires de l'Europe, on peut s'étonner que les Européens s'en remettent au bon vouloir d'un tiers pour régler un problème dont on reconnaît par ailleurs qu'il est précisément à l'avantage de ce tiers. C'est vouloir faire de la vertu la base des relations internationales, ce qui n'est sans doute ni pour aujourd'hui ni pour demain.

Faut-il redire que si, pris individuellement, les pays d'Europe ne peuvent guère exercer de pression sur les Etats-Unis pour obtenir une modification des règles du jeu monétaire, unis ils seraient au contraire en mesure de le faire. Mais c'est alors seulement qu'ils pourraient, le cas échéant, retourner à l'Amérique le propos souverainement détaché du vice président Agnew qualifiant les événements présents de "turbulence monétaire provisoire".

L'OPINION DE LA SEMAINE

DU CHOIX POUR UNE BANQUE DE SA POLITIQUE INTERNATIONALE (I)

par Jacques de Fouchier
Président de la Banque de Paris & des Pays-Bas

Le carnet mondain des journaux financiers est particulièrement chargé depuis quelque temps : les mariages bancaires annoncés y sont nombreux. Ces mariages sont de types divers : les uns sont bilatéraux, suivant le style classique; les autres sont plurilatéraux, suivant un style plus moderne. Beaucoup de ces unions plurilatérales, au surplus, laissent entendre que la pluralité à laquelle elles sont parvenues n'est pas définitive, et que d'autres partenaires sont attendus. Comme ces derniers ne sont pas désignés, cela ajoute beaucoup de piquant aux choses et suscite parfois quelques concurrences. Il arrive enfin que telle ou telle annonce de mariage coïncide avec la naissance d'enfants - je veux parler de créations communes - plus ou moins prématurés.

Cette effervescence matrimoniale témoigne à tout le moins d'une reconsidération, par les principales banques, de leur politique internationale. Naturellement, il y a à ce fait des motivations d'ordre très général sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister : l'internationalisation, ou multinationalisation puisque le terme est davantage à la mode, est une loi fatale, une nécessité absolue pour des entreprises ayant acquis des dimensions nationales.

Cette nécessité pèse sur toutes les entreprises, mais tout particulièrement sur les banques. Car celles-ci ne sont pas seulement des organismes de collecte ou de redistribution de l'argent : ce sont peut-être d'abord des organismes de services, services de toute nature, mais notamment services d'information. Or l'information qu'elles apportent à leur clientèle sera d'autant plus valable qu'elle sera plus internationale. En second lieu, cette loi naturelle de croissance vers l'extérieur est particulièrement vraie pour les banques qui connaissent dans leur pays certaines contraintes particulières dans leur développement. Je pense notamment aux banques des Etats-Unis. Il me paraît certain que le fait, pour elles, d'avoir vu leurs activités limitées dans leur propre pays a eu pour effet, en fonction de la tendance naturelle des êtres vivants à croître, de les pousser vers une expansion externe. Les banques américaines ont ainsi donné les premières l'exemple d'une large croissance internationale. Cette ten-

dance a été largement renforcée par les réglementations américaines liées au déficit de la balance des paiements : c'est un fait que le grand rush des banques américaines vers l'Europe date précisément de l'"equalization tax" de 1963 et de la réglementation, dite de restrictions volontaires, de janvier 1965. A cette époque, les banques américaines ont très bien vu qu'il leur fallait "suivre leur clientèle" et que, pour continuer à lui rendre service hors des frontières américaines, il fallait qu'elles aillent elles-mêmes s'implanter en dehors de ces frontières.

On peut donc dire qu'il y a de fortes motivations générales à l'internationalisation pour les banques et des motivations particulières pour les pays où la réglementation bancaire impose certaines contraintes. Mais il y a aussi des motivations particulières aux différents établissements, et qui sont différentes selon les catégories auxquelles appartiennent ceux-ci. Ainsi, en France, à la suite d'une modification de la réglementation, il n'existe plus de banques de dépôts d'une part et de banques d'affaires de l'autre. Toutes les banques d'affaires, ou quasiment toutes, se sont transformées en banques de dépôts. Mais cette modification purement juridique n'a rien changé de fondamental dans la vocation particulière des différents établissements. Il est parfaitement clair que les banques d'affaires devenues banques de dépôts, tout en ayant acquis des structures particulières, ont toutes gardé profondément leur vocation de banques d'affaires. La distinction reste donc nette entre les banques d'affaires et les banques de dépôts, aussi nette qu'elle l'est aux Etats-Unis et en Angleterre entre les banques commerciales et les "clearing banks" d'un côté, les "investment banks" et les "merchant banks" de l'autre. Or, en face du problème de l'expansion internationale, les motivations des unes et des autres ne sont pas les mêmes.

Pour les banques de dépôts, qui s'adressent à un vaste public de particuliers et qui mesurent largement leur expansion au nombre de leurs guichets, l'expansion internationale, c'est d'abord la construction de très grands réseaux, seul moyen de faire face à la concurrence des plus grandes banques mondiales, qui se trouvent être les banques américaines. Il est certain que pendant les années 1965 à 1968/69, les banques américaines sont apparues, du fait de leur installation simultanée dans tous les pays européens, comme les seules banques véritablement européennes en Europe. Il n'y a pas lieu de s'étonner que cet aspect du problème ait fortement frappé les banques européennes à guichets et qu'elles aient cherché à créer elles-mêmes des réseaux qui puissent valablement faire concurrence à ceux de leurs très grands confrères.

Pour les banques d'affaires, les motivations ne sont pas du tout les mêmes. Il n'est pas question pour elles d'inscrire sur une carte d'Europe ou du Monde une multitude de petits points rouges figurant l'implantation de leurs guichets. Cette forme de publicité leur est manifestement interdite, car comparées aux cartes des banques de dépôt, les leurs paraîtraient dérisoires. Leur objectif est tout différent : il est d'étendre le réseau de relations et d'informations qu'elles s'efforcent de mettre à la disposition des grandes affaires qui sont leurs clientes naturelles. Il est aussi de mettre à la disposition de ces grandes affai-

res toutes les techniques financières nouvelles qui peuvent être élaborées dans les différents points, sinon de la planète, du moins du monde occidental, et Dieu sait que cet effort de novation a été grand depuis 20 ans. Le problème des banques d'affaires est donc de s'efforcer d'être présentes dans les différents points du monde où se prennent les grandes décisions financières et économiques, de manière à appréhender en temps utile ces décisions et à pouvoir les communiquer à tel ou tel client susceptible d'en tirer parti. En un mot, les banques d'affaires s'efforcent de jouer, à l'échelle internationale, le rôle de "catalyseur" de l'évolution économique qui est en fait leur mission profonde.

L'expansion internationale des banques d'affaires a également un objectif accessoire, qui est de suivre sur le plan bancaire les investissements industriels qu'elles réalisent. Pour elles en effet, la rentabilité d'un investissement, ce n'est pas simplement sa rentabilité directe, c'est aussi sa rentabilité indirecte, c'est-à-dire les retombées financières et bancaires provenant d'un investissement ou d'une participation plus ou moins dirigeante dans une affaire. Pour recueillir ces retombées, il faut bien en créer le réceptacle, c'est-à-dire s'installer bancairement dans les pays où l'on a investi. Mais il est clair qu'il s'agit là d'une motivation de banque d'affaires, et non d'une motivation habituelle d'établissement de crédit.

Quels sont les instruments dont disposent les banques qui ont décidé d'avoir une politique d'expansion internationale. On peut les ranger en trois catégories : d'abord ceux qui sont autonomes pourrait-on dire, parce qu'à la disposition de la seule banque qui décide de s'en servir; ensuite, les alliances; enfin, la participation aux marchés monétaires et financiers internationaux.

Parmi les instruments autonomes, on trouve en premier lieu les bureaux de représentation. Les avis sont partagés sur cet instrument dont on peut, tour à tour, souligner les avantages et les inconvénients. Je me bornerai à citer un de ses très grands avantages, qui est de ne pas poser de problème de concurrence entre la banque représentée et les banques du pays où se fait l'implantation. Il laisse donc ouverte la possibilité d'une politique d'association. Mieux : il peut être le support et le moyen d'une telle politique.

Dans la même catégorie, on trouve ensuite les implantations directes à l'étranger, instrument qui m'est plus familier que le précédent parce que, la Banque de Paris et des Pays-Bas étant installée de longue date à l'étranger, j'en connais les avantages et les inconvénients. Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur la forme de ces implantations, et notamment sur le choix entre la formule de la succursale et celle de la filiale. Je me contenterai cependant d'indiquer que, contrairement au bureau de représentation, l'implantation directe risque de gêner, voire d'interdire, la politique d'alliance - et cela pour toutes les banques, qu'elles soient d'affaires ou de dépôts. En effet, l'implantation directe concurrence les banques nationales des pays d'accueil, et elle le fait d'autant plus que les implantations sont plus étendues et moins spécialisées: l'alliée risque donc de concurrencer la filiale et, inversement, la filiale risque de pâtir d'une collaboration étroite avec l'alliée. Par conséquent, il y a presque antinomie entre l'implantation directe et l'alliance.

(à suivre)

L E S C O M M U N A U T E S A U T R A V A I L

CONFERENCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.- Sous le coup de la session tenue "en catastrophe" la veille par leurs collègues des Finances, les Ministres des Affaires Etrangères se sont réunis le 10 mai pour préparer la session ministérielle à "Sept" prévue pour le 11 avec les Britanniques. Sans les événements monétaires de la semaine écoulée, cette session se serait tenue dans de bonnes conditions, notamment après l'annonce de la rencontre Pompidou-Heath.

Dans les jours précédents, le gouvernement français avait présenté à ses partenaires une proposition de méthode relative à la discussion avec Londres du problème du financement des dépenses européennes. Cette proposition vise essentiellement à simplifier le débat à éviter que l'on ne se perde dans des ergotage des principes ou que, pire, on en vienne à introduire dans le règlement des Six des critères qui ne s'y trouvent pas pour le moment. Paris dit simplement : appliquons à la Grande Bretagne, exactement dans les mêmes conditions qu'à nous mêmes, le Règlement financier définitif. Mais, pour ménager une transition, fixons pour chaque année la décote en pourcentage qui sera accordée aux Anglais.

A partir de ce schéma, évidemment, tout reste à faire. C'est-à-dire qu'il faut entrer maintenant dans la discussion des chiffres. Si l'on appliquait le règlement financier aux Anglais, ceux-ci devraient verser la première année une contribution de 14 %. De quel pourcentage doit-on réduire ce tarif ? Il faut d'ailleurs reconnaître que les Britanniques avaient proposé cette méthode il y a déjà bien longtemps. Ce qui incline à penser que les délais mis à la discussion de ce problème étaient essentiellement tactiques et qu'ils ont permis la discussion d'autres sujets importants ... La méthode proposée par la France devait être bien accueillie par ses partenaires. Comment d'ailleurs pouvait-il en aller autrement dès lors qu'il s'agissait d'accélérer la négociation !

On s'attendait également que le gouvernement français ferait au Conseil certaines offres nouvelles concernant le régime à accorder aux exportations de sucre du Commonwealth, et certains espéraient sur ce sujet des progrès appréciables. En revanche, nul n'espérait de pas important dans le secteur monétaire, après le rapport du groupe ad hoc - qui fait apparaître de sérieuses divergences entre la France et ses partenaires - ni en ce qui concerne les importations de beurre de Nouvelle Zélande.

La conférence ministérielle des Sept (dont on envisageait qu'elle se poursuive mercredi) devrait donc marquer des progrès en matière de financement, peut-être en matière agricole et, sans doute, permettre de dégager un accord, par ailleurs, à propos de l'Euratom et des contingents tarifaires réclamés par les Britanniques.

DECISIONS FINANCIERES A BONN.- Outre la décision de laisser flotter le mark, le gouvernement fédéral a pris, après le run enregistré sur la devise nationale au cours de la semaine dernière, un certain nombre de mesures dites de stabilisation : réduction, au titre du budget 1971, de DM 1,5 milliard des dépenses de l'Etat Fédéral et des Laender; diminution à concurrence de DM 2,4 milliards, du recours au crédit par l'Etat fédéral, les Laender et les collectivités locales; affectation des plus-values fiscales au Fonds de péréquation conjoncturelle; suspension de tout paiement d'intérêts aux dépôts de non résidents dans les banques allemandes (ce qui est l'une des mesures préconisées par les Commission lors du Conseil de Ministres des Finances du 9 mai).

LA POLITIQUE REGIONALE.- C'est sur le développement des régions agricoles considérées comme prioritaires au sens du deuxième Programme de politique économique à moyen terme ainsi que de la résolution du Conseil du 25 mars dernier, que porteront les premières propositions concrètes de politique régionale communautaire, actuellement en voie d'élaboration par la Commission.

Les orientations générales de ces propositions - qui ont été exposées par M. Borschette, membre de la Commission plus particulièrement responsable des problèmes régionaux - ont trois directions principales :

- 1°) Une action de développement régional à proprement parler. A cet effet, une aide financière sous forme de bonification d'intérêts serait accordée aux entrepreneurs disposés à procéder à des investissements productifs et d'infrastructure dans les régions prises en considération. Cette aide présuppose la création effective du Fonds de bonification de politique régionale prévu dans les propositions initiales de la Commission en matière de politique régionale - propositions soumises au Conseil depuis 1969. Pendant une période de cinq ans, ce Fonds disposerait chaque année d'un capital d'Uc 50 millions devant lui permettre des bonifications d'intérêt de 3 % sur les investissements en cause. En même temps, la Banque Européenne d'investissement serait invitée à intensifier son action sous l'angle régional, et les gouvernements des pays membres devraient en faire autant.

- 2°) Une action de conversion industrielle dans les régions agricoles prioritaires, consistant en l'octroi d'une prime d'un montant d'Uc 1500 pour chaque nouvel emploi non agricole créé. Cette

prime serait versée (à raison d'Uc 50 millions par an pendant une période de cinq ans) par le FEOGA, ce qui réclamera l'adoption par le Conseil de Ministres d'un règlement ad hoc. Elle s'apparenterait aux primes payées dans le cadre du Traité CECA à l'occasion des investissements effectués dans les régions touchées par la régression charbonnière ou sidérurgique, et créateurs d'emplois nouveaux en faveur d'anciens mineurs ou travailleurs métallurgistes.

- 3°) Une action de réadaptation des anciens agriculteurs touchés par la restructuration des régions agricoles. Là, ce sera le Fonds social européen qui devra intervenir.

Ces propositions devront encore faire l'objet de consultations entre les différents services de la Commission avant de pouvoir être approuvées en vue de leur transmission au Conseil de Ministres. Lors d'une première discussion au sein de la Commission, c'est surtout le problème de la définition de la "région agricole prioritaire" qui a retenu l'attention. Les dépenses de développement régional et de conversion industrielle étant considérables, il s'agit en effet de limiter autant que possible les régions devant bénéficier d'une aide communautaire au titre de la politique régionale. C'est pourquoi les experts de la Commission souhaiteraient conférer le caractère de région agricole prioritaire aux seules régions du Mezzogiorno italien, du Sud-Ouest de la France et de la Basse Bavière.

Les discussions qui se sont déroulées précédemment avec les experts nationaux laissant craindre qu'il soit difficile d'écartier toute préoccupation de "juste retour", ce qui aurait évidemment pour conséquence d'amoindrir l'effet recherché qui consiste précisément à appuyer seulement les régions les plus défavorisées dont l'existence compromet l'équilibre structurel qui est la condition indispensable de la mise sur pied d'une Union économique monétaire.



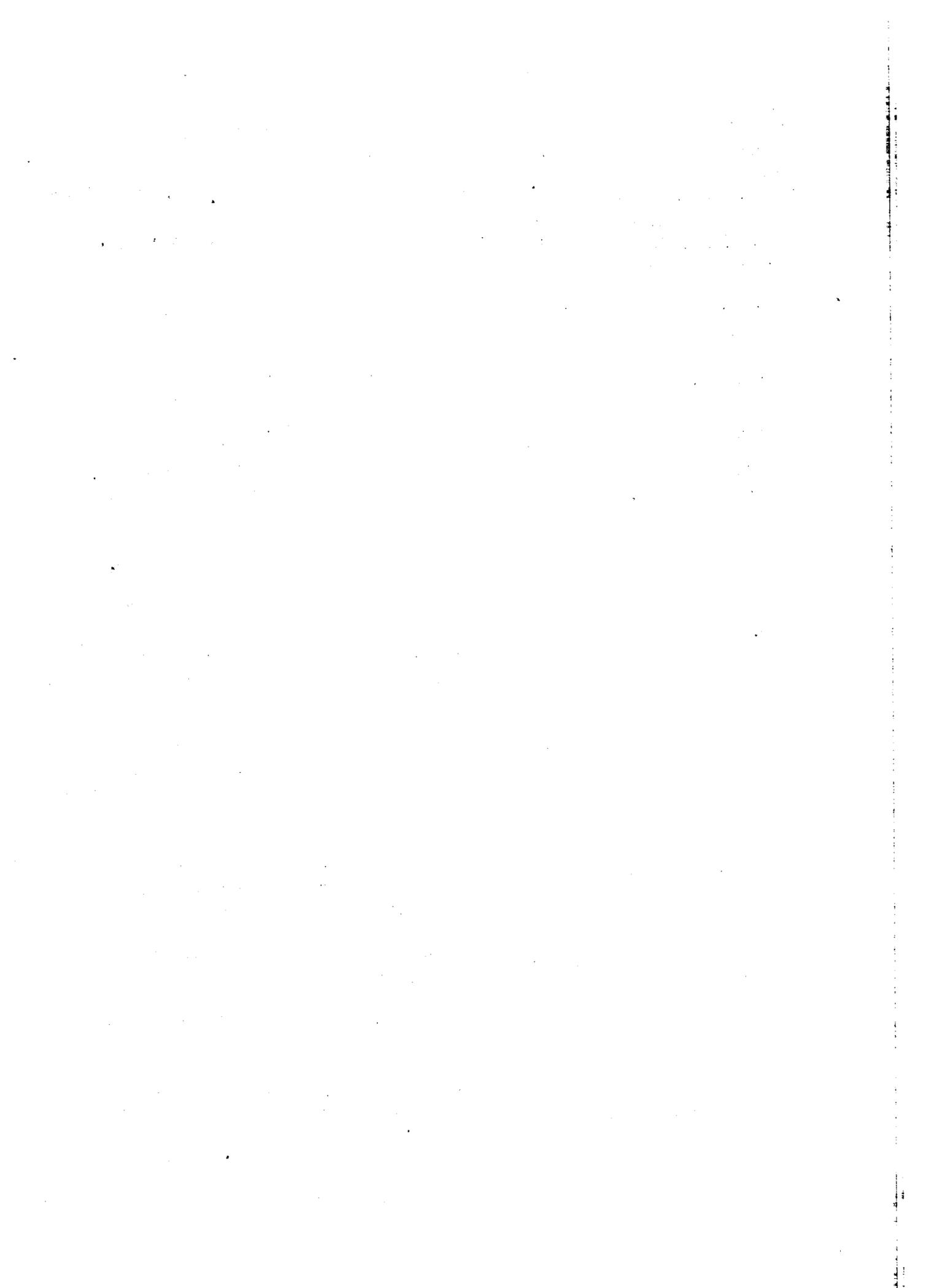
E U R O F L A S H

- P. 15 - ASSURANCES - Allemagne: Un accord KÖLNISCHE LEBENSVERSICHERUNG / DRESDNER BANK.
- P. 15 - AUTOMOBILE - Grande-Bretagne: Un accord AUDI NSU/THOMAS TILLING.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: RHEINISCH-WESTFÄLISCHE KALKWERKE augmente sa participation dans YTONG; Resserrement des accords STREIF/NECKERMANN. Italie: ITALCEMENTI porte à 81,8 % son contrôle sur CALCI & CEMENTI DI SEGNI.
- P. 16 - CAOUTCHOUC - Allemagne: DARDANO MANULI s'installe à Offenbach. Yougoslavie: Les accords METZELER/TOMOS.
- P. 17 - CHIMIE - Allemagne: Association germano-américaine dans DERUSTIT ARROW; FARBWERKE HOECHST prend 25 % dans SPIES-HECKER & C°. Belgique: Création d'AKZO COATING BELGIUM. France: Association franco-japonaise dans DICAS CHIMIE, et franco-britannique dans CRODA FRANCE; TRANSALPES-SOPARGIL & CIE appartient à RHONE-POULENC. Italie: Une licence UGINE KUHLMANN pour LIQUICHIMICA AUGUSTA. Luxembourg: Constitution définitive de DU PONT PHOTOLUX. Pays-Bas: VENTRON s'installe à Rotterdam, et UPJOHN à Den Bosch.
- P. 19 - COMMERCE - Italie: Seconde filiale à Milan pour METRO-SB-GROSSMÄRKTE; Association italo-yougoslave dans MIRBA COMMERCE. Pays-Bas: GREAT UNIVERSAL STORES réorganise son contrôle sur WEHKAMP ALG. POSTORDER COMBINATIE.
- P. 20 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: EGON ZEHNDER INTERNATIONAL transforme en filiale sa succursale de Bruxelles. France: Association franco-allemande dans FIDUCIAIRE DE FRANCE & D'AFRIQUE; Création de SOGETI FORMATION. Italie: EGON ZEHNDER INTERNATIONAL transforme en filiale sa succursale de Milan.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: UNITED ELECTRIC CONTROLS s'installe à Munich. Belgique: Réaménagement des intérêts communs PHILIPS/ACEC; TRINDEL ouvre une succursale à Bruxelles. France: Les négociations LA RADIOTECHNIQUE/SCHNEIDER RADIO TELEVISION. Italie: Accord CANDY/KELLY ITALIANA.
- P. 23 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: B.S.L. KULLAGER SERVICE est filiale de H. BRAMMER GROUP LTD; BLACK & DECKER s'installe à Offenbach, et AUTOMATICA à Troisdorf; SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON se défait de HALBERG MASCHINENBAU au profit de WORTHINGTON SIMPSON; MILTON ROY négocie la prise de 50 % dans BRAN & LÜBBE. Belgique: Asso-

ciation helvète-belge dans FRANCIA-HOVAL; ROCKWELL ferme sa succursale de Bruxelles. France: KEIPER-FRANCE est à capital allemand, et JET AGE SYSTEMS à capital suisse. Grande-Bretagne: CALORSTAT ouvre une succursale à Baldock/Herts. ; LYONNAISE DES APPLICATIONS CATALYTIQUES accorde sa représentation à KAY & C° (ENGINEERS). Italie: Seconde filiale à Milan pour STUDEBAKER WORTHINGTON. Japon: Association franco-japonaise dans NIPPON BIC. Suisse: SE FAHRZEUGWERKE réorganise sa filiale de Spreintebach/Aargau.

- P. 26 - EDITION - Allemagne: Association SIEMENS/PHILIPS dans POLYDOR INTERNATIONAL. France: Négociations de la CIE PHONOGRAPHIQUE FRANCAISE BARCLAY avec LIBRAIRIE HACHETTE et avec PHILIPS; Négociations SONY/HACHETTE. Italie: Négociations SONY/MONDADORI. Pays-Bas: Association SIEMENS/PHILIPS dans PHONOGRAM INTERNATIONAL.
- P. 27 - ELECTRONIQUE - Allemagne: OVERSEAS MARKETING CORP. transforme en filiale sa succursale de Cologne. Belgique: TRAITEMENT DE L'INFORMATION TECHNIQUES NOUVELLES s'installe à Bruxelles; PARSONS & WILLIAMS ouvre une succursale à Bruxelles. Brésil: CIT-ALCATEL s'installe à Sao Paulo. France: STORNO est à capital danois, et ETS MARBER à capital belge. USA: Un accord THOMSON-CSF/NORTHROP.
- P. 28 - ENGINEERING - Belgique: Réorganisation du capital de CONSTRUCTIONS & ENTREPRISES INDUSTRIELLES. France: FLUOR FRANCE est à capital américain; BANQUE DE L'INDOCHINE est à l'origine de CIE FRANCAISE D'ENGINEERING. Italie: BELOIT ferme sa filiale de Milan. Pays-Bas: DELTA THERMAL TECHNOLOGY s'installe à La Haye.
- P. 30 - FINANCE - Espagne: CENTRALE DE BANQUE cède à BANQUE DE L'INDOCHINE son agence de Gibraltar. France: HAMBRO AMERICAN BANK & TRUST ouvre une succursale à Paris; Nouveaux actifs pour SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON. Italie: INVESTOR CAPITAL TRUST ouvre une succursale à Milan. Luxembourg: SEABORD est à l'origine de RELIANCE MANAGEMENT. USA: BANQUE NATIONALE DE PARIS prend le contrôle absolu de FRENCH AMERICAN BANKING.
- P. 31 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Concentration au profit d'EINBECKER BRAUHAUS. France: Création d'INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE SUCRERIE. Pays-Bas: REMMICK est filiale de HOLTZ & WILLEMSEN.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne: COPE ALLMAN cède GEBR. KÖLLISCH à THE GILLETTE; MANNESMANN et THYSSEN développent WÄLZLAGGEROHR. Belgique: METALLURGIQUE DE SENEFFE est à capital suisse; SIEGENER AG GEISWEID ouvre une succursale à Bruxelles. Congo: STE HAMOUI passe sous le contrôle de PECHINEY. France: STAHLBAUWERKE MÜLLER OFFENBURG s'installe à Strasbourg; Concentration au profit d'EUROMECA. Grande-Bretagne: SAMESREUTHER MÜLLER SCHUSS confie sa représentation à K.W. CHEMICALS. Pays-Bas: Association néerlandaise-américaine dans LIPS LEVOLOR.

- P. 34 - PAPIER - Allemagne: UNION WELLPAPPEN est à capital néerlandais; Concentration au profit de PAPIERWERKE WALDHOF-ASCHAFFENBURG. France: STORA KOPPARBERGS BERGSLAG s'installe à Paris; PACKITALIA INTERNATIONAL ouvre une succursale à Paris; LA ROCHETTE-CENPA cède CELLUNAF à NATIONALE ALGERIENNE DES INDUSTRIES DE LA CELLULOSE. Italie: CARTIERE RIUNITE DONZELLI & MERIDIONALI se défait de SACCHETTIFICIO PRIMO LOMBARDINI.
- P. 35 - PETROLE - Italie: AMERICAN PETROFINA EXPLORATION ouvre une succursale à Milan.
- P. 36 - PHARMACIE - Allemagne: METABOLIC s'installe à Francfort. Belgique: Une fusion donne naissance à NATIONALE BELGE DES PARFUMS & EXTENSIONS. France: Concentration au profit de LABORATOIRES PHARMASCIENCE; DIOSYNTH FRANCE est filiale d'AKZO. Italie: DIOSYNTH (ITALIA) est filiale d'AKZO; TREPICA ITALIA acquiert des actifs industriels à Dresano/Milano. Pays-Bas: Association BAYER/GIST BROCADES. USA: INSTITUT MERIEUX participe à la création de HUMAN TRANSPORTATION IMMUNOLOGY.
- P. 37 - PLASTIQUES - Allemagne: SIGMAFORM s'installe à Stuttgart.
- P. 38 - PUBLICITE - Espagne: DELPIRE ADVICO s'installe à Madrid. Italie: TEAM WERBEAGENTUR transforme en filiale sa succursale de Milan; ERIC GARROTT ADVERTISING prend le contrôle de DORLAND CRAWFORD ITALIANA. Pays-Bas: DORLAND & GREY transforme en filiale sa succursale d'Amsterdam.
- P. 39 - TEXTILES - Allemagne: EXQUISITE FORM INDUSTRIES INC. FINANCE est filiale de THE SUMMIT ORGANISATION; Belgique: DANLON HIN BELGIË est à capital danois. France: Association LE CARBONE-LORRAINE/RHONE-POULENC TEXTILES dans SEROFIM. Italie: COATS PATONS prend indirectement le contrôle de LAMPROM.
- P. 40 - TOURISME - Belgique: Nouveaux actionnaires pour SODEXHO BELGIQUE. Grande-Bretagne: CITELE FRANCE s'installe à Londres. Luxembourg: PAN EUROPEAN ASSOCIATES est à capital américain.
- P. 41 - TRANSPORTS - Union Sudafricaine: AGENCE MARITIME INTERNATIONALE devient actionnaire de CARRUTHERS SPENCE.
- P. 41 - VERRE - Belgique: ENTREPRISE PHILIPPE LASSARAT s'installe à Lessines. Italie: Concentration au profit de VETROBEL.
- P. 42 - DIVERS - Allemagne: Création d'ITAL MÖBELVERTRIEB (représentation de meubles italiens). Belgique: SIRCO INTERNATIONAL (maroquinerie) s'installe à Bruxelles.



ASSURANCES

(612/15) La compagnie d'assurances "vie" KÖLNISCHE LEBENSVERSICHERUNG aG de Cologne s'est donnée une filiale à son siège, VERITAS LEBENSVERSICHERUNG AG (capital de DM. 2 millions). Sous la direction de MM. J.F. Hecking, C. Paulus, W. Reuter, B. Elzer et L. Schieble, celle-ci se spécialisera dans des contrats "Vie" garantis par le Fonds de placement VERIFONDS - - créé en 1970 par la filiale GES. FÜR VERMÖGENSANLAGEN KAPITALANLAGE GmbH (Francfort) de la DRESDNER BANK AG (cf. n° 611 p.31).

AUTOMOBILE

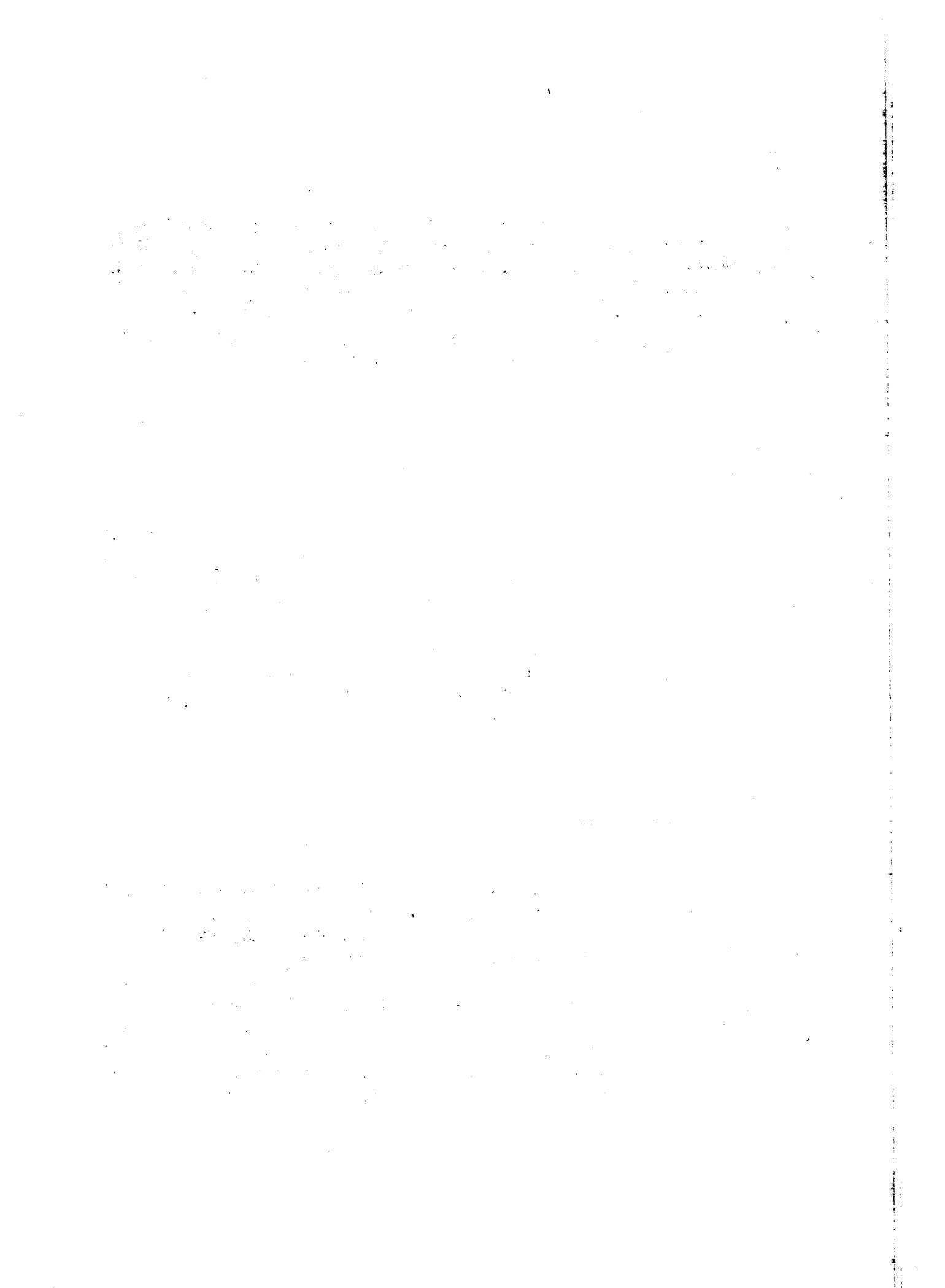
(612/15) Filiale à 75 % du groupe de Wolfsburg VOLKSWAGENWERK AG - qui en négocie la prise du contrôle absolu (cf. n° 606 p.14) - le constructeur AUDI NSU AUTO UNION GmbH a confié la représentation de ses véhicules au groupe de Londres THOMAS TILLING LTD (cf. n° 549 p.26), qui commercialise déjà les modèles de VOLKSWAGENWERK ainsi que les voitures "Mercedes" du groupe de Stuttgart DAIMLER BENZ AG (cf. n° 605 p.14).

Les véhicules utilitaires de ce dernier sont représentés en Grande-Bretagne par l'entreprise NORMAND COMMERCIAL VEHICLES (Londres), qui s'apprête à ouvrir une douzaine de nouveaux points de vente.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(612/15) Le groupe ITALCEMENTI-FABBRICHE RIUNITE CEMENTO SpA de Bergame (cf. n° 602 p.16) élèvera à 81,8 % sa majorité dans l'entreprise de ciments et matériaux de construction de Rome SOC. ITALIANA PER LA PRODUZIONE DI CALCI & CEMENTI DI SEGNI SpA (capital de Li. 6 milliards) en devenant majoritaire (62,5 %) dans la compagnie de portefeuille SOC. FINANZIARIA PER OPERE PUBBLICHE & IMPRESE INDUSTRIALI-O.P.I.I. de Rome (cf. n° 579 p.18).

ITALCEMENTI, qui a pris récemment le contrôle de l'entreprise CALCI & CEMENTI DI SEGNI (5 cimenteries d'une capacité totale supérieure à 3,2 millions de t./an), est ainsi devenu le premier producteur de ciment d'Italie (42 % du marché), devant CEMENTIR (groupes FINSIDER/I.R.I. et S.M.E.).



(612/16) Filiale à 79,8 % du groupe sidérurgique HOESCH AG de Dortmund (cf. n° 605 p.40), lui-même affilié au groupe d'Ijmuiden KON. NED. HOOGOEVENS & STAALFABRIEKEN N.V. (cf. n° 604 p.26), la firme cimentière RHEINISCH-WESTFÄLISCHE KALKWERKE AG de Dornap (cf. n° 567 p.21) a porté à plus de 25 % sa participation minoritaire dans la firme de béton cellulaire YTONG AG de Munich (cf. n° 566 p.17), qui demeure contrôlée par le groupe suédois de matériaux de construction YTONG A/B (Falköping).

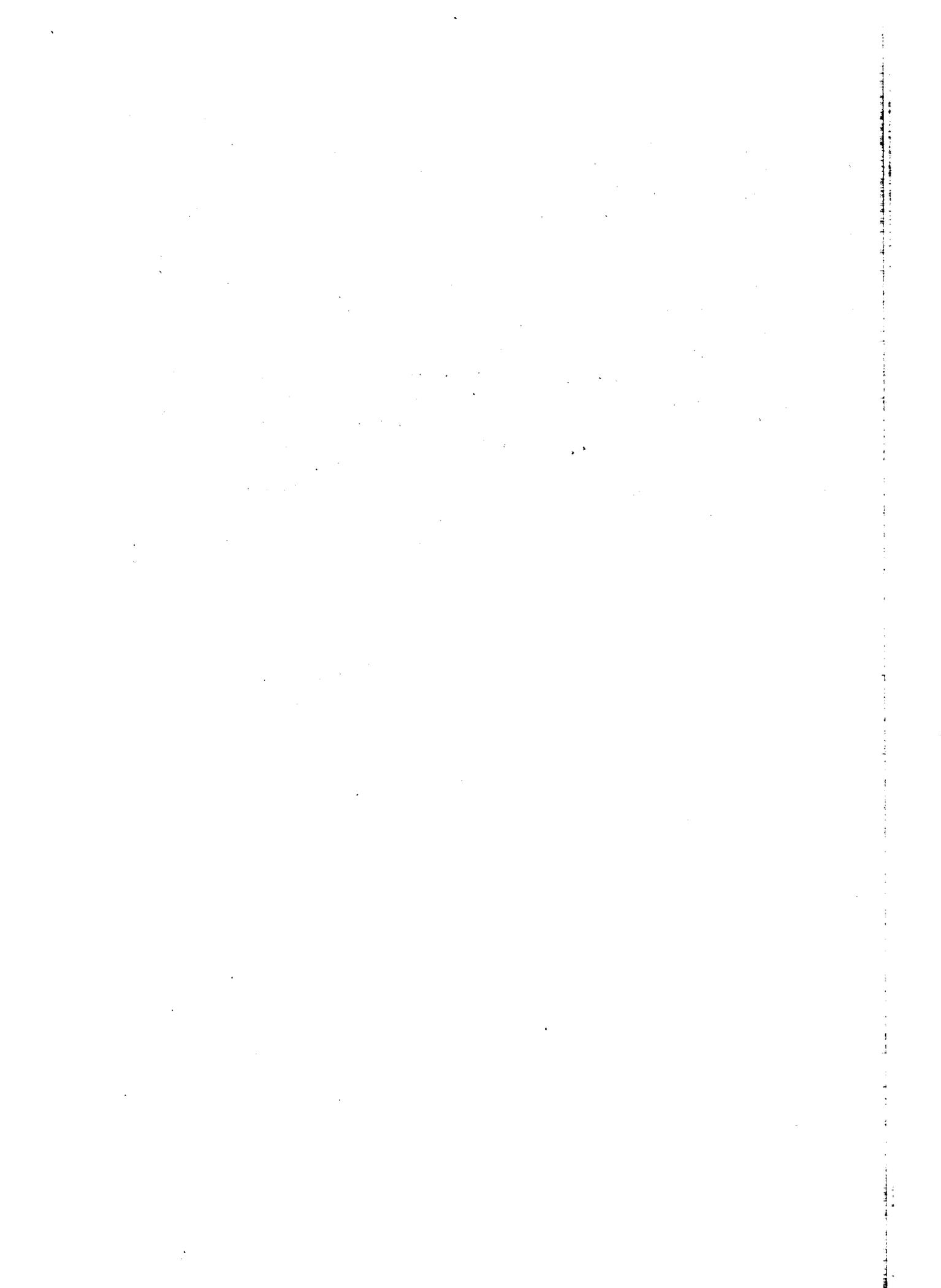
La firme de Munich (capital de DM. 22 millions) réalise avec 1.200 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 90 millions grâce à ses quatre usines. Ses principales affiliées ou filiales sont YTONG NORD GmbH de Rotenburg-Wümme (50 %), YTONG PORENBETONWERK GmbH de Munich (25 %), WESTDEUTSCHE PORENBETON GmbH de Düsseldorf (50 %) et YTONG GmbH de Vienne/Autriche (60 %). Elle a par ailleurs acquis en 1970 (cf. n° 567 p.21) une importante participation minoritaire aux Pays-Bas dans l'entreprise de bétons préfabriqués FABRIEK VAN BOUWMATERIALEN LOEVENSTEIN N.V. (Vuren/Gelderland), avec sa filiale DUROX FABRIEK VAN LICHTÉ BOUWPRODUCTEN N.V. - licenciée de la filiale SKÖVDE GASBETONG FÖRSÄLJNINGS A/B d'un autre groupe suédois, SVENSKA SKIFFEROLJE A/B (à travers la société de Luxembourg DUROX INTERNATIONAL SA) - et leur filiale commune DUROX BELGIUM SA de Bruxelles (cf. n° 549 p.20).

(612/16) Spécialiste de maisons préfabriquées, l'entreprise STREIF oHG de Vettelschoss (cf. n° 527 p.15) a resserré ses liens avec la filiale de Francfort NECKERMANN EIGENHEIM GmbH du groupe NECKERMANN VERSAND KGaA (cf. n° 597 p.32) en devenant son fournisseur exclusif à travers ses filiales STREIF EIGENHEIMBAU GmbH & C° KG (Losheim/Sarre) et STREIF FERTIGBAU GmbH & C° KG (Weinsheim) - également affiliées (26 %) à NECKERMANN EIGENHEIM.

C'est en 1965 que STREIF s'est substituée à la société OTTO KREIBAUER GES. FÜR INDUSTRIEBETEILIGUNGEN mbH (cf. n° 510 p.18), connue pour sa marque "Okal", en tant que fournisseur non exclusif de NECKERMANN - qui escompte réaliser en 1971 dans ce domaine, avec 4.000 maisons, un chiffre d'affaires de DM. 350 millions.

CAOUTCHOUC

(612/16) Le groupe de caoutchoucs industriels et câblerie électrique DARDANO MANULI SpA de Milan (cf. n° 554 p.39) a constitué en République Fédérale l'entreprise MANULI GmbH (Heusenstamm/Offenbach) au capital de DM. 0,2 million. Directement contrôlée par la filiale MANULI AUTOADESIVI SpA (Castelforte/Latina), celle-ci se spécialisera, sous la direction de M. Mario Manuli, dans la fabrication d'articles en caoutchouc adhésif.



(612/17) Le groupe caoutchoutier et plastique de Munich METZELER AG (cf. n° 605 p.17) a mis fin aux accords de représentation conclus en 1968 en Yougoslavie avec l'entreprise RIS (Zagreb) et portant sur la distribution de ses bateaux en caoutchouc "Lindau" : ceux-ci seront désormais distribués par la firme TOMOS de Koper (cf. n° 611 p.17).

CHIMIE

(612/17) Représentée jusqu'ici aux Pays-Bas pour ses poudres métalliques par la firme DR. R. WETZLAR CHEMISCHE & METALLURGISCHE HANDELMIJ. N.V. (Amsterdam), la compagnie chimique VENTRON CORP. de Beverly/Mass. (cf. n° 589 p.22) s'est donnée une filiale commerciale à Rotterdam, VENTRON-HICOL N.V. (capital de Fl. 50.000), dirigée par M. C.P. van der Hoeven, et où elle est associée à la firme locale HICOL N.V.

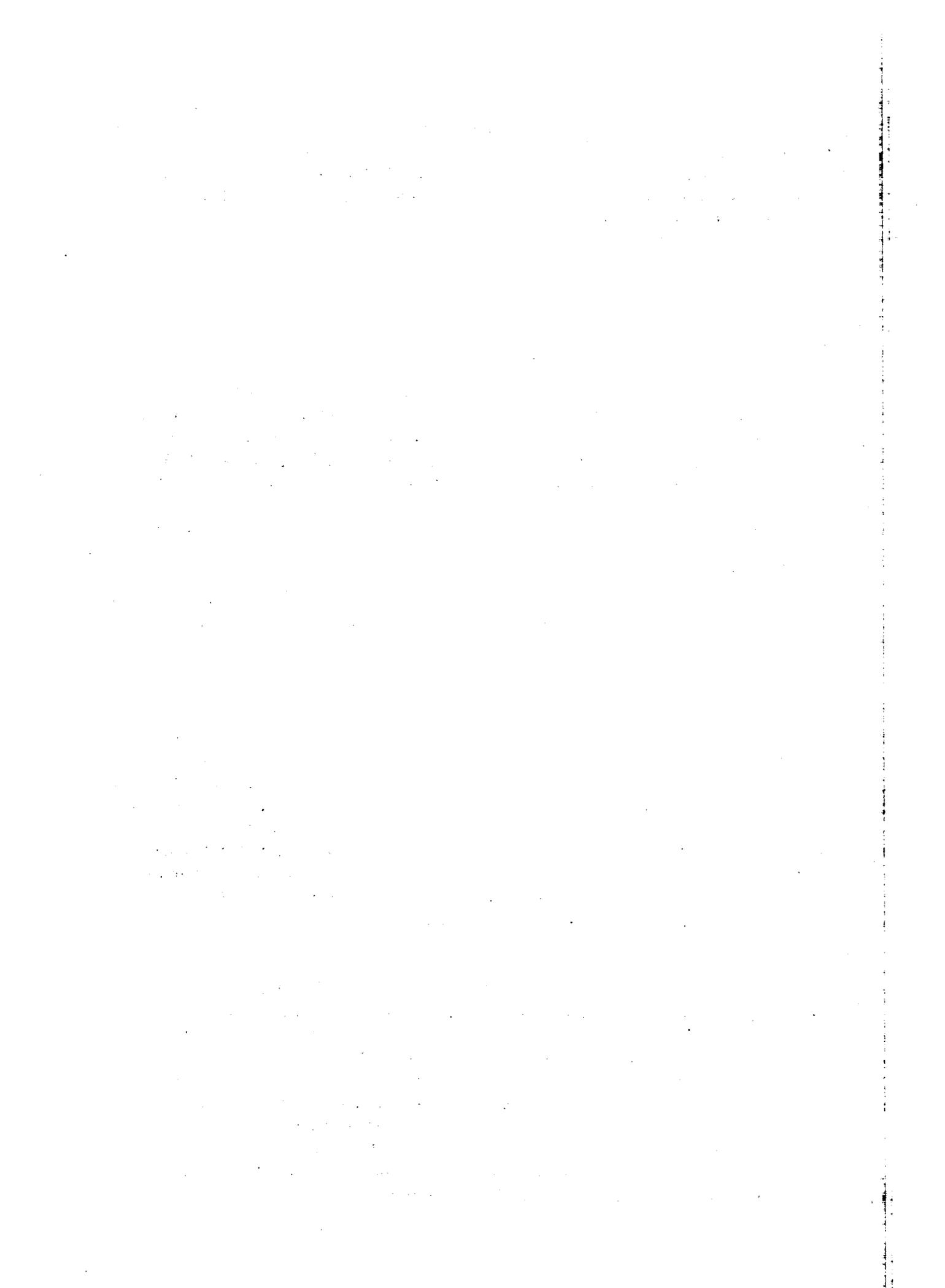
Animée par M. Cornelis P. van der Hoeven, cette dernière assure la distribution des spécialités chimico-pharmaceutiques de la compagnie SCHWARZ BIO RESEARCH INC. d'Orangeburg/N.Y. (cf. n° 588 p.20) ainsi que les produits chimiques de base ou élaborés des firmes ALFA ORGANICS INC. (Beverly/Mass.), CAMBRIDGE INDUSTRIES C° INC. (Cambridge/Mass.), K. & K. LABORATORIES INC. (Plainview/N.Y.), PIERCE CHEMICAL C° (Rockford/Ill.), etc...

(612/17) Le groupe britannique d'huiles, graisses, cires, gélatines et produits chimiques dérivés CRODA INTERNATIONAL LTD de Goole/Yorks. (anc. CRODA PREMIER LTD - cf. n° 539 p.22) a renforcé son réseau commercial chez les Six en s'associant 51/49 à Paris avec la compagnie MARCEL QUARRE & CIE SA (cf. n° 395 p.21) pour former la société CRODA FRANCE SA (capital de F. 150.000), où sa participation est portée notamment par ses filiales de Mortara/Milano CRODA ITALIANA Srl (majoritaire) et de Goole CRODA CHEMICALS LTD.

Ce groupe, qui a une quarantaine de filiales ou affiliées en Grande-Bretagne, dispose déjà de nombreux intérêts à l'étranger, notamment CRODA GmbH (Kaldenkirchen) et N.V. CRODA DODEWERO (Dodewaard).

(612/17) Spécialiste à Tokyo de couleurs pour l'imprimerie, encres, laques, peintures, colorants, pigments, résines synthétiques, produits chimiques industriels, etc..., la compagnie DAINIPPON INK & CHEMICALS INC. (cf. n° 595 p.37) a conclu à Paris avec son homologue S.A.C.I.-STE D'APPLICATION DE CHIMIE INDUSTRIELLE SA (cf. n° 445 p.21) une association paritaire devant se matérialiser par la création auprès de celle-ci d'une affaire du nom de DICAS CHIMIE SA, qui se consacrera à la production de résines polyuréthane.

Licencié depuis peu du groupe de Milan MONTECATINI EDISON-MONTE-DISON SpA (cf. n° 609 p.30), le partenaire japonais dispose d'une antenne à Düsseldorf, DAINIPPON INK & CHEMICALS-EUROPE GmbH.



(612/18) La compagnie chimique ARROW LABORATORIES INC. de White Plains/N.Y. s'est associée à son distributeur DEUTSCHE DERUSTIT GmbH de Dietzenbach (cf. n° 584 p.21) pour former la société de vente DERUSTIT ARROW GmbH (Dietzenbach) au capital de DM. 50.000, dont les gérants sont MM. Eric Eichwald, Ralph Bernstein, G. Bin er et H. von Rosenberg.

Le partenaire allemand, spécialisé dans les produits de nettoyage des métaux et articles chimiques d'entretien (pour automobiles notamment), est associé depuis quelques mois à une autre affaire américaine, BRADFORD-PARK CORP. (El-nor /N.Y.), au sein de l'entreprise d'agents antirouille DERUSTIT BRADFORD PARK GmbH (Dietzenbach).

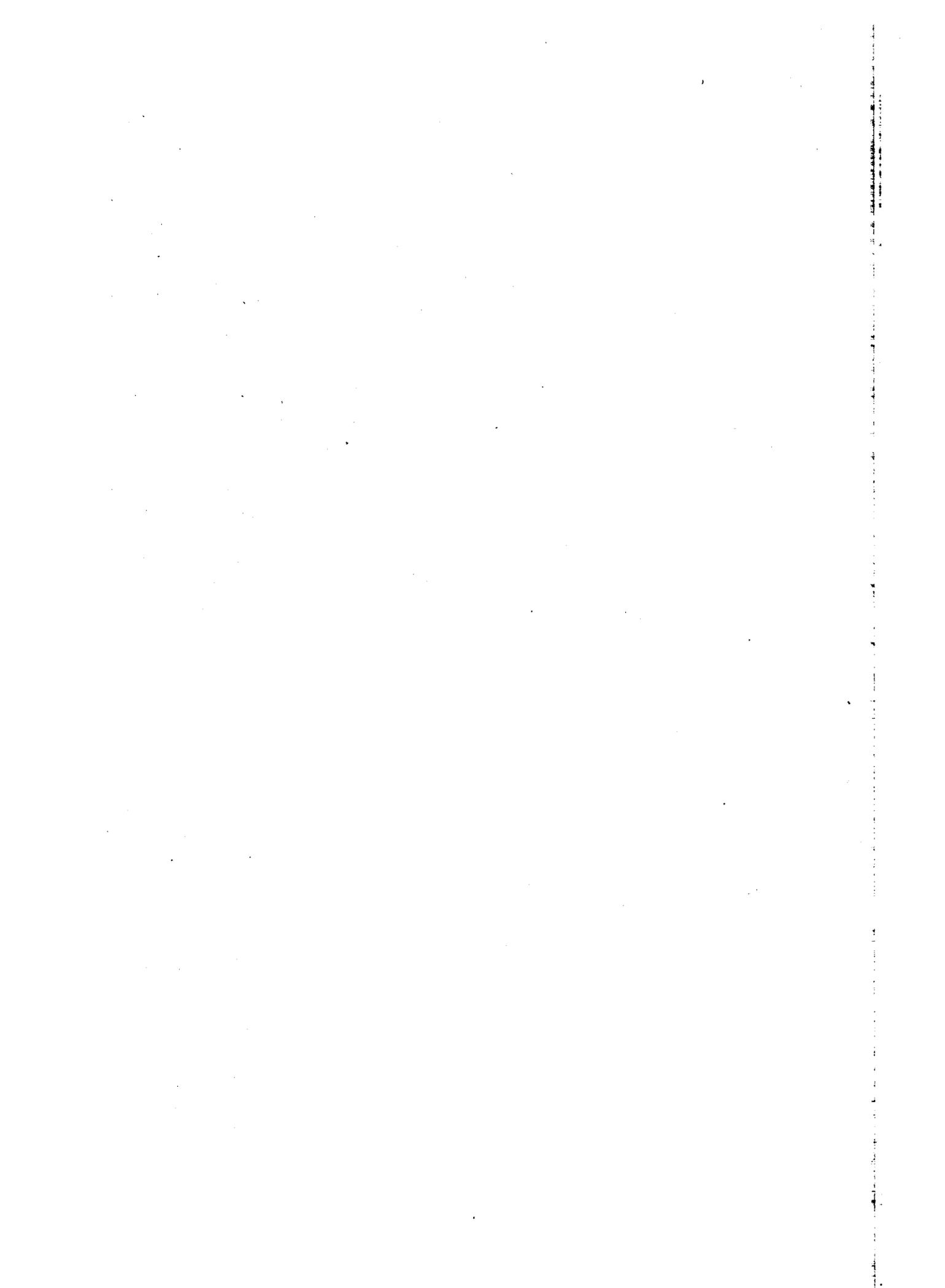
(612/18) Le groupe E.I. DU PONT DE NEMOURS & C° INC. de Wilmington/Del. (cf. n° 608 p.16) a définitivement constitué à Luxembourg la société DU PONT PHOTOLUX SA (capital de F. Lux. 200 millions) qui, présidée par M. John M. Rice et dirigée par M. W. Leroy Miller, exploitera l'usine de feuilles polyester "Cronar" pour films photographiques que construit sa fondatrice à Contern-Hesperange. Opérationnelle fin 1972, après un investissement de F. Lux. 1 milliard, la nouvelle unité approvisionnera notamment en supports pour films radiologiques, industriels et reproduction de dessins l'usine de Neu Isenburg (en cours de construction) de la filiale DU PONT PHOTOWERK ADOX GmbH (Düsseldorf).

Le groupe américain disposait déjà d'une filiale à Luxembourg, DU PONT DE NEMOURS LUXEMBOURG SA, qui produit depuis 1965 des feuilles de polyester "Mylar". En République Fédérale, il a récemment entrepris de doubler la capacité de production de l'usine de Uentrop (fibres de polyester "Dracon") de sa filiale DU PONT DE NEMOURS (DEUTSCHLAND) GmbH (Düsseldorf).

(612/18) Le groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 611 p.38) s'apprête à rassembler ses intérêts en Belgique dans le domaine des pigments et peintures au sein d'une nouvelle affaire, AKZO COATING BELGIUM SA, directement contrôlée par la société spécialisée d'Amsterdam AKZO COATING N.V. (cf. n° 610 p.18) et chargée de coiffer les filiales ASTRAL-CELLUCO SA de Vilvorde (cf. n° 536 p.20), SIKKENS N.V. de Ternat (cf. n° 598 p.17) et TALENS & ZOON N.V. de Bruxelles (cf. n° 547 p.19).

(612/18) Le groupe chimico-pharmaceutique UPJOHN C° de Kalamazoo/Mich. (cf. n° 477 p.18) prépare une expansion de ses activités industrielles aux Pays-Bas en installant à Delfzijl une unité de produits de base pour mousses uréthanes devant être exploitée par une nouvelle filiale à Den Bosch, UPJOHN POLYMER N.V.

Représenté jusqu'ici pour ces produits par la firme d'Amsterdam LINDE-TEVES JACOBBERG N.V. (cf. n° 593 p.26), le groupe américain possède de longue date une filiale industrielle UPJOHN N.V. à Rijswijk/Z.H. (cf. n° 235 p.31), spécialisée dans les produits vétérinaires et médicinaux.



(612/19) Filiale à Melilli/Syracuse du groupe LIQUIGAS SpA de Milan (cf. n° 518 p.33) et spécialisée dans le traitement des parafines, la compagnie LIQUICHIMICA AUGUSTA SpA (capital de Li. 5 milliards) a acquis du groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. n° 611 p.20) une licence non exclusive pour la fabrication d'alcools gras "Oxo" pour détergents biodégradables et plastifiants du "PCV". Ce procédé sera utilisé dans une nouvelle unité qui entrera en service en 1972.

UGINE KUHLMANN a déjà cédé cette licence à plusieurs groupes étrangers : AKZO (cf. supra), NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD (Tokyo), MONSANTO C° (St-Louis/Mo.) et AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC. (Allentown/Pa.).

(612/19) Le groupe FARBWERKE HOECHST AG de Frankfurt-Hoechst (cf. n° 605 p.19) a renforcé ses intérêts dans l'industrie des vernis et peintures en prenant une commandite de 25 % dans la firme de Köln-Raderthal SPIES-HECKER & C° KG (cf. n° 600 p.17). Contrôlée par la famille Hecker, celle-ci réalise avec sa filiale de Cologne THEODOR KOTTHOFF LACKFABRIKEN, acquise début 1970 (cf. n° 551 p.19), un chiffre d'affaires de DM. 70 millions/an.

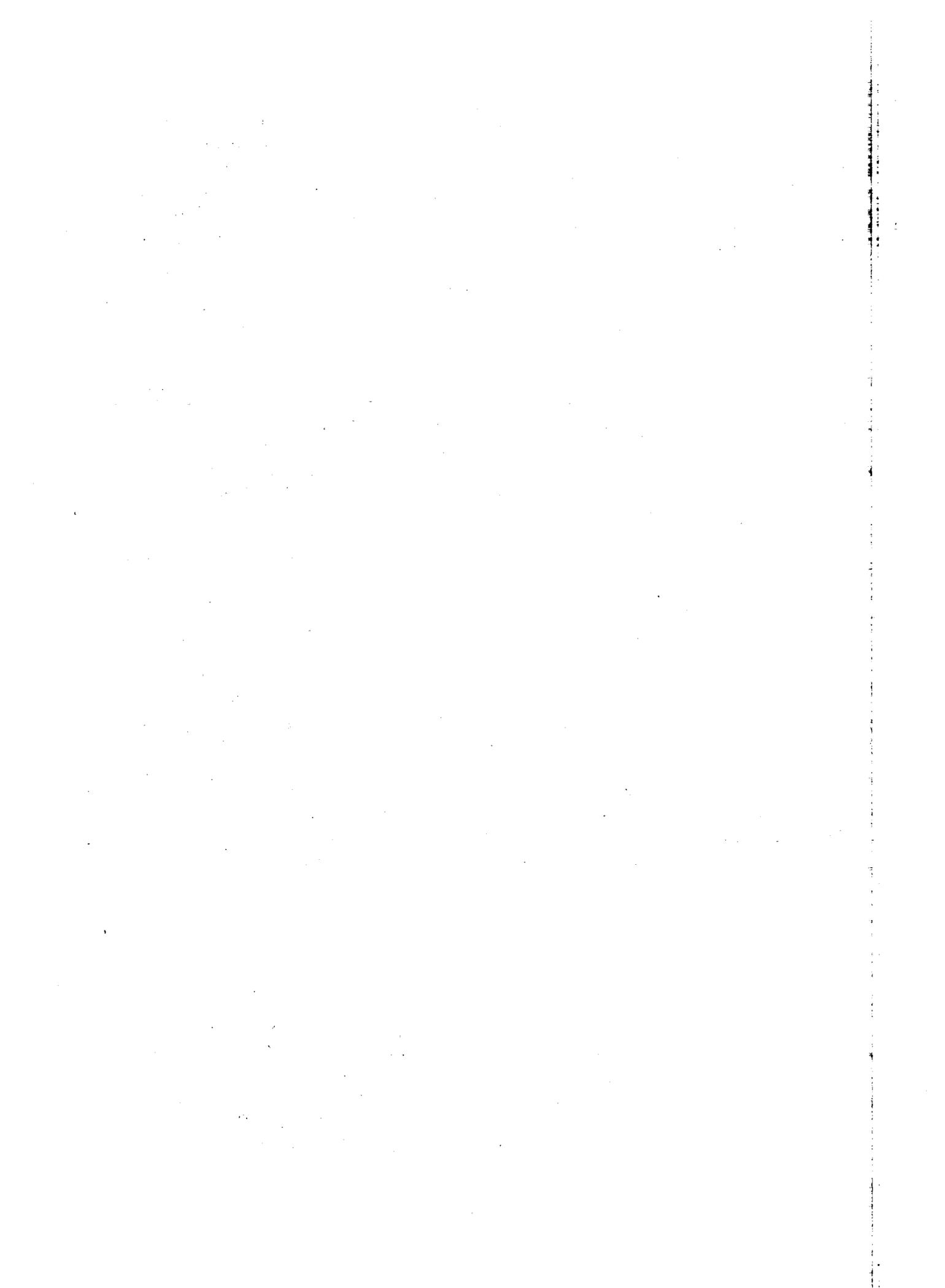
Grossi de cette firme, HOECHST réalise dans ce secteur un chiffre d'affaires supérieur à DM. 830 millions, assuré notamment par les entreprises FLAMUCO GmbH VEREINIGTE FARBEN & LACKFABRIKEN de Munich (cf. n° 532 p.24), BERGER, JENSON & NICHOLSON LTD de Londres (cf. n° 567 p.24), STE FRANCAISE DUCO SA de Paris (cf. n° 576 p.21) et STOLLACK AG de Vienne (cf. n° 592 p.23).

(612/19) Le groupe RHONE-POULENC SA de Paris (cf. n° 611 p.20) a présidé à la création de la société TRANSALPES-SOPARGIL & CIE Snc (Paris) au capital de F. 300.000 pour le transport par pipe-line de produits chimiques ou pétrochimiques.

La nouvelle affaire est directement contrôlée par les compagnies PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT-GOBAIN SA, PROGIL SA (dont la fusion avec la précédente sera prochainement effective) et TRANSUGIL-PROGIL-ELECTROCHIMIE & CIE Snc (cf. n° 312 p.20) pour 33 % chacune, ainsi que par SOPARGIL SA (cf. n° 539 p.30) pour 1 %.

COMMERCE

(612/19) Le groupe allemand de centres commerciaux en gros (type "Cash and Carry") METRO-SB-GROSSMÄRKTE GmbH (cf. n° 578 p.22) a renforcé ses intérêts à Milan en y créant, sous la direction de M. Christoph Dombroski (Hösel), une seconde filiale, METRO.GROS MARKET SpA (capital autorisé de Li. 150 millions) - après METRO SELF SERVICE PER RIVENDITORI Srl, formée en 1970 (cf. n° 559 p.25) et dirigée par M. Otto Beisheim (Muhlheim).



(612/20) Le groupe de grands magasins GREAT UNIVERSAL STORES LTD de Londres (cf. n° 551 p.26) a apporté son contrôle sur la firme néerlandaise de vente sur catalogue WEHKAMP ALGEMENE POSTORDER COMBINATIE N.V. de Zwolle (cf. n° 448 p.24) à sa filiale suisse de portefeuille UV VERSAND AG (Glarus). Transformée en GREAT UNIVERSAL STORES (EUROPE) AG, celle-ci a en conséquence élevé son capital de FS. 50.000 à 3 millions.

(612/20) M. Jevic Mirko (Belgrade) et Mme Tangeri Franca (Milan) dirigent à Milan la nouvelle firme d'importation-exportation et représentation de marchandises et matériels de Yougoslavie MIRBA COMMERCE Srl (capital de Li. 0,9 million).

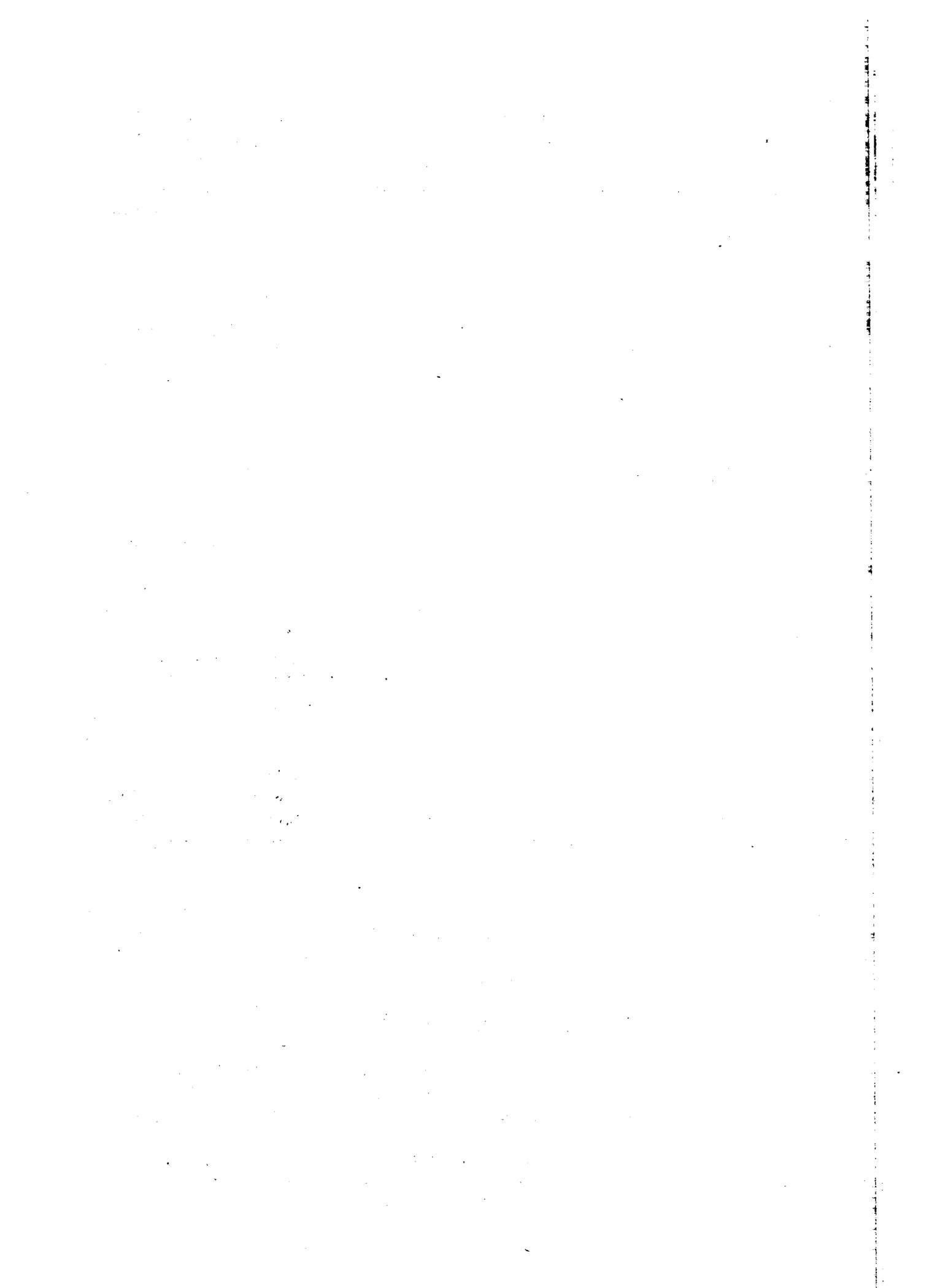
CONSEIL ET ORGANISATION

(612/20) La compagnie franco-suisse de conseil en direction (recherche de cadres, enquêtes sur partenaires pour fusions, évaluations d'actifs, etc...) EGON ZEHNDER INTERNATIONAL AG de Zug et Zurich (cf. n° 505 p.27) a transformé en filiales ses succursales de Milan et Ixelles-Bruxelles (cf. n° 464 p.25). Elle partage le contrôle de la première, EGON ZEHNDER INTERNATIONAL Srl (capital de Li. 950.000), que dirige M. Egon P. Zehnder (Zurich), avec la firme de Zug EGON ZEHNDER AG (minoritaire), et celui de la seconde, EGON ZEHNDER ASSOCIATES (INTERNATIONAL) SA (capital de FB. 1 million), que dirige M. Michel Carré, avec les firmes de Zurich DR. EGON ZEHNDER & PARTNERS AG et de Zug EZI LTD (minoritaires).

La fondatrice s'est associée dernièrement à son homologue de New York WILLIAM H. CLARK ASSOCIATES INC. - liée à Londres avec la société EXECUTIVE APPOINTMENTS LTD - au sein d'une filiale commune à Zug, ZEHNDER & CLARK INTERNATIONAL AG (capital de FS. 50.000), dirigée par M. Mario Hangartner.

(612/20) Récemment créée au capital de F. 1 million, l'entreprise française d'expertise comptable STE FIDUCIAIRE DE FRANCE & D'AFRIQUE SA (Levallois-Perret/Hts-de-Seine), que préside M. Pierre Gastineau et dirige M. Robert Martin, l'a été pour 12,5 % chacune par les compagnies de Berlin DEUTSCHE REVISIONS & TREUHAND AG TREUARBEIT et DEUTSCHE TREUHAND WIRTSCHAFTSPRUFUNGSGESELLSCHAFT AG (cf. n° 561 p.23); pour 65 % par la STE FIDUCIAIRE D'EUROPE & D'OUTRE-MER SA (Levallois-Perret) - qui lui a fait apport de ses participations dans les compagnies STE FIDUCIAIRE DE FRANCE & DU MAROC SA, STE FIDUCIAIRE DE FRANCE & DE TUNISIE SA et STE FIDUCIAIRE DE FRANCE & D'ALGERIE SA - et pour 10 % par la filiale STE FIDUCIAIRE FRANCE-AFRIQUE SA (Paris) de la précédente.

FIDUCIAIRE D'EUROPE & D'OUTRE-MER appartient aux compagnies FIDUCIAIRE DE FRANCE SA (Levallois-Perret), INFORMATIQUE & ORGANISATION SA (Paris) et LE TABLEAU FISCAL & JURIDIQUE SA (Paris).



(612/21) En association notamment avec sa filiale de Genève STE DE GESTION DE L'ENTREPRISE & TRAITEMENT DE L'INFORMATION-SOGETI SA (capital de FS. 800.000), la firme française de conseil et assistance technique en gestion et en informatique SOGETI SA de Grenoble (cf. n° 593 p.29) s'est donnée une filiale à Paris, SOGETI FORMATION SA. Au capital de F. 0,5 million, celle-ci, que préside M. Thuy Nguyen Cong, a pour principal objet la formation d'informaticiens et la recherche pédagogique.

La fondatrice, qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 30 millions, possède une filiale spécialisée dans la saisie et la transmission des données, SORGAS SA, et elle partage avec le groupe succursaliste CIE FRANCAISE DU GRAND DELTA-COFRADEL SA (Lyon) le contrôle de la compagnie de traitement à façon sur ordinateurs EURINFOR-EUROPEENNE D'INFORMATIQUE SA (Lyon) - née de la récente fusion des compagnies SOLAME-STE LYONNAISE D'APPLICATIONS MECANOGRAPHIQUES SA et INFOR SA. Elle est liée depuis décembre 1970 avec son homologue ORGANISATION Y. BOSSARD & P. MICHEL SA (Paris) - qui s'est récemment donnée une filiale à Grenoble à cet effet, BOSSARD RHONE-ALPES SA - dans le domaine de la conception, fabrication, mise au point et commercialisation de packages d'application et de software.

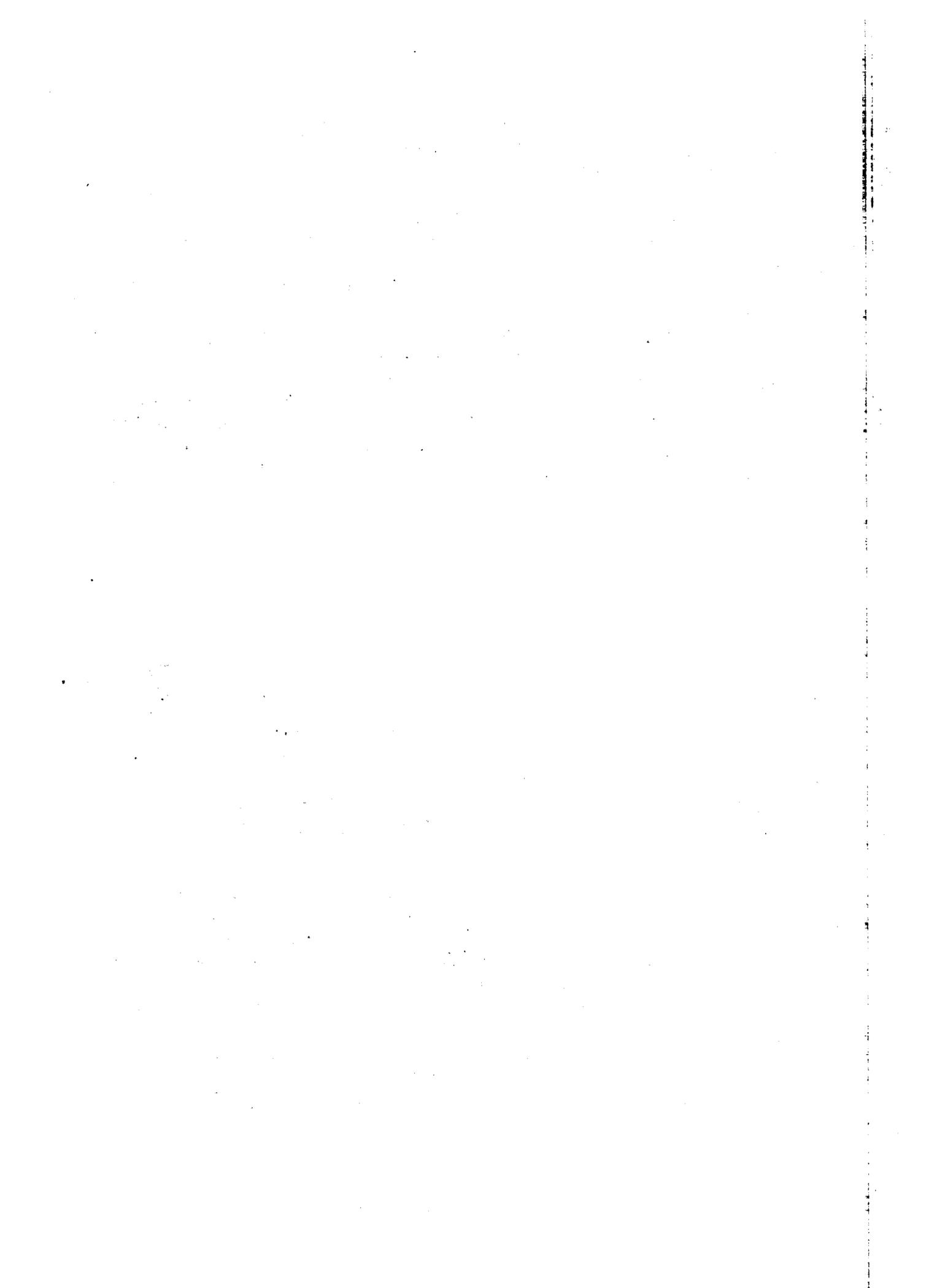
CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(612/21) Représenté jusqu'ici à Munich par la société TECH-MARK INDUSTRIESTEUERUNGEN GmbH, l'entreprise d'instrumentation de mesure et contrôle des températures et pression UNITED ELECTRIC CONTROLS C° de Watertown/Mass. s'y est donnée une filiale propre, UNITED ELECTRIC CONTROLS GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par M. James Spacek.

La fondatrice possède un large réseau de représentation chez les Six : à Milan EISENBAU Srl, à Amsterdam H.I.T.M.A. N.V. (cf. n° 414 p.22), etc...

(612/21) Passée en 1970 sous le contrôle du groupe WESTINGHOUSE ELECTRIC C° de New York (cf. n° 602 p.21), la compagnie belge A.C.E.C. - ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES DE CHARLEROI SA (cf. n° 601 p.26) a sanctionné l'accord conclu début 1971 en vue de rationaliser ses intérêts communs en Belgique avec le groupe néerlandais PHILIPS d'Eindhoven.

Celui-ci a désormais le contrôle absolu des compagnies C.B.R.E. - CIES BELGES REUNIES D'ECLAIRAGE SA de Quevaucamp (lampes) et C.B.R.T. - CIE BELGE DE RADIO & DE TELEVISION SA de Bruges (assemblage de téléviseurs), en contrepartie de la cession à ACEC de sa participation minoritaire dans l'entreprise d'appareils de chauffage ELPHIAC SA de Herstal (cf. n° 576 p.24) avec ses filiales de Londres et Stuttgart.



(612/22) Spécialisée à Paris notamment dans les applications de l'électricité à l'automatisation (pour stockage, manutention et distribution), la compagnie TRINDEL-TRAVAUX INDUSTRIELS POUR L'ELECTRICITE SA (cf. n° 605 p.23) a ouvert à Bruxelles une succursale dont elle a confié la gérance à la STE FIDUCIAIRE D'ETUDES & DE GESTION Sprl (Ixelles-Bruxelles).

La fondatrice, affiliée en particulier aux compagnies ELECTRICITE DE STRASBOURG SA et SALVE-STE ALSACIENNE & LORRAINE DE VALEURS & D'ENTREPRISES SA, disposait déjà de deux filiales à l'étranger, TRINDEL ELEKTROBAU GmbH (Offenbach, avec succursale à Essen) et TRINDELEC SA (Genève).

(612/22) La compagnie d'appareillages électrodomestiques CANDY SpA de Brugherio/Milano (cf. n° 588 p.24) a conclu un accord de coopération portant sur l'achat en commun de fournitures, la rationalisation des ventes, l'assistance technique et administrative, etc... avec ses homologues KELLY ITALIANA SpA (Cernusco sul Naviglio), DONORA SpA (Monza/Milano), NIVEN LA SOVRANA SpA (Fabriano/Ancona) et BESSA SpA (S. Maria Hoe/Como).

Le cadre en sera une filiale paritaire à Milan, G.I.E. GRUPPO INDUSTRIE ELETTRDOMESTICI SpA (capital initial de Li. 1 million), dirigée par MM. N. Fumagali (président de CANDY) et L. Oriani.

(612/22) L'entreprise française de récepteurs radio, téléviseurs, électrophones, magnétophones, appareillages électroniques, etc... SCHNEIDER RADIO TELEVISION SA d'Ivry/Val-de-Marne (cf. n° 582 p.32) se propose de faire apport de son usine du Mans/Sarthe (matériels grand public) à une affaire à constituer en association avec la compagnie LA RADIOTECHNIQUE SA (Suresnes/Hts-de-Seine), membre du groupe PHILIPS (cf. supra).

SCHNEIDER R.T., qui avait acquis en 1967 (cf. n° 429 p.23) de PHILIPS le contrôle à 80 % de l'entreprise d'équipements électroménagers LADEN SA, a récemment (cf. n° 522 p.25) absorbé celle-ci, ce qui a entraîné son affiliation symbolique (un peu plus de 1 %) à la CIE FRANCAISE PHILIPS SA (Paris). Elle est par ailleurs associée à parité avec la compagnie britannique PYE OF CAMBRIDGE LTD de Cambridge (cf. n° 592 p.43), membre du groupe PHILIPS, au sein de la STE FRANCAISE DES TECHNIQUES PYE SA (Paris) qui exploite les brevets de son actionnaire britannique. Outre l'usine du Mans (2.500 personnes), SCHNEIDER, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 265 millions, exploite une usine d'appareillages électroniques à Ivry/Val-de-Marne (800 personnes).

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a continuation of the document's content.

Third block of faint, illegible text, showing further details or a separate section.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or a list of items.

Fifth block of faint, illegible text at the bottom of the page, which may include a footer or a signature.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(612/23) Le groupe britannique de mécanique générale, équipements de transmission et roulements H. BRAMMER GROUP LTD (Leeds) s'est donné à Düsseldorf une filiale commerciale, B.S.L. KULLAGER SERVICE GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Richard J. Finlay.

La fondatrice, qui a plusieurs filiales au Royaume-Uni, notamment BRAMMER V. LINK BELTING LTD (Leeds), FLEXICON LTD (Bradford) et IXION DRIVES LTD, était déjà largement présente à l'étranger : Etats-Unis, Canada, Mexique, Inde, etc...

(612/23) Le groupe d'outillages mécaniques et électriques portatifs BLACK & DECKER MANUFACTURING C° de Towson/Md. (cf. n° 370 p.18) a renforcé ses intérêts en République Fédérale en se donnant à Offenbach une filiale d'outillages à air comprimé, BLACK & DECKER AIRTOOL GmbH (capital de DM. 300.000), dirigée par M. Richard L. Peppers.

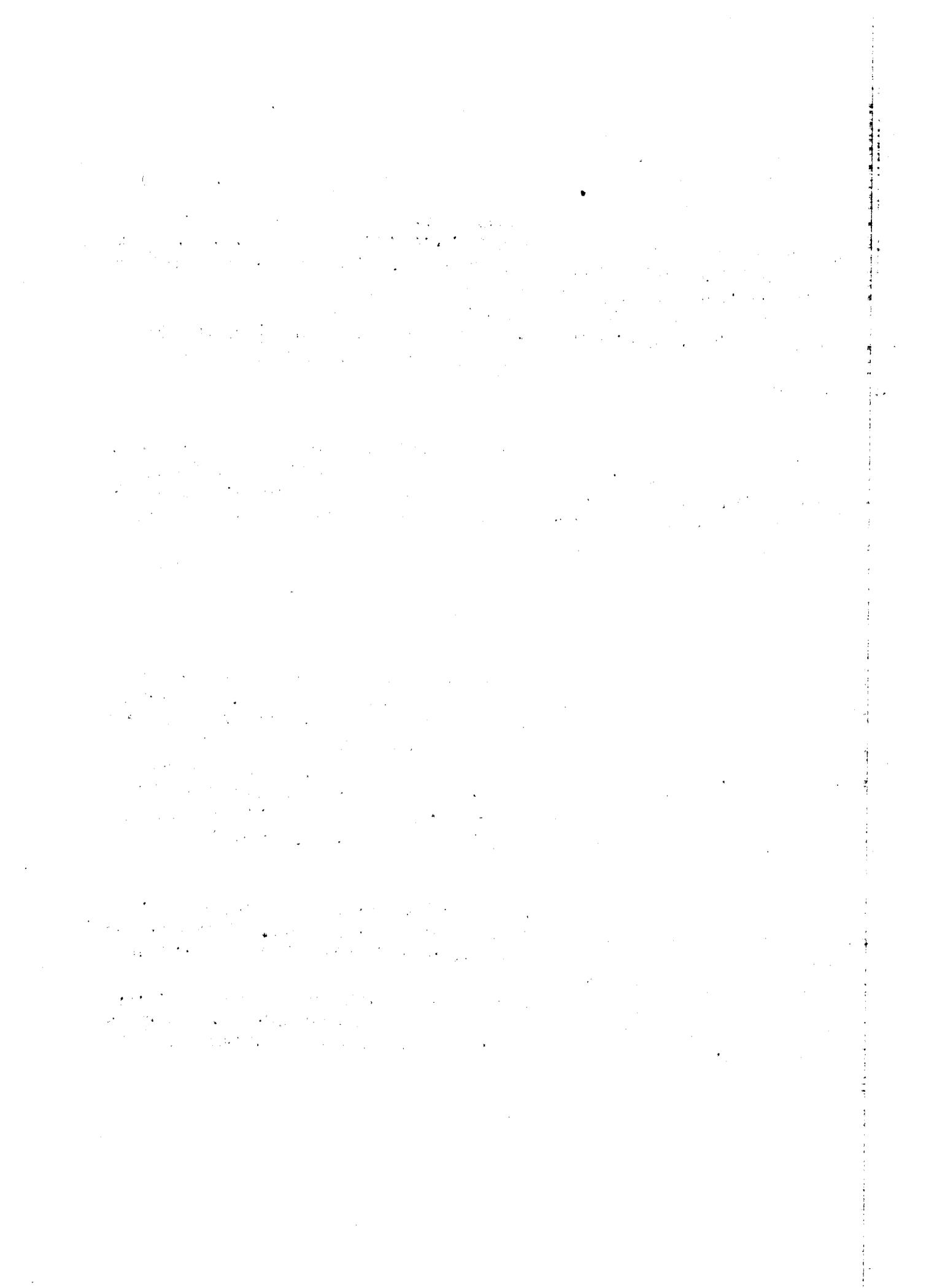
BLACK & DECKER possède à Idstein/Taunus une filiale industrielle depuis 1967, la troisième à avoir été formée chez les Six, après celles de Lyon/Rhône et de Civate/Como. (STAR UTENSILI ELETTRICI SpA).

(612/23) L'entreprise allemande d'accessoires pour automobiles (notamment sièges, serrures, articles plastiques, etc...) FRITZ KEIPER KG FABRIK FÜR MECHANISCHE KAROSSERIETEILE de Rømscheidt-Hasten (cf. n° 541 p.37) a pris pied en France avec l'installation d'une filiale commerciale à Paris, KEIPER-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Jean Dendrino.

Gérée par M. U. Putsch, la fondatrice emploie 1.700 personnes dans ses usines au siège, à Rockenhausen et à Mannweiler/Pfalz; elle contrôle depuis janvier 1970 l'entreprise de la branche RECARO GmbH & C° KG (Stuttgart).

(612/23) Filiale en République Fédérale du groupe de compteurs à gaz, robinetterie, régulateurs, filtres, conduits, etc... ROCKWELL MFG. de Pittsburgh/Pa. (cf. n° 555 p.24), la compagnie ROCKWELL GmbH (Pinneberg) a fermé sa succursale de Bruxelles.

Le groupe américain reste présent à Bruxelles avec la société de vente et assistance technique ROCKWELL BENELUX SA ainsi que AUDCO ROCKWELL DIKERS SA, directement contrôlée par sa filiale néerlandaise G. DIKERS & C° N.V. (Hengelo).



(612/24) L'entreprise française d'appareils de régulation thermostatique et pneumatique (notamment pour automobiles) CALORSTAT SA d'Arpajon/Essonne (capital de F. 5,3 millions) a ouvert en Grande-Bretagne (Baldock/Herts.) une succursale que dirige M. Richard K. Bryant.

(612/24) Le groupe suisse de matériels thermiques (chaudières à mazout et à gaz, brûleurs, radiateurs, régulateurs automatiques, circulateurs, etc...) HOVAL a conclu - à travers ses filiales de portefeuille HOVAL HOLDING SA (Vaduz/Liechtenstein) et INTERHOVAL SA de Glarus (cf. n° 591 p.43) - une association paritaire à Liège avec l'entreprise de la branche ETS FABRY SA (cf. n° 388 p.32) pour constituer, au siège de celle-ci, la société industrielle et commerciale FRANCIA-HOVAL SA.

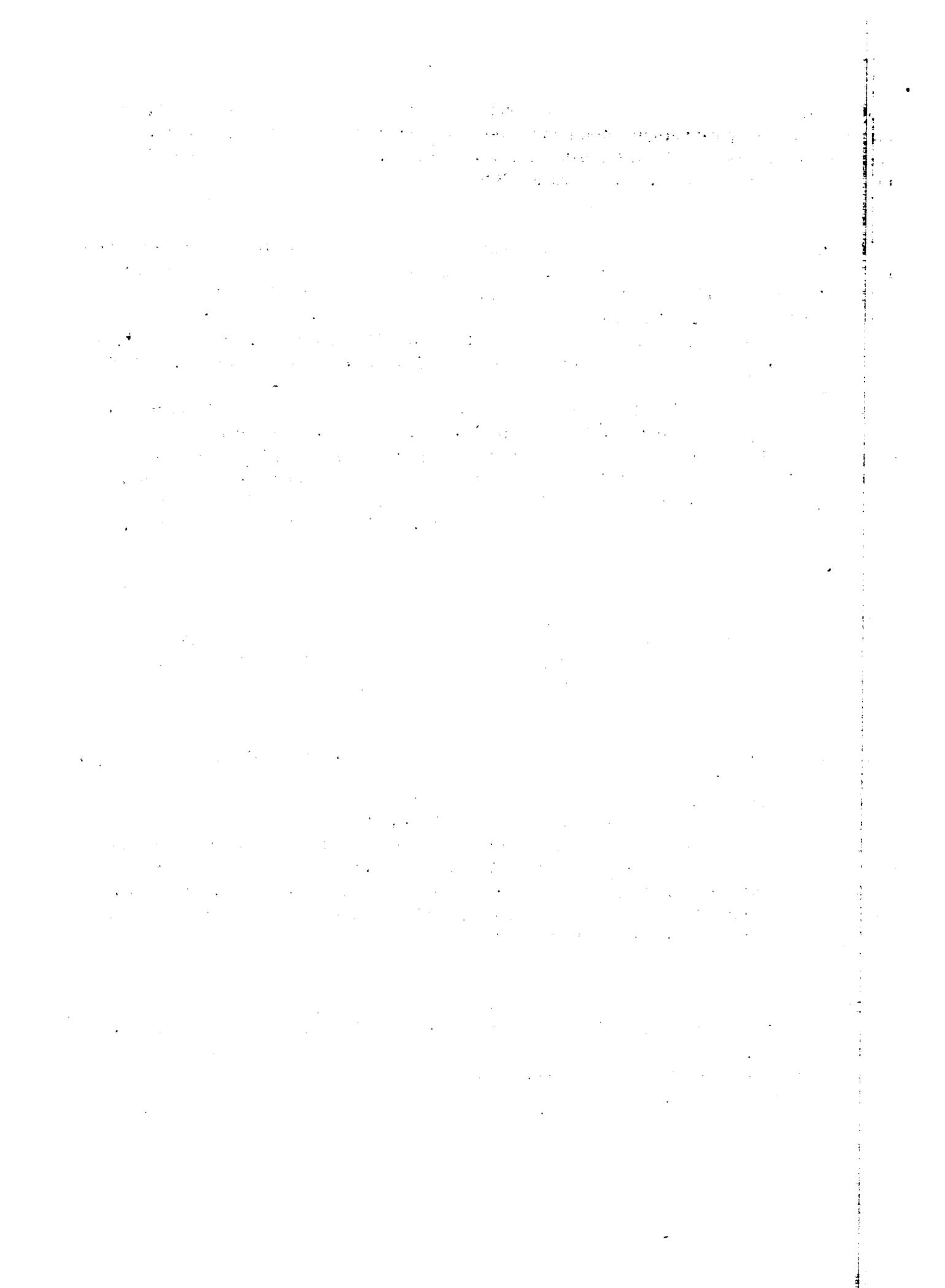
Au capital de FB. 25 millions, celle-ci assurera notamment la représentation de l'entreprise de Paris FRANCIA-HOVAL SA, née de la récente fusion des compagnies STEIN-HOVAL SA (filiale paritaire de STEIN & ROUBAIX SA de Paris et de INTERHOVAL) et ATELIERS COUTISSON SA de Rouen (propriétaire de la marque "Francia"), membre du groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA à travers son affiliée (indirecte) à 33,5 % ALSETEX-STE ALSACIENNE D'EXPLOITATION SA.

(612/24) Spécialiste en Suisse de machines alimentaires notamment, la compagnie AUTOMATICA SA (Mendrisio/Ticino) s'est donnée à Troisdorf une filiale commerciale et d'assistance technique, AUTOMATICA DEUTSCHLAND ANLAGENBAU GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par M. Werner Ganzert.

(612/24) Le groupe français d'articles graphiques (stylos à bille notamment) BIC SA de Clichy/Hts-de-Seine (cf. n° 610 p.25) négocie avec sa licenciée NAKAYA KOGYO LTD de Tokyo une association appelée à se matérialiser par une filiale commune (60/40) de production, NIPPON BIC C°.

BIC, qui s'est récemment assuré le contrôle à 50 % en Autriche de son homologue MINITEK FEINMECHANISCHE PRODUKTE GmbH de Vienne-Inzersdorf (cf. n° 601 p.38), possède à l'étranger, sous les noms BIC ou WATERMAN, de nombreux intérêts industriels : Pays-Bas (Roosendaal), République Fédérale (Ettlingen), Belgique (St-Josse-ten-Noode), Italie (Milan), Etats-Unis (Milford/Conn.), etc...

(612/24) L'entreprise française d'appareils de chauffage catalytique STE LYONNAISE DES APPLICATIONS CATALYTIQUES SA (Caluire/Rhône) a confié la représentation de ses fabrications au Royaume-Uni à la société KAY & C° (ENGINEERS) LTD (Bolton/Lanc.), membre du groupe CHARTERHOUSE GROUP LTD de Londres (cf. n° 605 p.30).



(612/25) Filiale à 60 % à Brebach/Sarre du conglomérat CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly s/Seine (cf. n° 611 p.20), la compagnie HALBERGERHÜTTE GmbH (cf. n° 602 p.22) va céder son contrôle à 92 % sur l'entreprise de compresseurs, échangeurs de chaleur et pompes HALBERG MASCHINENBAU GmbH & C° KG de Ludwigshafen (cf. n° 411 p.24) à la compagnie britannique WORTHINGTON-SIMPSON LTD (Newark/Notts.), filiale commune des groupes STUDEBAKER-WORTHINGTON INC. de New York (cf. n° 611 p.19) et THE WEIR GROUP LTD de Glasgow (cf. n° 258 p.26).

Animée par M. Maurice Grandpierre, HALBERG MASCHINENBAU réalise avec quelque 1.300 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 70 millions dans ses usines au siège et à Mannheim.

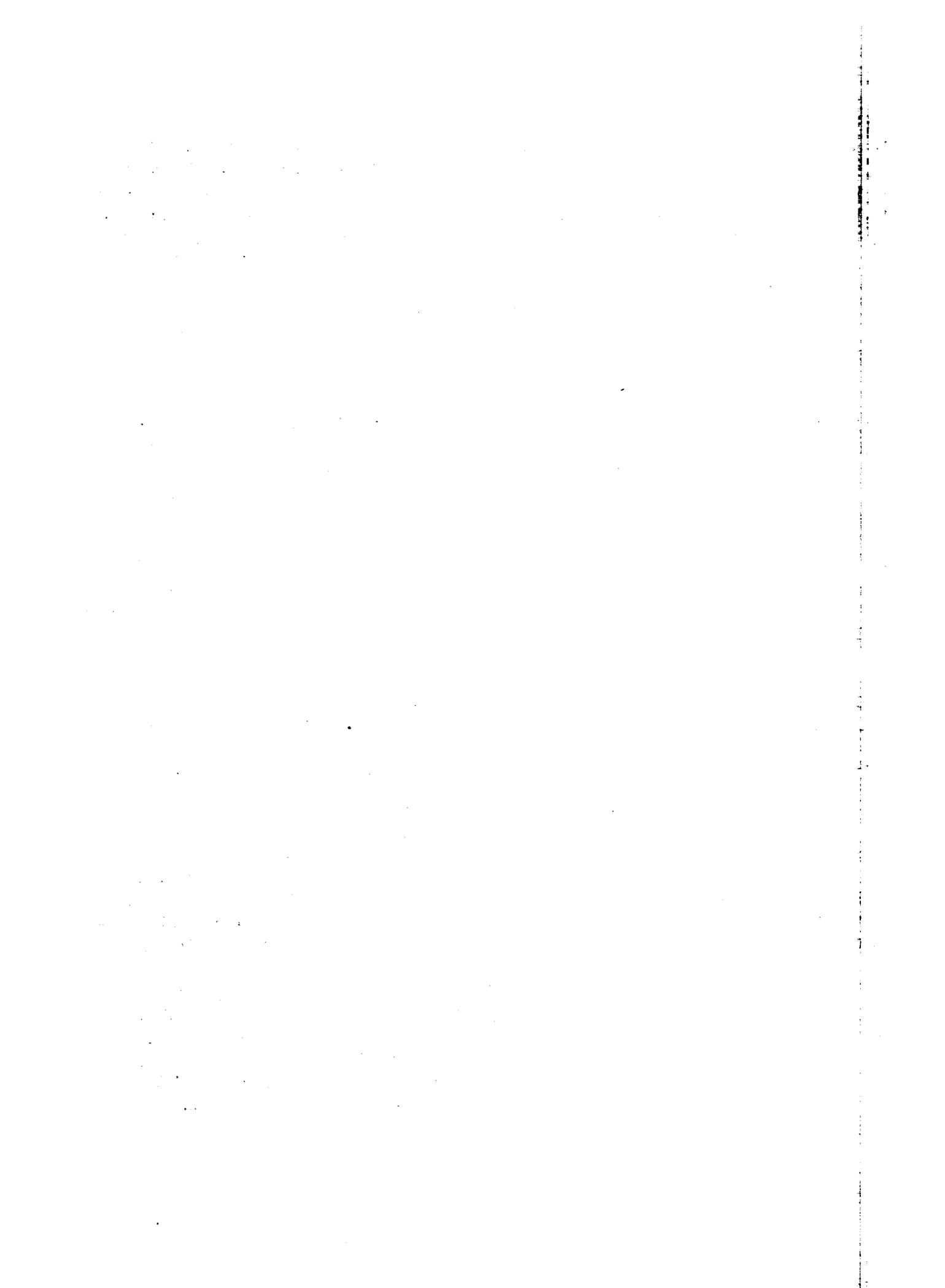
(612/25) Connu pour ses appareils d'analyse et de contrôle, le groupe MILTON ROY C° de St-Petersburg/Fla. (cf. n° 558 p.26) a pris une option en vue d'acquiescer début 1973 une participation de 50 % dans sa licenciée de Hambourg BRAN & LÜBBE KG (cf. n° 592 p.28), connue de son côté pour ses pompes de contrôle de volume, pompes à vide et équipements d'épuration des eaux.

Propriété de la famille Ladendorf à travers la société de portefeuille KURT LADENDORF GmbH de Hambourg (cf. n° 340 p.21), celle-ci dispose de plusieurs filiales ou affiliées à l'étranger : STE FRANCAISE DES ETS BRAN & LÜBBE HAMBOURG Sarl (Epone/Yvelines), BRAN & LÜBBE GmbH (Salzburg), BRAN & LÜBBE IBERICA SA (Madrid), etc...

(612/25) L'entreprise suisse de matériels de manutention et stockage SAL. GOLDSCHMIDT FÖRDELANLAGEN JET AGE SYSTEMS (Zurich), qu'anime M. Salomon Goldschmidt, s'est donnée une filiale commerciale à Paris, JET AGE SYSTEMS-JAS Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Eric Fischl.

(612/25) Spécialiste à Hambourg d'équipements de manutention (chariots élévateurs, tracteurs et porteurs), la compagnie SE FAHRZEUGWERKE GmbH (cf. n° 534 p.25) a transformé sa succursale suisse HANS STILL GmbH (Spreintebach/Aargau) en filiale sous le nom de SE FAHRZEUGWERKE GmbH (capital de FS. 250.000) et la direction de M. Helmut Eckermann. Elle en partage le contrôle avec le holding TREUHANDVEREINIGUNG AG (Aarau).

La fondatrice (anc. HANS STILL GmbH - cf. n° 523 p.26) appartient aux compagnies MASCHINENFABRIK ESSLINGEN AG (Esslingen/Neckar), membre du groupe DAIMLER BENZ AG de Stuttgart (cf. n° 609 p.18), et VARTA AG de Hanovre et Francfort (cf. n° 600 p.18). Ses principales autres filiales à l'étranger sont les sociétés STILL SA (Meaux/S. & M.), HANS STILL GmbH (Vienne), SE NEDERLAND N.V. (Rotterdam) et MASKINFABRIKEN ESSLINGEN IMPORT A/S (Glostrup/Danemark).



(612/26) Les intérêts à Milan du groupe STUDEBAKER WORTHINGTON (cf. supra) se sont enrichis de la firme de services et d'assistance technique WORTHINGTON INTERNATIONAL ASSISTANZA CLIENTI SpA (capital de Li. 20 millions), dirigée par M. G.F. Studenski et directement contrôlée par les filiales de Wilmington/Del. WORTHINGTON CUSTOMER SERVICE INTERNATIONAL INC. et de Milan WORTHINGTON SOC. ITALIANA POMPE & COMPRESSORI SpA (cf. n° 252 p. 23).

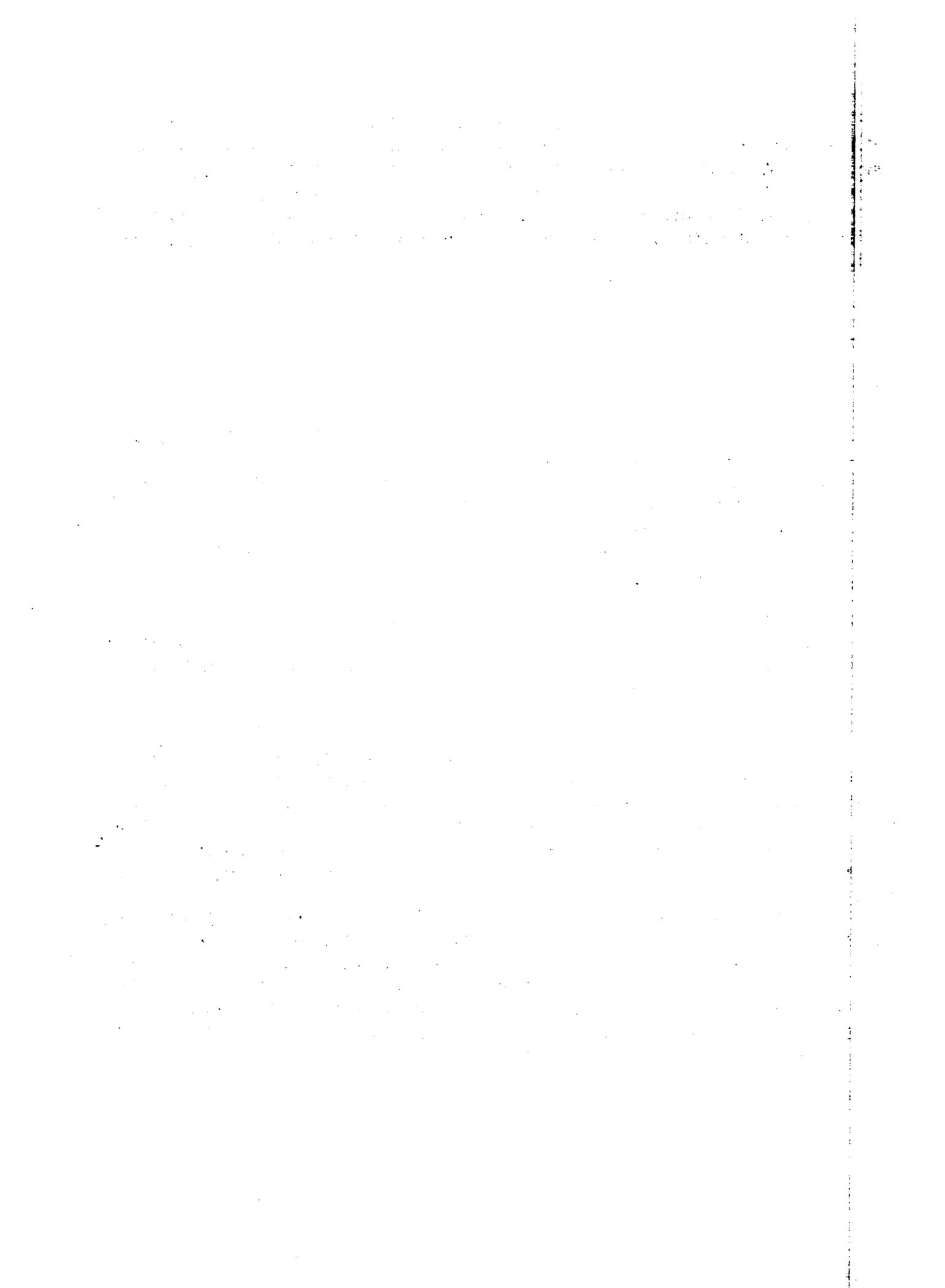
EDITION

(612/26) La compagnie de Tokyo SONY C° LTD, une des premières entreprises de matériels électro-acoustiques et video cassettes du Japon, négocie des échanges de programmes avec plusieurs compagnies du Marché Commun, en particulier avec les groupes de Paris LIBRAIRIE HACHETTE SA (cf. n° 606 p.20) et de Milan ARNOLDO MONDADORI EDITORE SpA (cf. n° 598 p.24).

Ceux-ci ont récemment constitué à Zurich, sous le nom d'I. P. A. -INTERNATIONAL PUBLISHERS' AUDIOVISUAL ASSOCIATION et la présidence de M. Giorgio Mondadori, un groupement pour la promotion de la production et de la distribution de programmes audiovisuels s'adaptant aux systèmes de reproduction image et son par video-cassettes et disques video notamment. Ils y sont associés aux groupes EDITIONS RENCONTRE SA (Lausanne), C. BERTELSMANN VERLAG (Gütersloh) et A.B. BONNIER FOERETAGEN (Stockholm).

(612/26) Après l'échec de négociations entreprises avec le groupe britannique EMI-ELECTRIC & MUSICAL INDUSTRIES LTD de Hayes/Mddx. (cf. n° 610 p.27), l'homme d'affaires français Edouard Ruault a ouvert des pourparlers pour la cession de son contrôle sur la firme d'éditions musicales CIE PHONOGRAPHIQUE FRANCAISE BARCLAY SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 559 p.32) avec d'une part la LIBRAIRIE HACHETTE (cf. supra) et d'autre part le groupe PHILIPS (cf. supra, p.21).

BARCLAY a tout dernièrement formé à Paris les sociétés EDITIONS MUSICALES BARCLAY Sarl et EDITIONS MUSICALES CORVETTE Sarl, toutes deux au capital de F. 20.000 et gérées par M. Edouard Ruault. Elle possède de nombreux intérêts à l'étranger, notamment à Bruxelles (CIE PHONOGRAPHIQUE FRANCO-BELGE BARCLAY-STE BARCLAY SA), Amsterdam (GRAMMOFOONPLATEN MIJ. BARCLAY NEDERLAND N.V.), Hambourg (BARCLAY SCHALLPLATTEN GmbH), Madrid (CIA PHONOGRAFICA ESPANOLA DISCOS BARCLAY SA), etc...



(612/27) Les groupes SIEMENS AG (Berlin et Francfort) et PHILIPS (cf. supra) ont décidé de rationaliser leurs intérêts respectifs ou communs (cf. n° 574 p.23) dans les domaines de l'édition musicale et de l'impression de disques - du ressort notamment des compagnies de Hambourg DEUTSCHE GRAMMOPHON GmbH et de Baarn N.V. PHILIPS' PHONOGRAPHISCHE INDUSTRIE-P.P.I. - en coiffant les quelque 45 sociétés qu'ils contrôlent en Europe par deux holdings paritaires, POLYDOR INTERNATIONAL GmbH (Hambourg) et PHONOGRAM INTERNATIONAL N.V. (Baarn).

ELECTRONIQUE

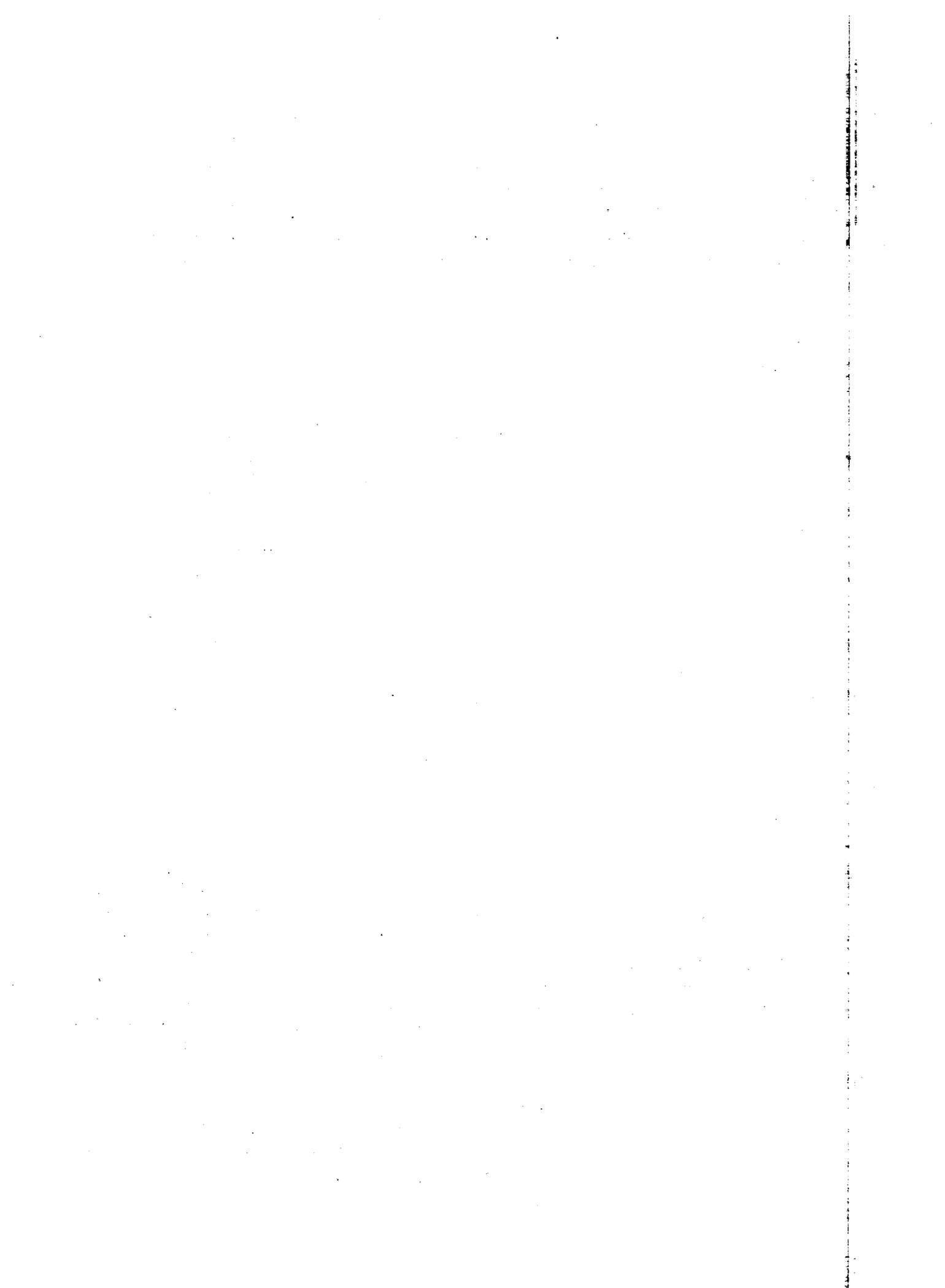
(612/27) La compagnie française de software T.I.T.N. - TRAITEMENT DE L'INFORMATION TECHNIQUES NOUVELLES SA de Fresnes/Val de-Marne (cf. n° 591 p.32) a choisi Bruxelles comme lieu d'implantation de sa première filiale à l'étranger, T.I.T.N.-BENELUX SA (capital de FB. 150.000), placée sous la présidence de M. Ghesquière.

La fondatrice a une filiale absolue à Paris, I.A.S.-INFORMATIQUE ASSISTANCE SERVICE SA (prestation de services informatiques), et elle y contrôle la STE DES ORDOPROCESSEURS SA - où elle a pour associées la compagnie semi-publique de Paris I.D.I.-INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL SA (9,1 %) et la compagnie de portefeuille de Luxembourg E.E.D.-EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT SA (cf. n° 604 p.24). Par ailleurs, elle est membre des groupements GEPSI-GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DE PRODUITS & SYSTEMES INFORMATIQUES - au côté notamment du COMPTOIR COMMERCIAL D'IMPORTATION Sarl (Paris) - et GEDIM-GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT D'INFORMATIQUE MEDICALE, aux côtés de la CLINIQUE DU BOIS DE VERRIERES SA (Verrières-le-Buisson/Seine) et du LABORATOIRE MEDICAL D'ANTONY (Antony/Hts-de-Seine).

(612/27) La compagnie britannique d'exportation de composants ainsi qu'instrumentation électronique et électrique OVERSEAS MARKETING CORP. LTD (cf. n° 462 p.26) a transformé sa succursale de Cologne en filiale sous le nom d'ANGLIA ELEKTROTECHNIK GmbH (capital de DM. 20.000) et la direction de MM. P.B. Grace, F.E. Bagley et C.R. Webber.

Elle-même créée fin 1967, la fondatrice regroupe un certain nombre de sociétés ou groupes désireux de développer leur pénétration à l'étranger, notamment TOZER KEMSLEY & MILLBOURN (HOLDINGS) LTD, UNITED DOMINIONS TRUST LTD, INCHAPE & C° LTD, HARRISONS & CROSFIELDS LTD, CONSOLIDATED GOLD FIELDS LTD, CONSOLIDATED TIN SMELTERS LTD, etc...

(612/27) De création récente au capital de FS. 50.000, la firme suisse de prestation de services informatiques PARSONS & WILLIAMS AG (Zug), que préside M. Ernst Hunter, a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Ole C. Nord (Copenhague).



(612/28) L'entreprise danoise d'appareils de radiocommunications STORNO A/S de Copenhague (cf. n° 396 p.23) s'est donnée en France une filiale de vente, STORNO SA (Bagnole/Seine-St-Denis) au capital de F. 200.000, que préside M. Oskar Friis-Jensen.

La fondatrice avait déjà trois filiales directes à l'étranger, STORNO ELECTRONIC GmbH (Flensburg), STORNO LTD (Camberley/Surrey) et STORNO A/B (Stockholm).

(612/28) Membre du groupe C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA (cf. n° 611 p.28), l'entreprise de composants électroniques CIT-ALCATEL SA de Paris (cf. N° 611 p.28) s'est donnée une filiale commerciale à Sao Paulo, BRASITEL EQUIPAMENTOS DE TELECOMUNICACOES LTDA (capital de Cr. 180.000).

A l'étranger, la fondatrice est présente en République Fédérale avec la filiale ALCATEL HOCHVAKUUM GmbH (Wertheim-Tauberbischofsheim).

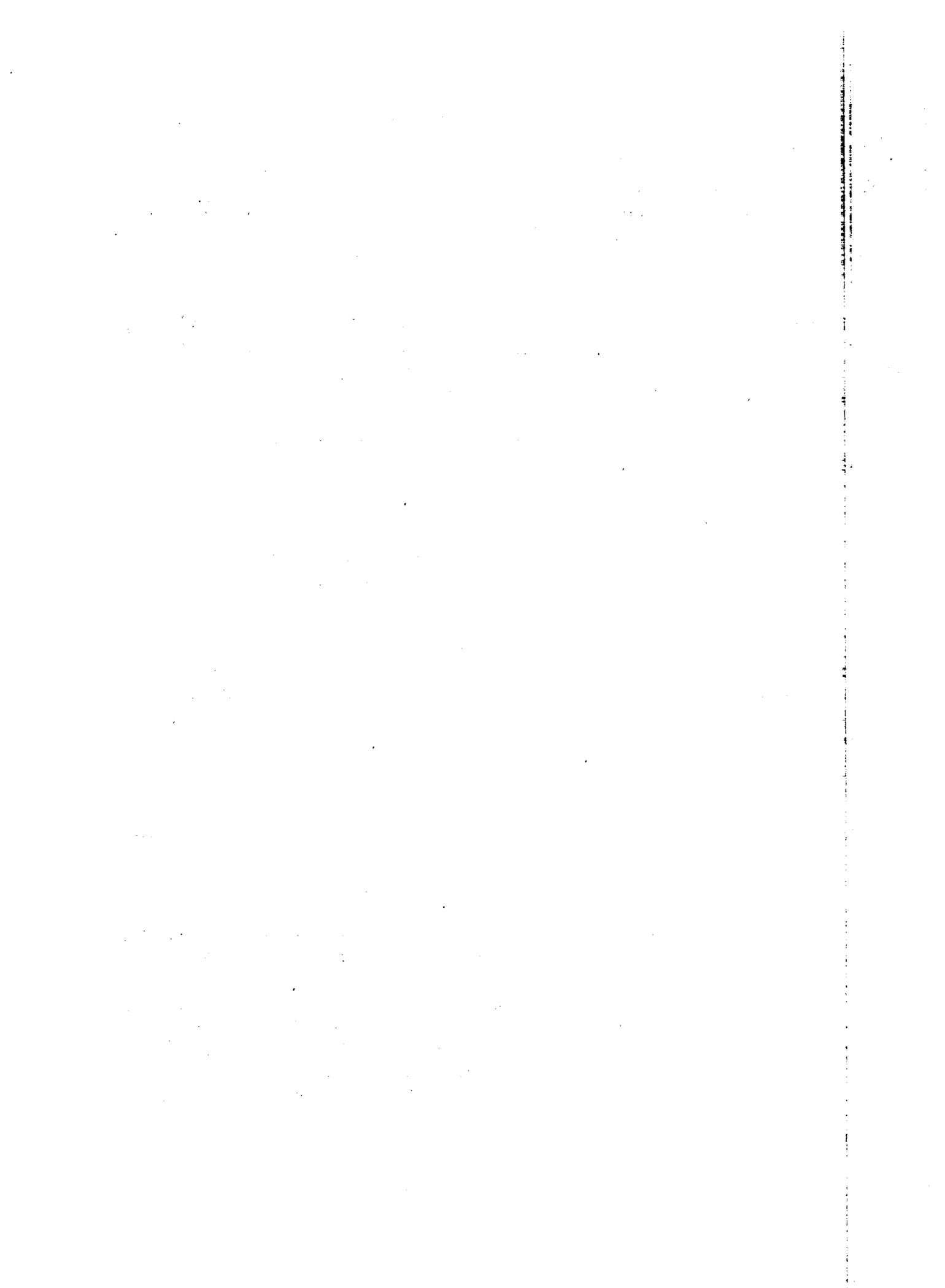
(612/28) Des intérêts belges portés par Mme Simone Herfurth (gérante) ont été à l'origine à Paris de la firme de négoce d'appareils électroniques, mécaniques et photographiques ETS MARBER Sarl (capital de F. 50.000).

(612/28) Dans le cadre d'un contrat passé par le Pentagone avec la compagnie THOMSON-CSF de Paris (cf. n° 611 p.28) et portant sur son système d'arme sol-air à basse altitude "Crotale", celle-ci a conclu avec la compagnie NORTHROP CORP. de Beverly Hill/Cal. (cf. n° 511 p.28) un accord exclusif pour le développement de cet engin à Fort Bliss/Texas.

ENGINEERING

(612/28) Le groupe d'engineering chimique, pétrolier, pétrochimique, gazier, etc... FLUOR CORP. de Los Angeles/Cal. (cf. n° 586 p.31) s'est donné une filiale à Paris, FLUOR FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Georges Dallian.

FLUOR était déjà présent à Paris avec une filiale directe - depuis peu (cf. n° 580 p.32) - STE D'ETUDES PETROLIERES SA, ainsi qu'une participation de 40 % dans la compagnie HEURTEY-FLUOR SA, en association pour le solde avec le groupe d'engineering de Paris HEURTEY SA (cf. n° 609 p.26). Dans les autres pays du Marché Commun, il a des filiales à Bruxelles, BONNER & MOORE EUROPE SA (à travers sa filiale de Houston BONNER & MOORE ASSOCIATES INC.), Haarlem FLUOR NEDERLAND N.V. et Francfort FLUOR GmbH.



(612/29) Affiliée à Londres du groupe AIM ASSOCIATES CAMBRIDGE LTD (Cambridge), qu'anime M. Tim Eiloart, la compagnie d'engineering et assistance technique en chauffage et combustion DELTA THERMAL TECHNOLOGY LTD a installé sous son nom une filiale à La Haye (capital de Fl. 50.000), dirigée par MM. R.G. Sidwell et J.R. Round.

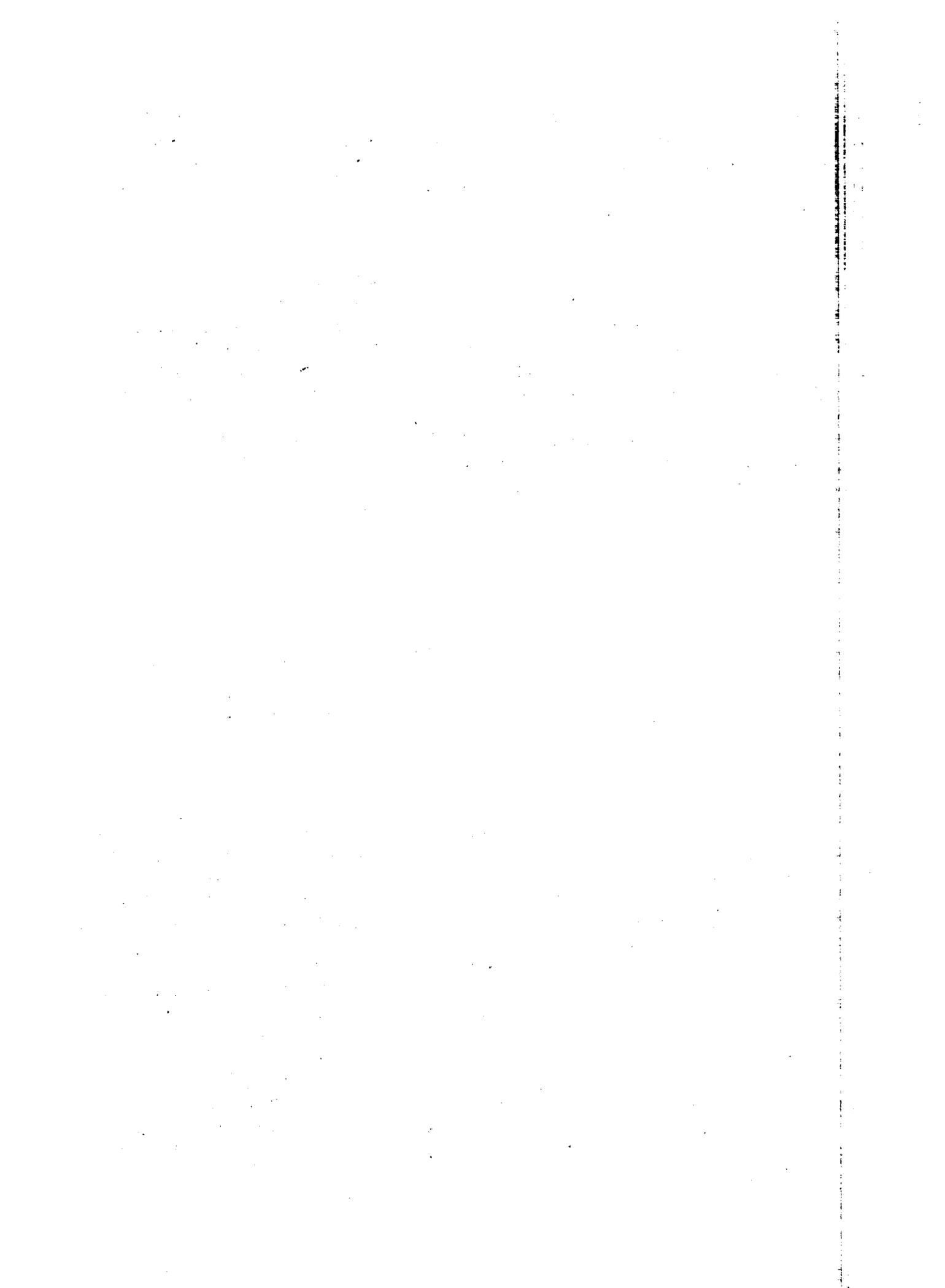
(612/29) A la suite d'une augmentation à FB. 125 millions du capital de la firme d'engineering CONSTRUCTIONS & ENTREPRISES INDUSTRIELLES-C.E.I. SA de Bruxelles (cf. n° 75 p.24), la CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA (cf. n° 610 p.31) et la STE FINANCIERE DES CAOUTCHOUCS-SOCFIN SA (groupe HALLET - cf. n° 543 p.21) y ont vu leur participation passer de 31,2 % à 42,7 % pour la première et de 5,1 % à 11 % pour la seconde, tandis que les sociétés FINETUPAR-FINANCE, ETUDE, PARTICIPATIONS SA (cf. n° 348 p.24) et STE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE-SOCFINAL SA (groupe HALLET - cf. n° 461 p.29) de Luxembourg, FININTER SA (groupe HALLET - cf. n° 482 p.30) et NAGELMACKERS FILS & CIE Scs (cf. n° 589 p.42) de Bruxelles voyaient les leurs ramenées de 30,8 % à 26,5 %, de 15,3 % à 9 %, de 10,6 % à 6,4 % et de 1 % à 0,6 % respectivement.

C.E.I., qui réalise un chiffre d'affaires annuel de FB. 1,5 milliard, a pour plus de \$ 80 millions de travaux en cours en Afrique.

(612/29) Le groupe d'engineering mécanique et installations complètes pour industries papetière et textile BELOIT CORP. de Beloit/Wisc. (cf. n° 512 p.24) a allégé ses intérêts en Italie - une filiale BELOIT ITALIA SpA (Pinerolo/Turin), qui avait absorbé la firme associée BELOIT FIMSAI SpA (Milan) - en fermant la société de vente BELOIT ITALIANA Srl (Milan), dont M. Chiarelli Ottavia sera liquidateur.

(612/29) La BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. n° 607 p.27) a présidé et participé directement pour 12 % à la création à Paris de la CIE FRANCAISE D'ENGINEERING SA (capital de F. 1 million). Présidée par M. Mazaud et dirigée par M. Gobin, celle-ci a pour objet la recherche du financement ainsi que la réalisation de bâtiments et ouvrages de génie civil, notamment dans le domaine des équipements sanitaires et sociaux (cliniques, hôpitaux, maisons de retraite, etc...).

La fondatrice y est associée à: (1) ses affiliées CO.GE.CO-CIE GENERALE D'ETUDES & DE COORDINATION SA (Paris) pour 30 %, STE AUXILIAIRE DE GESTION IMMOBILIERE & DE CONSTRUCTION-AGIM SA (Paris) et LOCAFRANCE SA (cf. n° 606 p.26) avec ses filiales LOCAMUR SA (cf. n° 564 p.32) et CORT-CONSEILS EN ORGANISATION SA (cf. n° 559 p.36); (2) le groupe ROTHSCHILD SA (cf. n° 611 p.39) à travers sa filiale d'études techniques UTEC-UNION DES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION SA (Paris) et sa filiale de portefeuille CIE DU NORD SA (cf. n° 609 p.29); (3) la BANQUE NATIONALE DE PARIS-B.N.P. SA (cf. n° 610 p.20), le CREDT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. n° 607 p.27) et le groupe LA PATERNELLE SA (cf. n° 607 p.16).



FINANCE

(612/30) La société de gestion de Fonds de placement I. C. T. -INVESTOR CAPITAL TRUST INC. de Panama et Genève (cf. n° 439 p.29) a élargi son réseau en ouvrant à Milan, sous la direction de M. Roland Schwitzer, sa seconde succursale en Italie après celle de Rome (créée début 1970).

Chargée notamment de la diffusion des certificats des DOLLAR FUND, FUND OF NEW YORK, FUND OF NATIONS, REAL STOCK FUND, REAL ESTATE STOCK FUND, etc..., la fondatrice, animée par MM. J.O. d'Hennerly, David Gavin, Arnold von Zeeland, Paul van Zeeland et M. Worth, dispose depuis 1967 d'une filiale à Amsterdam. Une première succursale installée à Milan fin 1967 (cf. n° 435 p.27), sous la direction de M. Andrea Caprotti, avait été fermée l'année suivante.

(612/30) Membre du groupe HAMBROS BANK LTD de Londres (cf. n° 606 p.32), la banque de New York HAMBRO AMERICAN BANK & TRUST C° a ouvert à Paris une succursale placée sous la direction de M. Henri W. Emmet.

(612/30) La CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 611 p.30) et la BANQUE DE L'INDOCHINE (cf. supra) s'apprêtent à céder leur participation (33,3 % chacune) à New York dans la compagnie de financement international FRENCH AMERICAN BANKING CORP. (cf. n° 605 p.30) à la B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. supra) qui en aura ainsi le contrôle absolu.

FRENCH AMERICAN BANKING (capital de \$ 3 millions), qui a une succursale à Los Angeles, dispose à Paris d'une agence dirigée par M. J.P. Meilhan.

(612/30) Il entre dans les intentions de la STE CENTRALE DE BANQUE SA de Paris (cf. n° 606 p.26) de céder à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. supra) son agence de Gibraltar.

(612/30) Le conglomérat CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 611 p.20) a porté son capital à F. 1,967 milliard pour avoir : 1) reçu de la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 611 p.30) sa participation dans la SAPE-STE DE PARTICIPATION & D'ETUDES SA, où il était déjà majoritaire; 2) élargi par voie d'OPE son contrôle sur les compagnies STE DES FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON SA (Pont-à-Mousson/Meurthe & Moselle), SOCEA-EAUX & ASSAINISSEMENT SA (Paris), EVERITUBE SA (Paris) et CIE GENERALE DE ROBINETTERIE-COMAP SA de Paris (cf. n° 601 p.28); 3) absorbé sa filiale CIE DES PRODUITS CHIMIQUES & RAFFINERIES DE BERRE SA de Paris (cf. n° 557 p.15) aux actifs bruts de F. 658,9 millions.

(612/31) Membres à Luxembourg du groupe financier SEABORD CORP. de Miami/Fla., les compagnies de portefeuille DELOS SA, SEABORD SA et C.B.W.L. SA ont formé une filiale commune (45/45/10) de prestation de services financiers, RELIANCE MANAGEMENT C° LTD Sarl (capital de \$ 10.000), dont les gérants sont MM. Robert M. Rose, Fernand Unsen et Nico Schaeffer.

Elles avaient déjà constitué ensemble (40/40/10) - en association pour 10 % avec le Fonds de placement ROOSEVELT PROPERTIES FUND SA (Luxembourg), dont SEABORD se partage le contrôle avec la société ARLEN PROPERTIES INC. - la firme de gestion R.P.F. SERVICES LTD Sarl, que gère M. R.M. Rose et qui est dotée d'une succursale à Londres (cf. n°s 586 p.33 et 591 p.35).

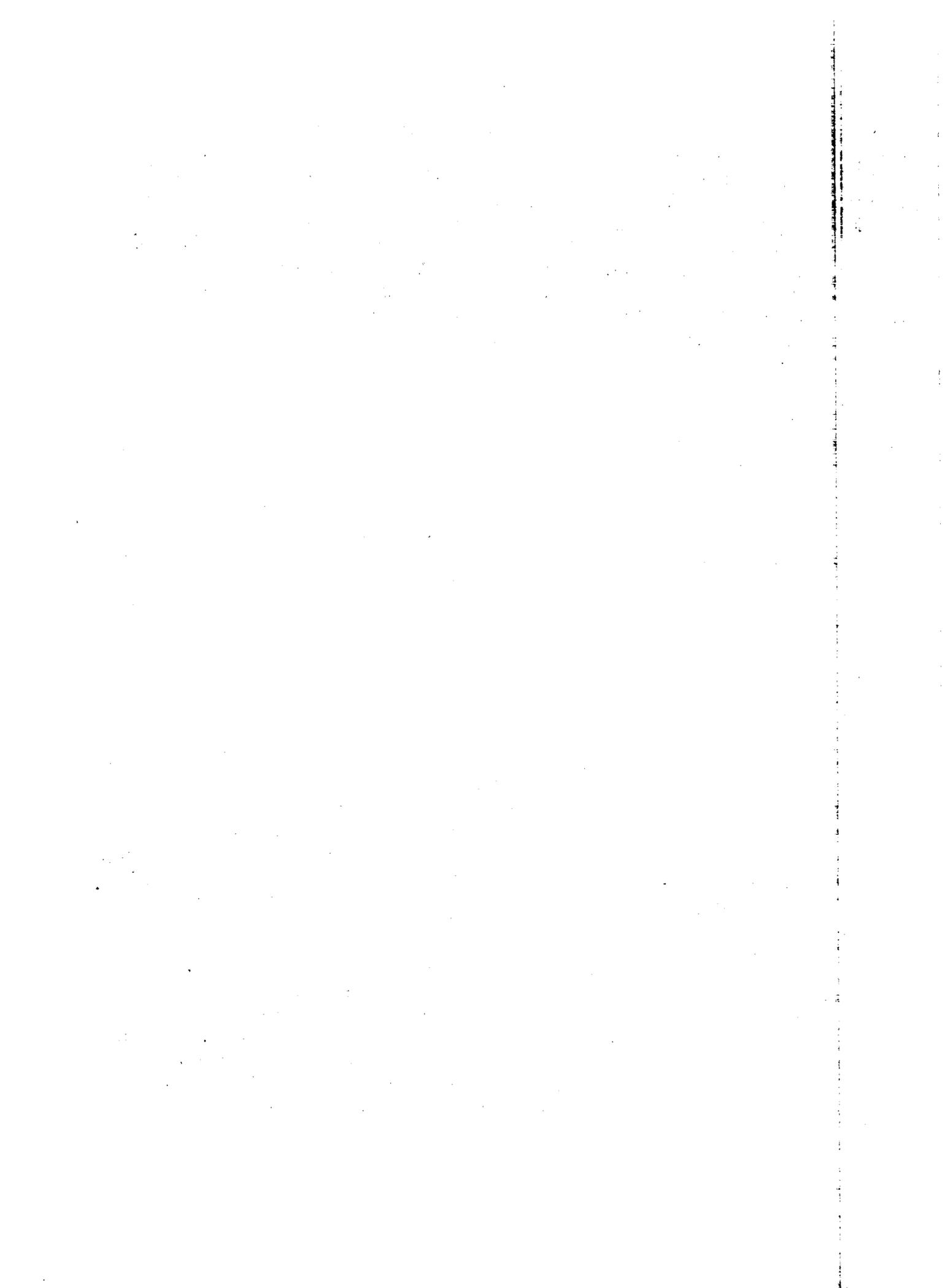
INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(612/31) La firme allemande d'huiles alimentaires, corps gras, margarine, épicerie fine, etc... HOLTZ & WILLEMSSEN KG (Krefeld-Uerdingen) s'est donnée une filiale aux Pays-Bas, REMMICK N.V. (Harmelen) au capital de Fl. 50.000, dirigée par MM. Helmut Reffelt et Manfred Leser.

La fondatrice, qui réalise avec 400 personnes un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 110 millions, possède une filiale (96 %) d'import-export à Duisburg, GETREIDE IMPORT GmbH.

(612/31) Six entreprises sucrières françaises préparent la création à Paris de la STE INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE SUCRERIE SA (capital de F. 6 millions), qui, présidée par M. Gérard Bauche et dirigée par M. Jean-Paul Lafuge, aura pour objet la commercialisation commune de leur production. Il s'agit de SUCRERIE CENTRALE DE CAMBRAI SA d'Escandoeuvre/Nord (cf. n° 376 p.26), STE VANDERMOISE DE SUCRERIES SA de Paris (usines à Sainte-Emilie et Bauchamp/Somme - cf. n° 453 p.32), LESAFFRE FRERES Sarl de Quesnoy-sur-Deule/Nord (usine à Nangis/S. & M.), C. FANTAUZZI & CIE Sarl de Paris (usine à Villeron/Val d'Oise), MARCEL BAUCHE SA (Paris) et DEBAYSER (Paris). Ces entreprises étaient membres jusqu'ici du groupement d'intérêt économique GISEC, dont le principal adhérent reste la compagnie SIAMNA SA de Villenoy/S. & M. (cf. n° 556 p.29).

La nouvelle affaire se situera, à terme, au sixième rang des sociétés françaises de la branche, derrière STE F. BEGHIN SA de Thumeries/Nord (qui a réalisé en 1969 un chiffre d'affaires de F. 857,8 millions - cf. n° 589 p.48), GENERALE SUCRIERE SA de Paris (F. 695,2 millions - cf. n° 597 p.29), STE DES RAFFINERIES & SUCRERIES SAY SA de Paris (F. 576,8 millions - cf. n° 587 p.35), SUCRE-UNION SA de Paris (F. 419,9 millions - cf. n° 574 p.29) et STE NOUVELLE RE RAFFINERIE LEBAUDY-SOMMIER SA de Neuilly/Hts-de-Seine (F. 176,2 millions - cf. n° 605 p.32).



(612/32) . Après avoir fusionné (cf. n° 610 p.31) avec la brasserie de Goslar STÄDTISCHE BRAUEREI GmbH, l'entreprise EINBECKER BRAUHAUS AG (Einbech) - filiale à 76 % de la compagnie ELBSCHLOSSBRAUEREI (Hambourg), membre du groupe SCHULTHEISS-BRAUEREI AG de Berlin et Bochum (cf. n° 604 p.32) - a procédé à l'absorption de son homologue BROYHAN BRAUEREI GmbH de Hildesheim (cf. n° 393 p.32).

METALLURGIE

(612/32) Représenté depuis 1963 aux Pays-Bas par la N.V. v/h FIRMA A. KWINT (Groningue, Rotterdam et Leeuwarden), le groupe américain de persiennes et jalousies en aluminium LEVOLOR LORENTZEN INC. de Hoboken/N.J. s'y est associé 25/75 à la compagnie de Drunen LIPS ALUMINIUM N.V. (cf. n° 479 p.19) pour créer la société industrielle LIPS LEVOLOR N.V. (Drunen) au capital autorisé de Fl. 1 million, qui occupera une trentaine de personnes et approvisionnera l'ensemble du marché des Six.

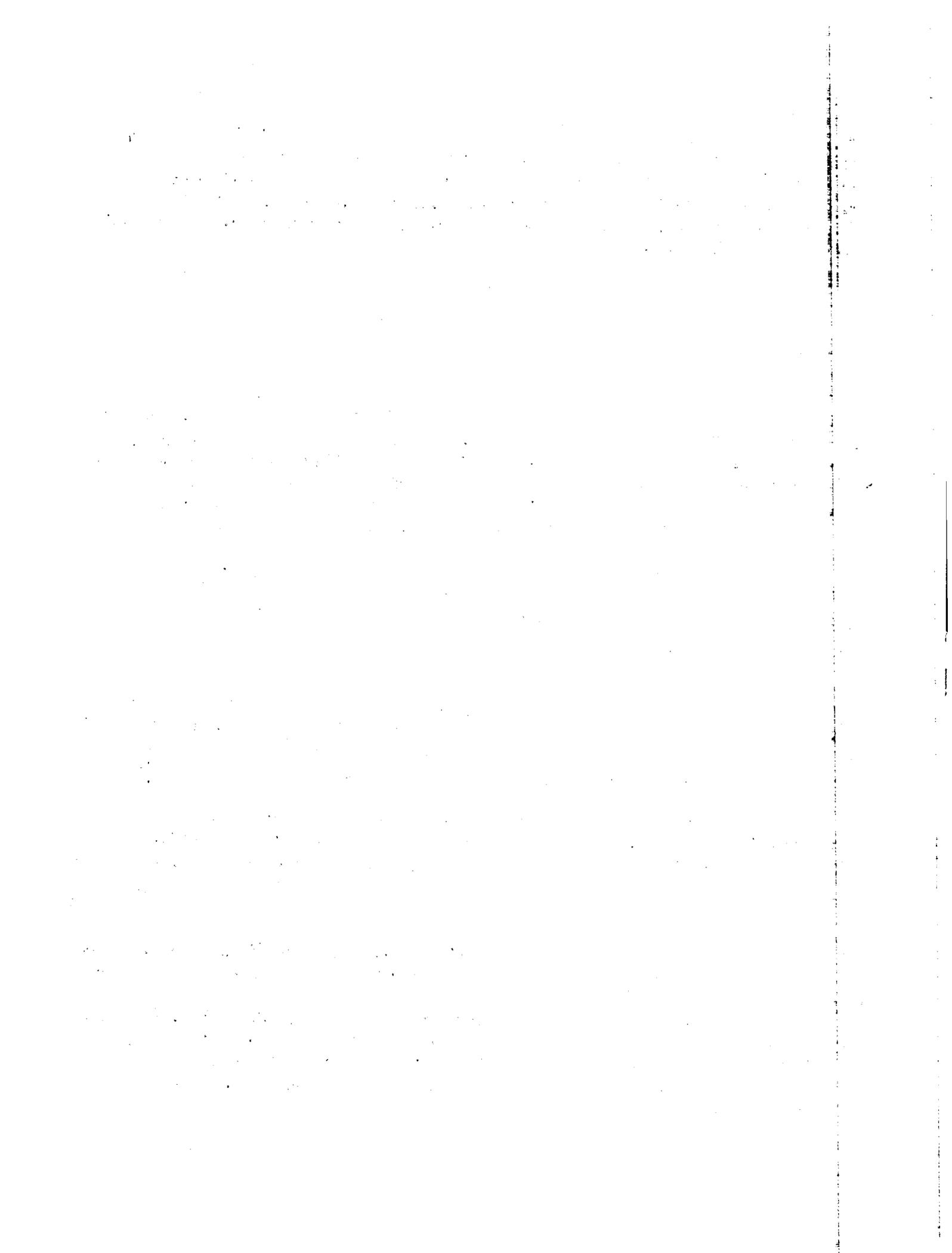
LIPS ALUMINIUM appartient pour 50 % au groupe métallurgique N.V. LIPS de Drunen (cf. n° 585 p.39) et pour 25 % chacun depuis 1969 aux groupes ALCOA-ALUMINIUM C° OF AMERICA de Pittsburgh (cf. n° 520 p.42) et ELKEM A/S d'Oslo (cf. n° 364 p.26).

(612/32) L'entreprise métallurgique et d'engineering (stations-services, installations pétrochimiques, etc...) STAHLBAUWERK MÜLLER OFFENBURG KG (Offenburg) s'est donnée une filiale en France, METAL MULLER Sarl (Strasbourg-Kronembourg) au capital de F. 250.000, que gère M. Gustav Müller, son propre animateur.

Forte de 600 employés, la fondatrice a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires consolidé de DM. 30 millions avec notamment sa filiale OFFENBURGER ROSSHAARSPINNEREI GmbH, acquise en 1962 et spécialisée dans la fabrication de sièges pour automobiles.

(612/32) La compagnie métallurgique allemande SIEGENER AG GEISWEID de Hüttental-Geisweid (cf. n° 543 p.30) a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Jacques Hallez.

La fondatrice a récemment conclu avec la société KAISER-PREUSSAG ALUMINIUM GmbH de Düsseldorf (filiale commune des groupes de Hanovre PREUSSAG-PREUSSISCHE ELEKTRIZITÄTS AG et d'Oakland/Cal. KAISER ALUMINUM & CHEMICAL CORP. - cf. n° 610 p.32) un accord de coopération portant sur la fabrication de bandes d'aluminium de 0,4 à 2 mm d'épaisseur.



(612/33) Le groupe COPE ALLMAN INTERNATIONAL LTD de Londres (cf. n° 590 p.50) a cédé son contrôle à Nuremberg - à travers sa filiale de Genève AEROSOL RESEARCH (PARTICIPATIONS) SA - sur la firme d'emballages métalliques et plastiques pour aérosols et cosmétiques GEBR. KÖLLISCH AG (cf. n° 501 p.29) à la filiale de Francfort BRAUN AG (cf. n° 567 p.45) du groupe américain THE GILLETTE C° (Boston/Mass.).

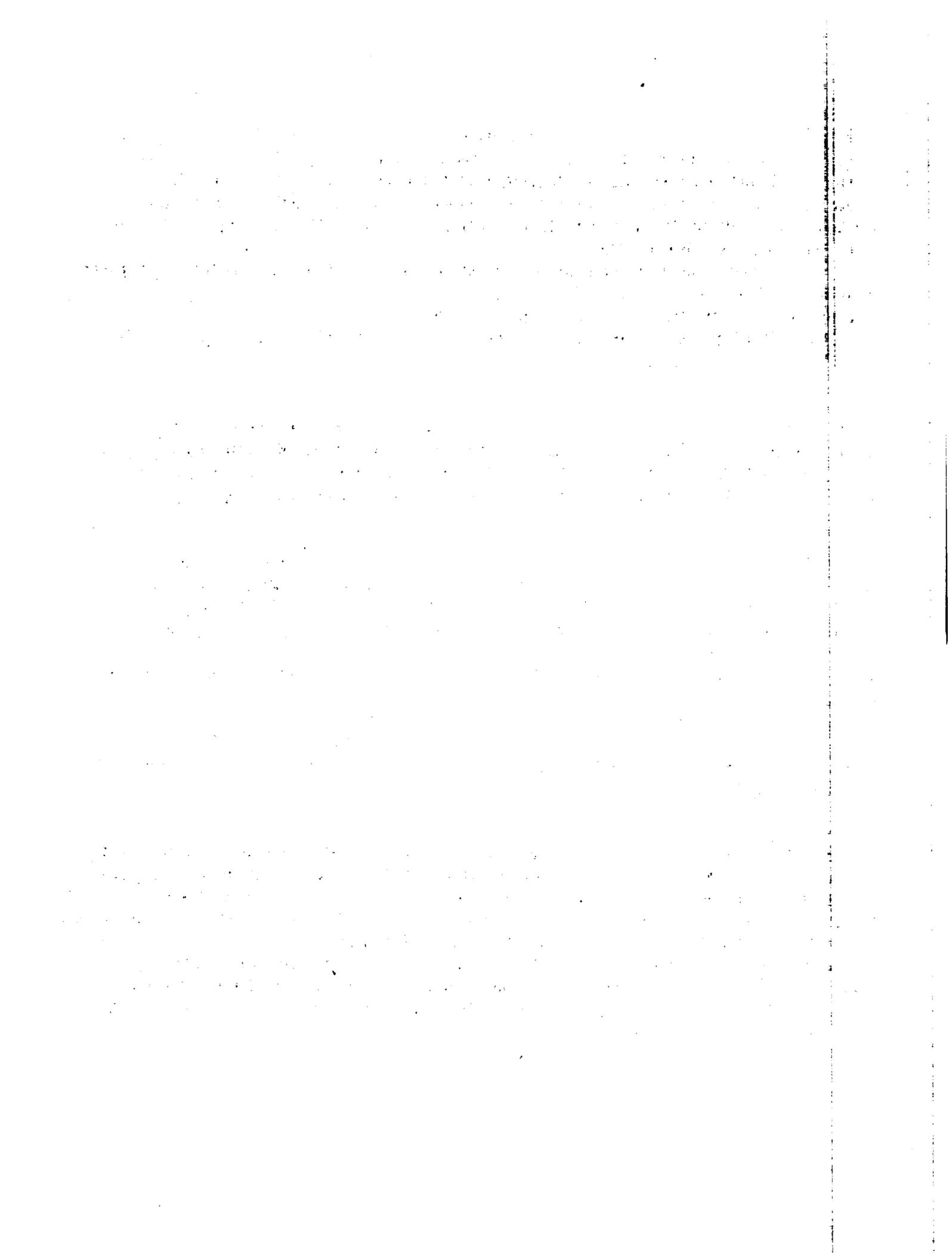
Connue notamment pour sa marque de briquets "Consul", GEBR. KÖLLISCH réalise avec 300 employés un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 11 millions. Elle dispose de deux filiales à Nuremberg, CONSUL FEUERZEUG VERTRIEBS GmbH et KÖLLISCH PLASTIC GmbH, et d'une autre à Rome, CONSUL ITALIA SpA, créée en 1965 (cf. n° 326 p.28).

(612/33) La société suisse FOLKO AG (Chur) a installé une filiale absolue en Belgique, METALLURGIQUE DE SENEFFE SA (Senefte) au capital de FB. 16,5 millions, qui, avec M. Jacques Marchal pour administrateur-délégué, a pour objet la fabrication de rails et guides pour ascenseurs et appareils de levage.

(612/33) Spécialiste en République Fédérale de fonderie spéciale et métaux inoxydables pour containers ainsi qu'industries chimique et alimentaire notamment, l'entreprise SMS-SAMESREUTHER MÜLLER SCHUSS GmbH (Butzbach) a confié sa représentation exclusive pour la Grande-Bretagne et l'Eire à la firme de Londres K.W. CHEMICALS LTD (cf. n° 290 p.30), membre depuis 1964 (cf. n° 247 p.21) du groupe RIO TINTO ZINC CORP. LTD (Londres) à travers la société RTZ PILLAR LTD (cf. n° 611 p.34).

SMS est née en 1964 de la concentration des entreprises de chaudronnerie et cuves MÜLLER-SCHUSS KG (Weidenau-Siegen) et SAMESREUTHER & C° GmbH (Butzbach). Elle possède depuis 1969 une affiliée commerciale à Milan, S.M.S. ITALIA Srl (cf. n° 509 p.34).

(612/33) Procédant à une rationalisation de ses intérêts dans le domaine de la robinetterie, la compagnie TREFIMETAUX G.P. SA de Paris (groupe PECHINEY - cf. infra) a fusionné ses filiales S.A.M.P.-STE DES FORGES & ATELIERS DU CENTRE SA (cf. n° 608 p.27) de Courbevoie/Hts-de-Seine (usine à Montbrison/Loire), STE CIVILE PARTICULIERE DE SURVAURE A MONTBRISON (à travers la précédente), ETS CAHOUEY Sarl (Paris) et EUROMECA-CIE EUROPEENNE DE MECANIQUE SA (Paris) au profit de cette dernière qui, désormais présidée par M. Faure et dirigée par M. Michel a porté son capital de F. 3,5 à 8,3 millions en rémunération d'actifs globaux de F. 15,7 millions.



(612/34) Le groupe CIE PECHINEY SA de Paris (cf. n° 611 p.20) s'est assuré au Congo le contrôle de l'entreprise de deuxième transformation d'aluminium (notamment tôles et articles ménagers) STE HAMOUI SA (Kinshasa). Le groupe a de nombreuses filiales à même vocation en Afrique : au Cameroun 59 % dans la CIE POUR LA TRANSFORMATION DES METAUX SA et 53,6 % dans ALUBASIA SA (Douala); en Centrafrique 50,6 % dans la CIE EQUATORIALE POUR LA TRANSFORMATION DES METAUX-CENTRAMET-CENTRE-AFRIQUE SA (Bangui); au Congo 50,6 % dans CENTRAMET-CONGO SA (Pointe Noire); au Maroc 50,5 % dans la MANUFACTURE MAROCAINE D'ALUMINIUM SA (Mohammedia); en Côte d'Ivoire 36 % dans IVOIRAL SA (Abidjan).

Au Canada a dernièrement repris l'exploitation de la mine de cuivre Crownex dont la filiale PECHINEY DEVELOPMENT LTD (Vancouver) partage le contrôle 30/30/40 avec les compagnies de Vancouver CROWNEX INTERNATIONAL LTD et AUMAS, FERGUSON WILD LTD - filiale commune des entreprises de Paris STE COMMERCIALE DE METAUX & MINERAIS R. AUMAS & CIE SA et de Glasgow WILLIAM BAIRD & C° LTD à travers la société FERGUSON WILD & C° LTD (cf. n° 513 p.31).

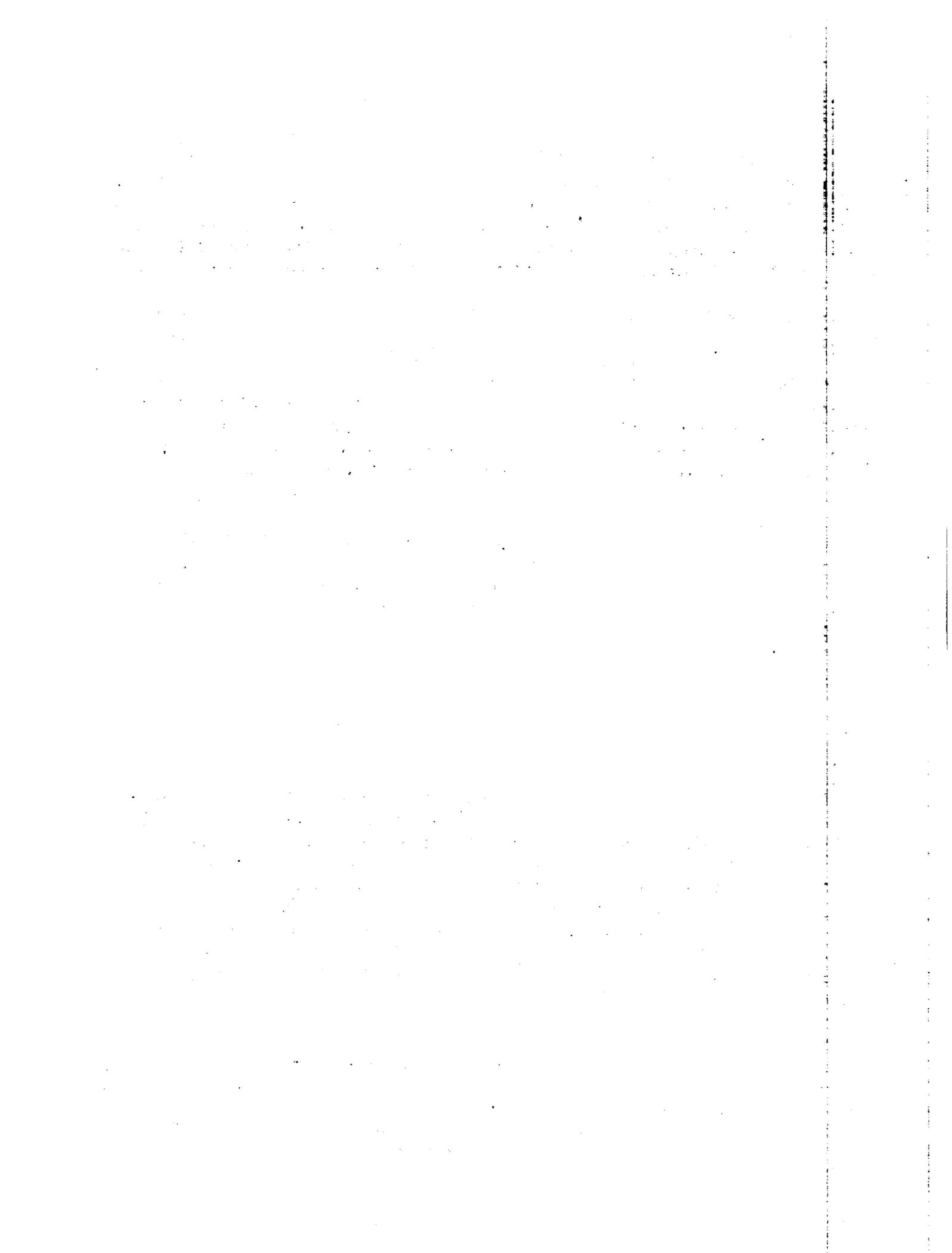
(612/34) Le groupe MANNESMANN AG de Düsseldorf (cf. n° 610 p.23) et la filiale DEUTSCHE EDELSTAHLWERKE AG de Krefeld (cf. n° 592 p.44) du groupe AUGUST THYSSEN HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 607 p.35) ont élevé de DM. 20.000 à 20 millions le capital de leur filiale paritaire de roulements WÄLZLAGERROHR GmbH (Krefeld) pour en permettre l'expansion.

PAPIER

(612/34) Le conglomérat suédois STORA KOPPARBERGS BERGSLAG A/B de Falun (cf. n° 585 p.42) a renforcé son implantation en France - une filiale de négoce sidérurgique, STORA KOPPARBERG SA (Bagnolet/Seine-St-Denis), que préside M. G. Fjellstrom - avec la constitution à Paris de la firme d'importation de pâtes cellulósiques et papiers, STORA KOPPARBERG FIBRES SA.

La fondatrice, qui exerce ses activités dans les domaines du papier, de la chimie, de la sidérurgie, etc..., dispose chez les Six de filiales commerciales sous son nom à Milan, Bruxelles, Amsterdam. A Düsseldorf, elle a récemment formé, en association paritaire avec le groupe papetier FELDMÜHLE AG (cf. n° 608 p.29), la compagnie FELDMÜHLE-STORA GmbH.

(612/34) La firme néerlandaise de papiers, sacherie et cartons d'emballage COOPERATIEVE CARTONFABRIEK-UNION G.A. (Oude Pekela) a pris pied en République Fédérale avec la création à Ihrhove/Leer de la société de vente UNION WELLPAPPEN GmbH (capital de DM. 0,5 million), gérée par MM. Jan van der Veen (Oude Pekela) et Harm J. Muntinga (Groningue).



(612/35) La représentation en France de la firme d'emballages en carton et impressions sur emballages et matériels publicitaires POLIGRAFICA COMMERCIALE INDUSTRIALE SpA de Pomezia/Rome (cf. n° 591 p.44) - du ressort jusqu'ici de la firme PACKITALIA DIFFUSION FRANCE Sarl (cf. n° 566 p.30), récemment transformée en THERESA Sarl - a été confiée à la filiale suisse PACKITALIA INTERNATIONAL SA (Chiasso/Ticino) : celle-ci a en conséquence ouvert à Paris une succursale dirigée par M. Robert Taieb.

(612/35) Le groupe papetier LA ROCHETTE-CENPA SA de Paris (cf. n° 611 p.36) a cédé à la SONIC-STE NATIONALE ALGERIENNE DES INDUSTRIES DE LA CELLULOSE SA les actifs de sa filiale absolue CELLUNAF-CIE NORD-AFRICAINE DE CELLULOSE SA (Paris), dont le capital avait été réduit de F. 15,9 à 8,7 millions en octobre 1970. Forte de 600 personnes, celle-ci produit 23.000 t./an de papiers dans son usine de Baba-Ali, représentant un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 34 millions.

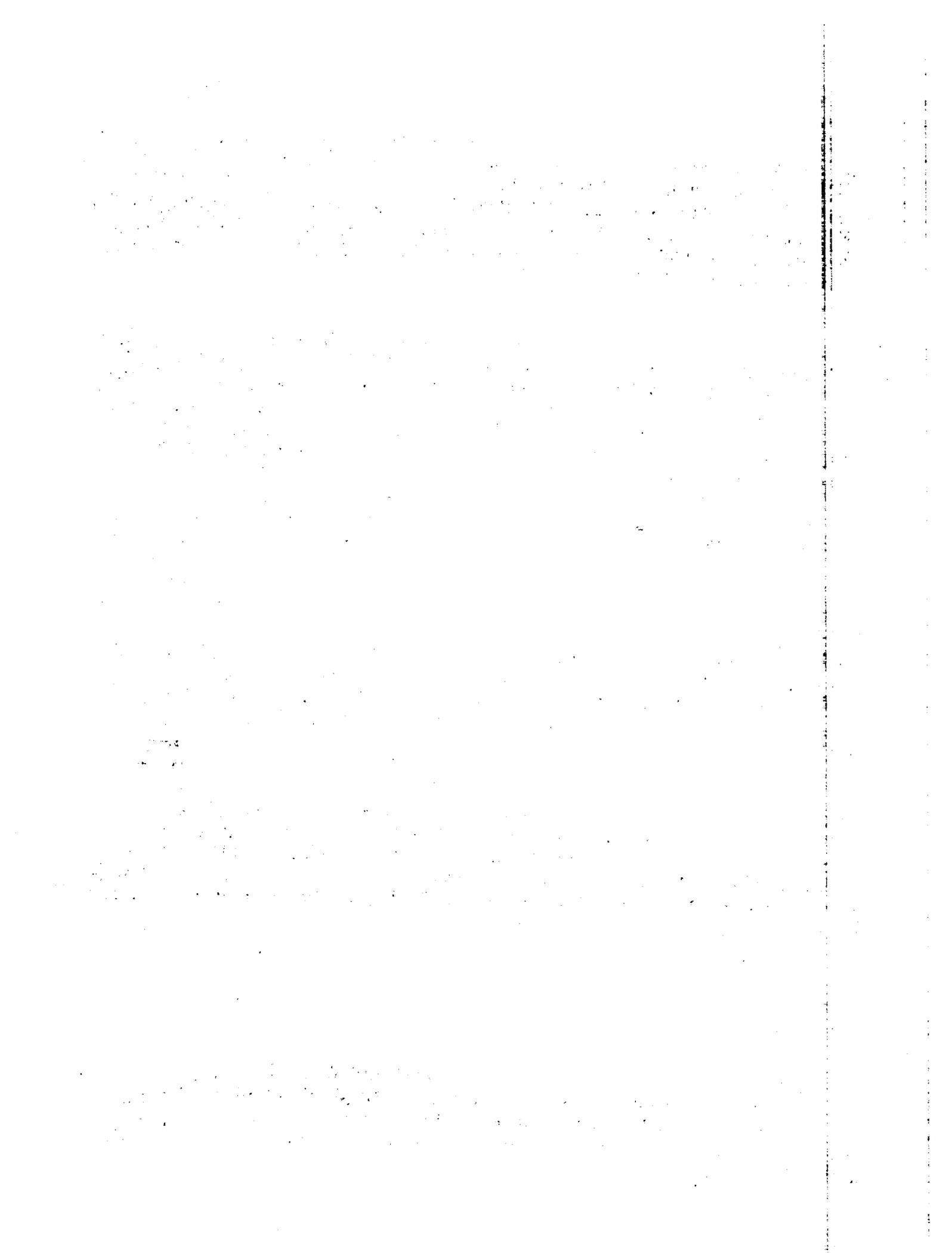
LA ROCHETTE-CENPA, dont le chiffre d'affaires s'est établi à F. 400 millions en 1970, a récemment mis en service une caisserie à Sorgues/Vaucluse, et il prépare l'ouverture d'une usine de pâtes mi-chimiques et cannelure à Venizel/Aisne.

(612/35) Affilié à la compagnie de portefeuille FINANZIARIA ERNESTO BREDI SpA de Milan (cf. n° 680 p.24), elle-même contrôlée à 50,1 % par l'établissement public E.F.I.M.-ENTE PARTECIPAZIONI & FINANZIAMENTO INDUSTRIA MANIFATTURIERA (Rome), le groupe papetier de Milan C.R.D.M.-CARTIERE RIUNITE DONZELLI & MERIDIONALI SpA (cf. n° 586 p.37) s'est défait de son contrôle sur l'entreprise de papiers d'emballage SOC. SACCHETTIFICIO PRIMO LOMBARDINI SpA (Vidigulfo/Pavia).

(612/35) Affiliée au groupe SVENSKA CELLULOSA A/B (Sundsvall) ainsi qu'à la BAYERISCHE HYPOTHEKEN & WECHSELBANK AG (Munich), le groupe papetier de Munich PAPIERWERKE WALDHOF-ASCHAFFENBURG AG (cf. n° 610 p.34) a de nouveau rationalisé ses intérêts en absorbant ses filiales commerciales de Mannheim RHEINISCHE PAPIERMANUFAKTUR HERMANN KREBS GmbH et POENSGEN & C° GmbH.

PETROLE

(612/35) Le groupe PETROFINA SA (Bruxelles) a doté sa filiale de recherches pétrolières de Wilmington/Del. AMERICAN PETROFINA EXPLORATION C° - à travers AMERICAN PETROFINA INC. de New York (cf. n° 611 p.36) - d'une succursale à Milan, dotée d'un fonds de roulement de \$ 100.000 et dirigée par M. Giovanni Robatto.



PHARMACIE

(612/36) Un accord de coopération conclu en matière de préparation d'antibiotiques semi-synthétiques entre le groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 611 p.19) et la compagnie GIST BROCADES N.V. de Delft (cf. n° 589 p.49) sera sanctionné par deux filiales paritaires, l'une à Eberfeld, l'autre à Delft, celle-ci étant plus particulièrement chargée de la fabrication de pénicilline-sel brut.

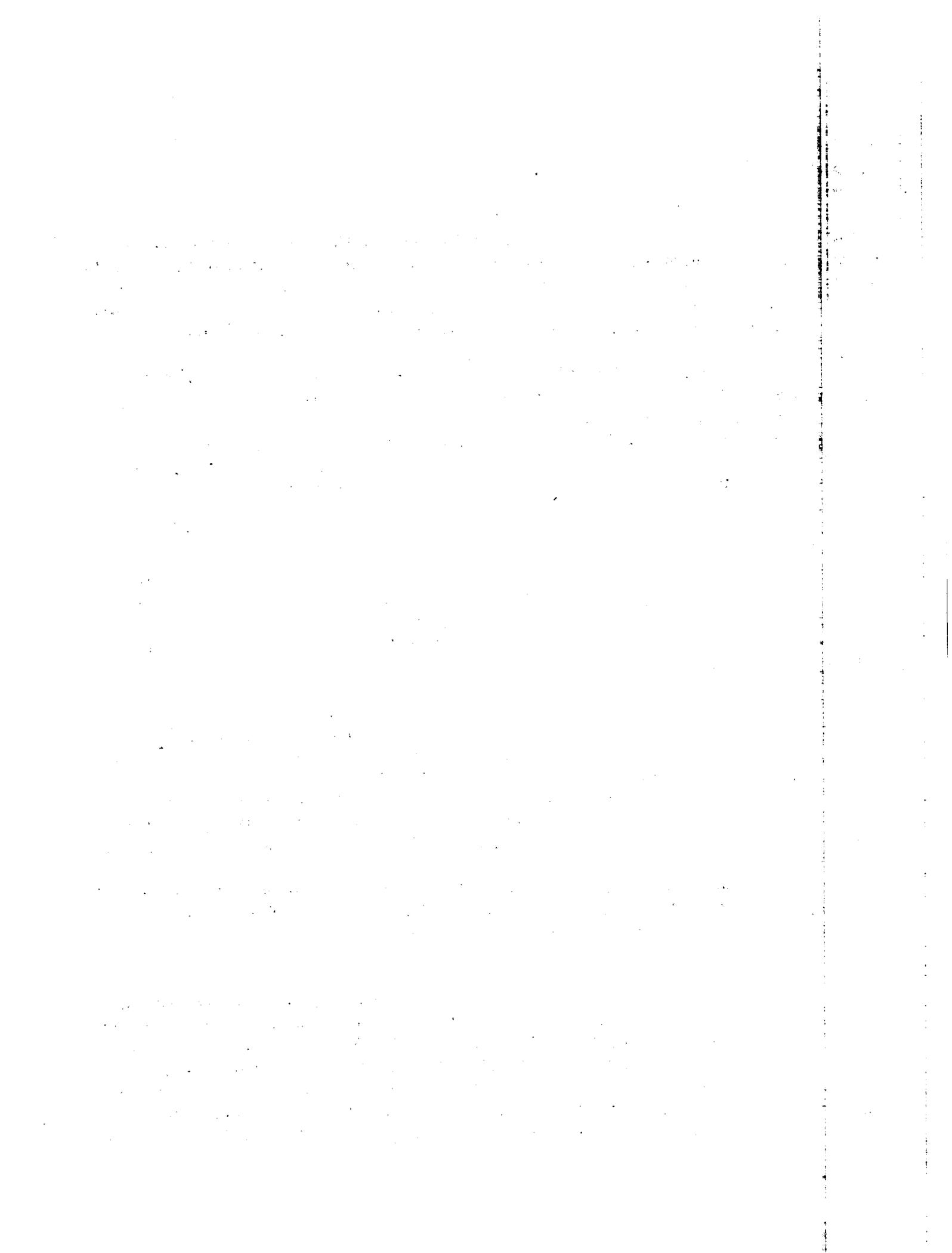
Le partenaire néerlandais, membre du groupe KON. NED. GIST & SPIRITUSFABRIEK N.V., est lié depuis fin 1970 (cf. n° 572 p.35) par un accord de coopération industrielle et commerciale dans le secteur des ferments et levures avec un autre groupe allemand, SCHERING AG de Berlin et Bergkamen (cf. n° 599 p.17). Cet accord s'est également matérialisé par la création de deux filiales paritaires, l'une à Berlin, G.B. SCHERING GmbH (capital porté fin 1970 à DM. 0,5 million), l'autre du même nom à Vienne/Autriche.

(612/36) La compagnie chimico-pharmaceutique et biologique METABOLIC C° de Houston/Tex. a constitué à Francfort - à travers sa filiale suisse METABOLIC INTERNATIONAL LTD (Zug), fondée fin 1970 au capital de FS. 50.000 - la société de vente METABOLIC GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par le Dr. Robert S. Radding.

(612/36) Toutes deux filiales du groupe RHONE-POULENC SA (cf. supra, p.19), l'entreprise pharmaceutique de Lyon INSTITUT MERIEUX SA (cf. n° 558 p.38) et la firme chimique de New York RHODIA INC. (cf. n° 443 p.23) ont participé pour 25 % chacune (le solde allant à des intérêts américains) à la création à New York de la compagnie HUMAN TRANSPORTATION IMMUNOLOGY-H.T.I. INC. (capital de \$ 150.000), pour la mise au point de réactifs destinés aux transplantations d'organes.

Sur le continent américain, INSTITUT MERIEUX avait déjà divers intérêts : à Santiago INTERIFA-CHILI (50,01 %), à Montevideo INTERIFA-URUGUAY (68 %) et à Buenos-Aires LABORATORIOS ASOCIADOS (49,65 %).

(612/36) Contrôlées en Belgique par des intérêts français portés par M. Pierre Reynier (Montrouge/Hts-de-Seine), les entreprises pharmaceutiques et cosmétologiques PRODUITS PHARMACEUTIQUES & CHIMIQUES-P.P.C. SA (Molenbeek-St-Jean) et CIE NATIONALE BELGE DES PARFUMS SA (Molenbeek) ont négocié une fusion au profit de la seconde. Transformée en CIE NATIONALE BELGE DES PARFUMS & EXTENSIONS SA, celle-ci, que préside M. P. Reynier, a élevé son capital à FB. 18 millions en rémunération d'actifs évalués (bruts) à F. 11,8 millions.



(612/37) Le groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. supra, p.18) a renforcé ses intérêts chez les Six dans le secteur chimico-pharmaceutique et celui des produits de base entrant dans la fabrication de substances hormonales en installant une filiale à Milan, DIOSYNTH (ITALIA) SpA (capital de Li. 25 millions), et une autre à Paris, DIOSYNTH FRANCE SA (F. 0,2 million).

Présidée par M. F.L. Vekemans, la première est sous le contrôle direct 90/10 des filiales d'Amsterdam POLYMERIC N.V. (cf. n° 248 p.18) et d'Oss NOURY-PHARMA N.V. (cf. n° 598 p.32). La seconde, présidée par M. P.J. Van Helden Jr. et contrôlée par POLYMERIC, est également affiliée aux sociétés du groupe NOURY-PHARMA N.V. et INTERVET INTERNATIONAL N.V. d'Oss (cf. n° 544 p.38) et VERENIGDE PHARMACEUTISCHE FABRIEKEN N.V. d'Apeldorn (cf. n° 548 p.20).

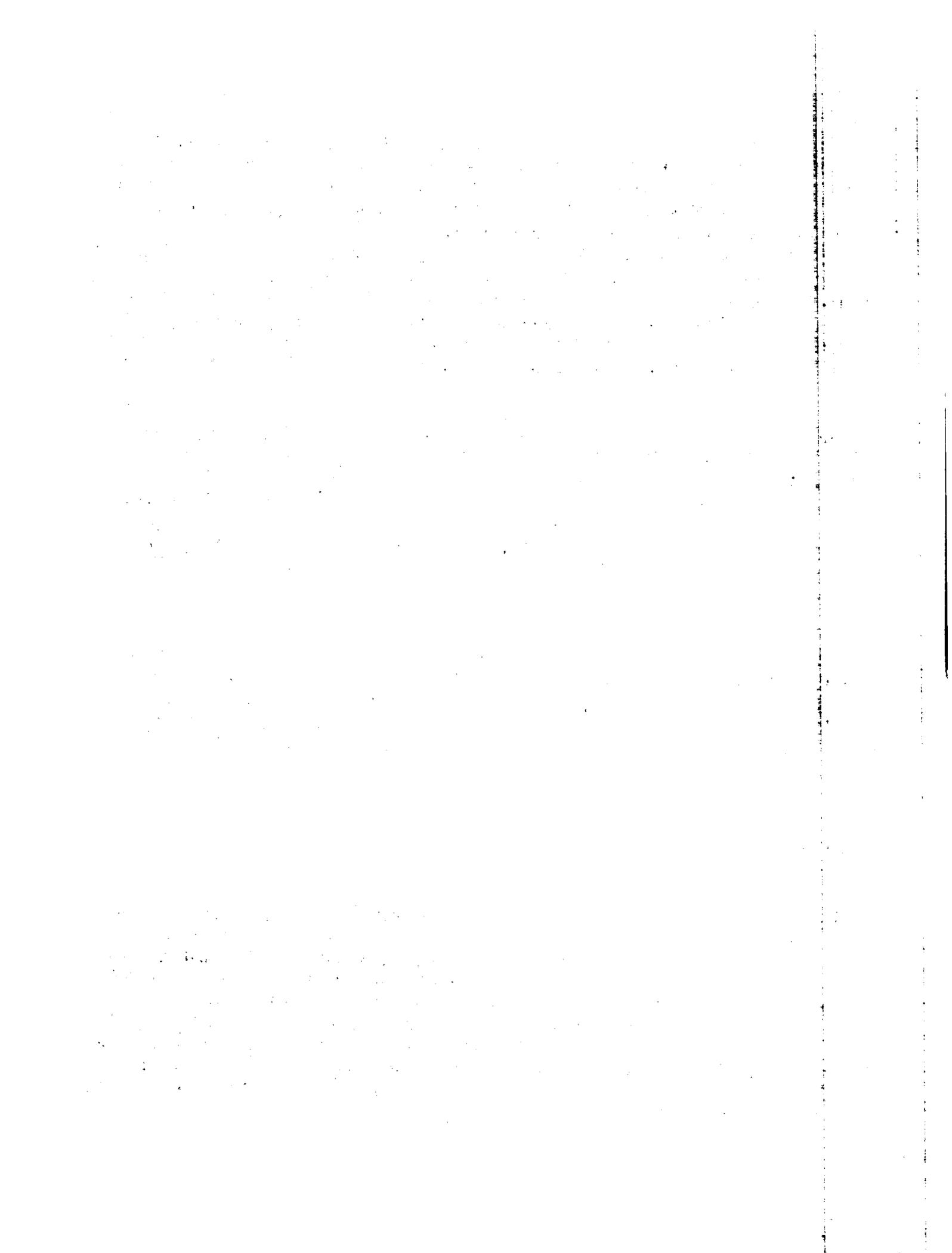
(612/37) Créée fin 1970 à Catane/Sicile au capital autorisé de Li. 100 millions sur l'initiative de la compagnie TREPICA ANSTALT (Mauren/Liechtenstein) avec pour objet, entre autres, la reprise des actifs industriels de la compagnie d'articles pharmaceutiques et diététiques pour enfants SPADARO VENTURA SpA (capital de Li. 0,6 milliard), dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à Li. 3 milliards, la compagnie TREPICA ITALIA SpA a ouvert une succursale industrielle à Dresano/Milano et y a acquis les installations de la firme en liquidation HELIOS OFFICINE MECCANICHE SpA.

(612/37) La compagnie pharmaceutique française LABORATOIRES PHARMASCIENCE SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (cf. n° 454 p.32) a absorbé ses filiales LABORATOIRES BRISSON SA (actifs bruts de F. 5.9 millions), PUBLISCIENCE Sarl (F. 4,5 millions), SOPHARMA Sarl (F. 0,1 million) et STERLAY SA (F. 0,06 million) et a porté en conséquence son capital à F. 0,6 million.

PLASTIQUES

(612/37) Membre du groupe SIGMA INDUSTRIES INC. de Menlo Park/Cal. et spécialisée dans les résines et plastiques thermo-rétractables utilisés notamment comme isolants électriques, la compagnie SIGMAFORM CORP. (Menlo Park) a installé une filiale commerciale à Stuttgart, DEUTSCHE SIGMAFORM GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par MM. Robert W. Reardon et Günter Reil.

La fondatrice possède plusieurs distributeurs chez les Six, notamment la filiale à Milan TEKELEC AIRTRONIC SpA (cf. n° 566 p.26) de la compagnie française TEK ELEC-AIR TRONIC SA (anc. TECHNIQUE & PRODUITS SA - cf. n° 582 p.32) - laquelle possède à Stuttgart sa propre société de distribution, TEKELEC AIRTRONIC GES. FÜR ELEKTRONIK GmbH.



PUBLICITE

(612/38) Affiliée pour 20 % en République Fédérale du groupe publicitaire de New York B.B.D.O.-INTERNATIONAL INC., l'agence TEAM WERBEAGENTUR GmbH (Düsseldorf) - que coiffe le holding GAHREN & C° OHG (cf. n° 604 p.37) - a transformé sa succursale de Milan (cf. n° 563 p.37) en affiliée sous le nom de TEAM ITALIA SpA (capital de Li. 20 millions) et le contrôle direct de la filiale suisse TEAM CONSULTANTS GmbH (Zurich).

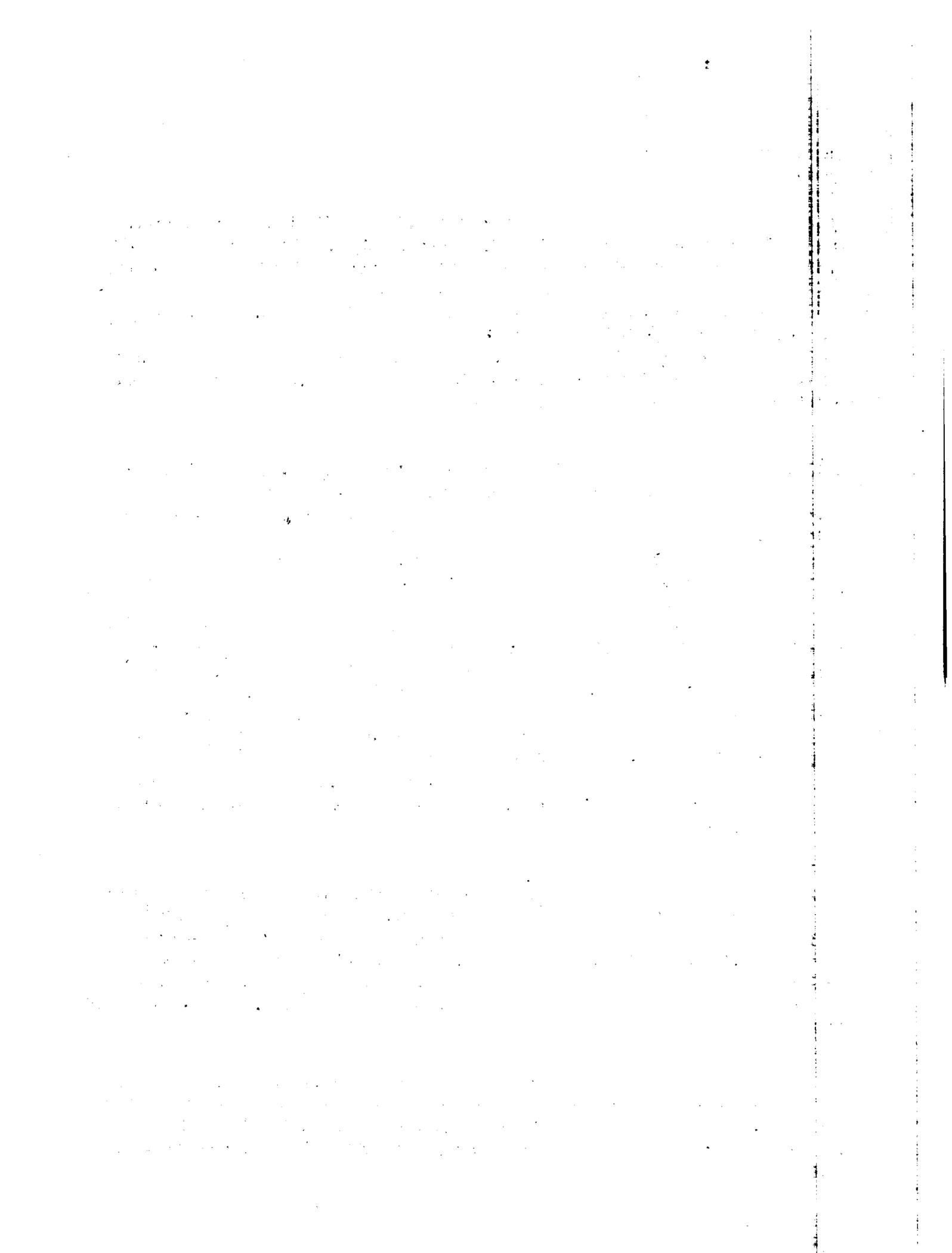
Présidée par M. Gunter Gahren (majoritaire dans GAHREN & C° OHG) et dirigée par M. T.D. Visin, la nouvelle affaire a pour administrateurs MM. Gaetano Moioli, Jürgen Scholz et Gerd Dubbers.

(612/38) La compagnie de publicité DORLAND & GREY SA de Bruxelles (cf. n° 573 p.34) - sans liens financiers depuis 1964 avec le groupe DORLAND de Londres (cf. n° 610 p.37) - a transformé sa succursale d'Amsterdam en filiale sous le nom de GREY ADVERTISING & MARKETING N.V. Dirigée par MM. F. Henet, N.J. Hiemstra, P.J. Rijkens et J. Hirsch, celle-ci est également affiliée au groupe GREY ADVERTISING INC. de New York (cf. n° 573 p.34), actionnaire minoritaire de la fondatrice belge.

GREY ADVERTISING possède, à travers sa filiale GREY & INTERNATIONAL PARTNERS SA de Bruxelles (cf. n° 387 p.34), un important réseau en Europe comprenant, outre l'agence de Bruxelles, les firmes de Paris DORLAND & GREY SA, Düsseldorf GRAMM & GREY INTERNATIONAL PARTNERS GmbH (épaulée par une autre société, GRAMM & GREY GmbH, créée fin 1970 au capital de DM. 20.000 sous la direction de Mme Hilde Gramm-Kundel), Milan MILANO & GREY SpA, Londres CHARLES HOBSON & GREY LTD, Madrid RASGO GREY SA, etc... Le groupe, qu'anime M. Edward H. Meyer, a pris fin 1970 le contrôle à Chicago de l'agence NORTH ADVERTISING C°, dirigée par M. Donald P. Nathanson, et l'a transformée en GREY NORTH ADVERTISING C°.

(612/38) L'INTERPUBLIC GROUP OF COS. INC. de New York a finalement renoncé à reprendre au groupe financier de Londres BARCLAY SECURITIES LTD (cf. n° 610 p.37) son contrôle sur la firme de Milan DORLAND CRAWFORD ITALIANA SpA ainsi que sur les firmes associées de Londres DORLAND ADVERTISING (cf. supra) et W.S. CRAWFORD LTD notamment, qu'anime M. John Maltman: ces affaires ont été acquises, au prix de £ 850.000, par l'agence ERIC GARROTT ADVERTISING LTD (Londres).

(612/38) Le réseau européen né du récent regroupement (cf. n° 573 p.34) des moyens des agences suisse ADVICO SA (Gockhausen-Zurich) et française DELPIRE SA (Paris) - transformée depuis en DELPIRE ADVICO SA - s'est étoffé avec la création à Madrid de l'agence DELPIRE-ADVICO SA (capital de Ptas 1 million).



TEXTILES

(612/39) Les intérêts en République Fédérale du groupe de confection et lingerie THE SUMMIT ORGANISATION INC. de New York (anc. EXQUISITE FORM INDUSTRIES INC. - cf. n° 441 p.34) se sont enrichis d'une filiale financière, EXQUISITE FORM INDUSTRIES INC. FINANCE GmbH (Duisburg), au capital initial de DM. 20.000, dont le gérant est M. Hermann P. Witzer.

La fondatrice, qui a dernièrement constitué à Genève, sous la direction de M. J.P. Croisier, la société de gestion financière et immobilière SHE SUMMIT ORGANISATION SA (capital de FS. 50.000), était présente de longue date à Duisburg avec la filiale industrielle EXQUISITE FORM BRASSIERE LTD GmbH (cf. n° 570 p.38).

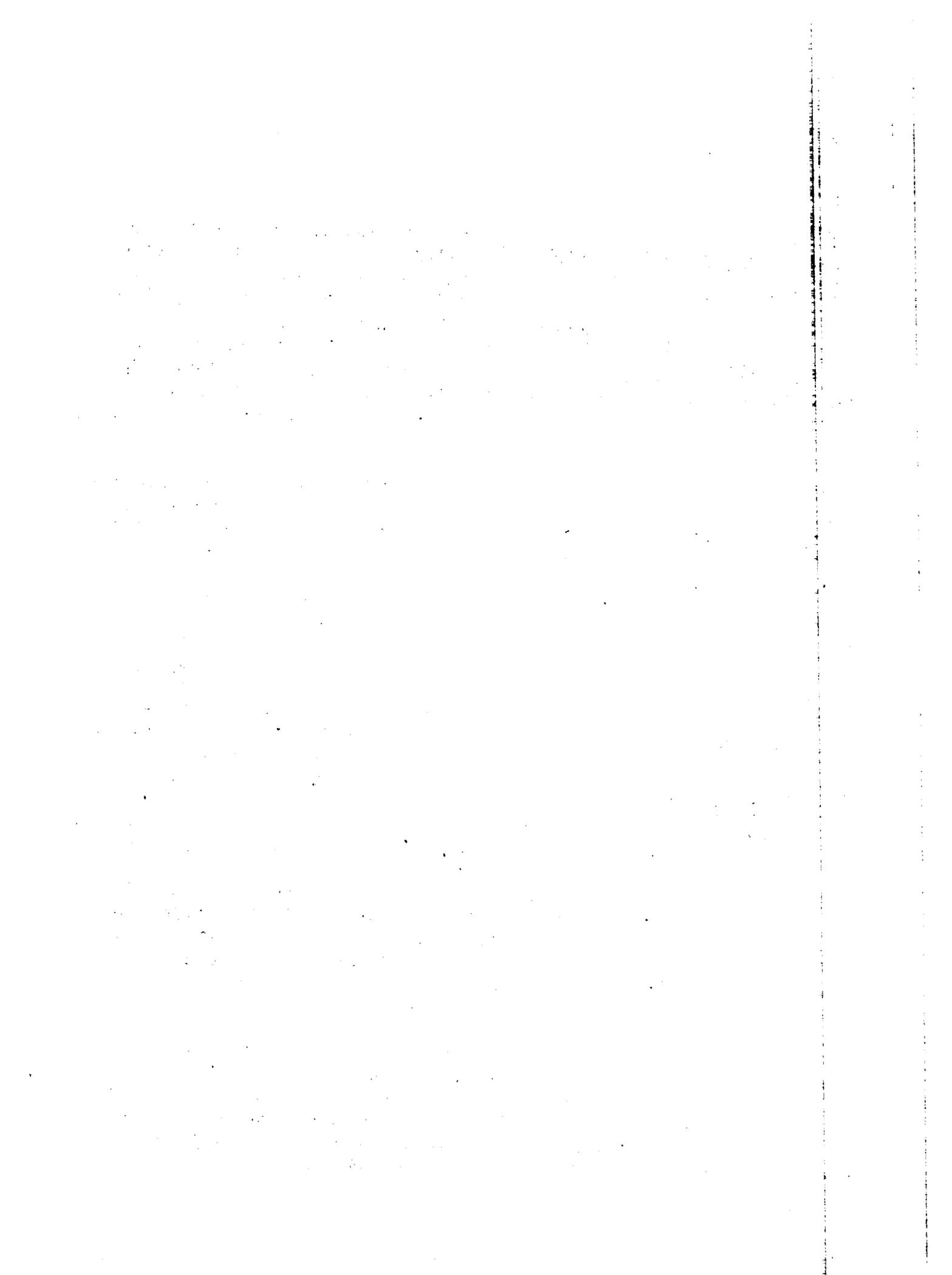
(612/39) Filiale à Amsterdam et Emmen/Drente du groupe danois de lingerie, bas et collants SCANDINAVIAN-AMERICAN NYLON HOSIERY A/S (Naerum), la compagnie DANLON HIN N.V. (cf. n° 498 p.37) a installé à St-André-lez-Bruges une filiale commerciale, DANLON HIN BELGIË N.V. (capital de FB. 250.000), dirigée par MM. L. van Straaten et Dick Sougé.

La fondatrice (capital autorisé de Fl. 25 millions) est née de la fusion en 1969 des compagnies d'Amsterdam DANLON FABRIEKEN N.V. et de Haarlem KOU-SENFABRIEK HIN N.V. (cf. n° 517 p.35).

(612/39) La compagnie cotonnière de Milan CUCIRINI CANTONI COATS SpA (cf. n° 496 p.37), filiale (67 %) du groupe COATS PATONS LTD de Glasgow (cf. n° 604 p.38), a diversifié ses intérêts en prenant la majorité à 60 % de l'entreprise de filage et retorderie métallique LAMPROM-LAVORAZIONE MECCANICA PRODOTTI METALLICI SpA de Milan (capital de Li. 400 millions). Présidée par M. H.T. Putnam, celle-ci possède une filiale de cardage et retorderie de nylon, LAMPROM FRIULI SpA (Codruipo/Udine) au capital de Li. 250 millions, animée par M. Giorgio Mieli.

CUCIRINI CANTONI COATS s'est dernièrement associée à parité à Rome avec la filiale de portefeuille INSUD-NUOVE INITIATIVE PER IL SUD SpA du groupe public E.F.I.M. (cf. supra, p.35) pour former la MANIFATTURA DI RIETI SpA (capital initial de Li. 10 millions) chargée de l'exploitation d'une usine de teinturerie et finissage de filés synthétiques à Rieti/Latio.

(612/39) La coopération nouée en République Fédérale (cf. n° 608 p.32) entre les entreprises textiles (velours, tissus pour ameublement, manteaux, confection féminine) V. GIERLINGS KG et MECHANISCHE SEIDENWEBEREI VIERSEN AG, toutes deux de Viersen, a été sanctionnée par la prise de contrôle de la première (fonds de commandite de DM. 1,05 million) par la seconde (propriété de la famille Kreuzer), qui escompte réaliser ainsi un chiffre d'affaires de DM. 55 millions en 1971.



(612/40) Les liens unissant depuis juillet 1969 à Paris les compagnies LE CARBONE-LORRAINE SA (cf. n° 611 p.23) et RHONE-POULENC TEXTILES Sarl dans le domaine des fibres de carbone à haut module vont être renforcés par la création de la société SEROFIM SA (Paris). Présidée par M. Cauville (CARBONE-LORRAINE) et dirigée par M. de Lacotte (RHONE-POULENC TEXTILES), celle-ci assurera la coordination des programmes de recherche et de développement de ses deux fondatrices.

Celles-ci ont déjà mis au point ensemble la fibre de carbone à haut module d'élasticité "Rigilor".

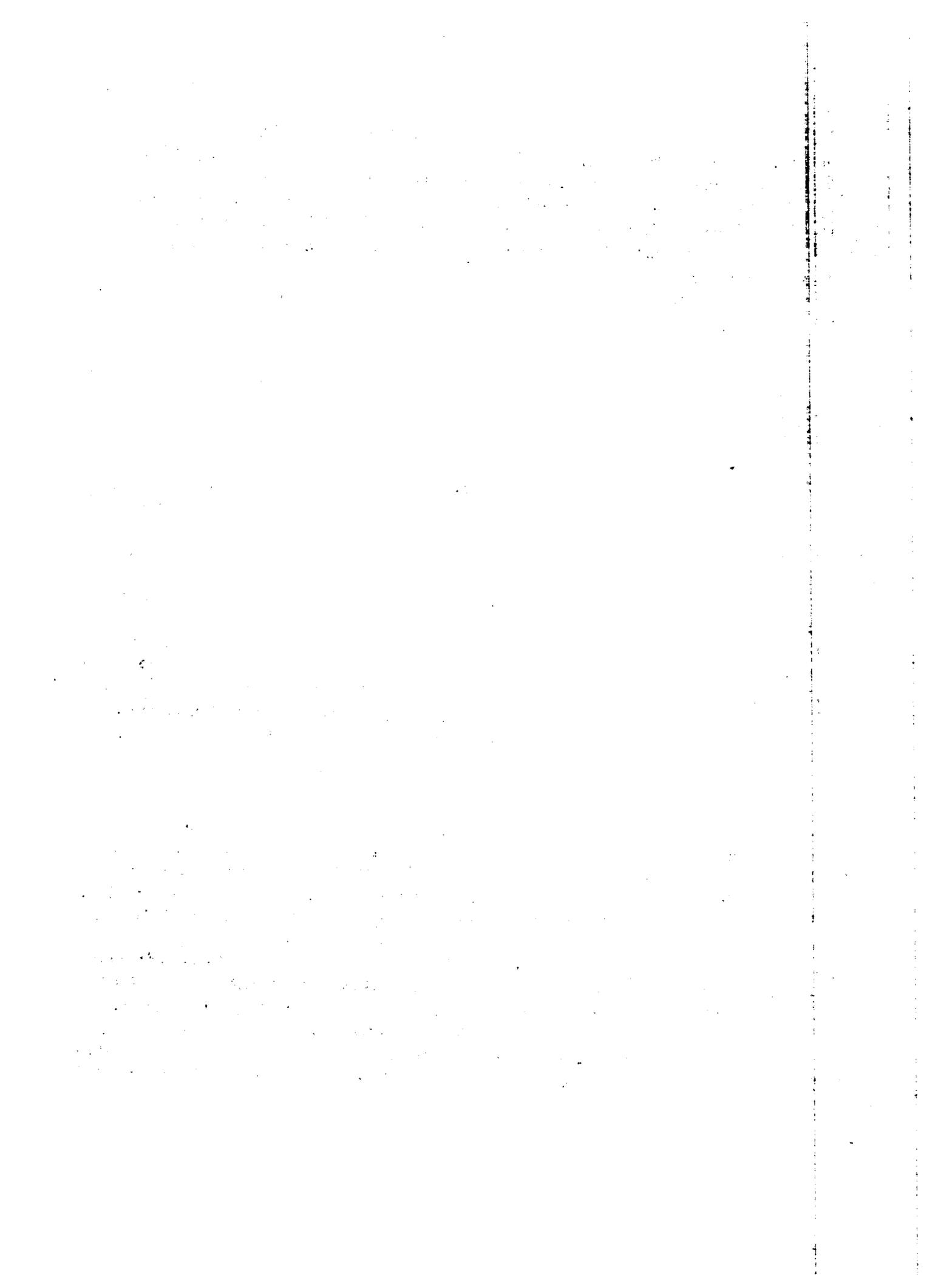
TOURISME

(612/40) L'entreprise de réservations centralisées sur ordinateurs de chambres d'hôtels ainsi que de prestations touristiques CIE INTERNATIONALE DE TELEINFORMATIQUE-CITEL FRANCE SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 606 p.33) a installé à Londres sa première filiale à l'étranger, CITEL (U.K.) LTD (capital de £ 100).

La fondatrice, dont le réseau de filiales est appelé à couvrir l'ensemble de l'Europe, a récemment conclu un accord de représentation réciproque avec son homologue SPACE BANK INC. de Memphis/Tenn. (groupe AMERICAN EXPRESS C° de New York). Elle appartient aux groupes CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 611 p.33), ROTHSCHILD SA (à travers la CIE DES CHEMINS DE FER DU P.L.M. SA - cf. supra, p.29), CHARGEURS REUNIS SA (directement et à travers U.T.A. -UNION DES TRANSPORTS AERIENS SA) et B.O.A.C. -BRITISH OVERSEAS AIRWAYS CORP. (Hounslow/Mddx.).

(612/40) Les compagnies de Bruxelles INTERTROPICAL-COMFIMA SA (groupe C.C.C.I. -CIE DU CONGO POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA), STE AFRICAINE DE MESSAGERIE & DE COMMERCE-SAMECOM SA (groupe CIE COTONNIERE CONGOLAISE-COTONCO SA) et BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES, AGRICOLES & COMMERCIALES INDACOM SA (groupe CIE FINANCIERE DU KATANGA SA) se sont assurées des participations de 24,6 %, 16,4 % et 4,1 % respectivement dans la filiale - jusqu'ici absolue - à Bruxelles de la STE D'EXPLOITATIONS HOTELIERES, MARITIMES, AERIENNES & TERRESTRES-SODEXHO SA de Marseille, SODEXHO BELGIQUE SA, à l'occasion de l'élévation de son capital à FB. 3,65 millions.

Les nouveaux actionnaires de SODEXHO BELGIQUE ont récemment formé (cf. n° 603 p.29), en association avec elle et sa fondatrice de Marseille, la firme d'exploitation de cuisines industrielles et de vente de plats préparés SA DE CUISINES CENTRALES (Bruxelles).



(612/41) Des intérêts américains portés notamment par MM. Gerald Levy et John F. Dorrian (New York) ont été à l'origine à Luxembourg de la société hôtelière PAN EUROPEAN ASSOCIATES SA (capital de \$ 15.000), que préside M. Jack Green.

TRANSPORTS

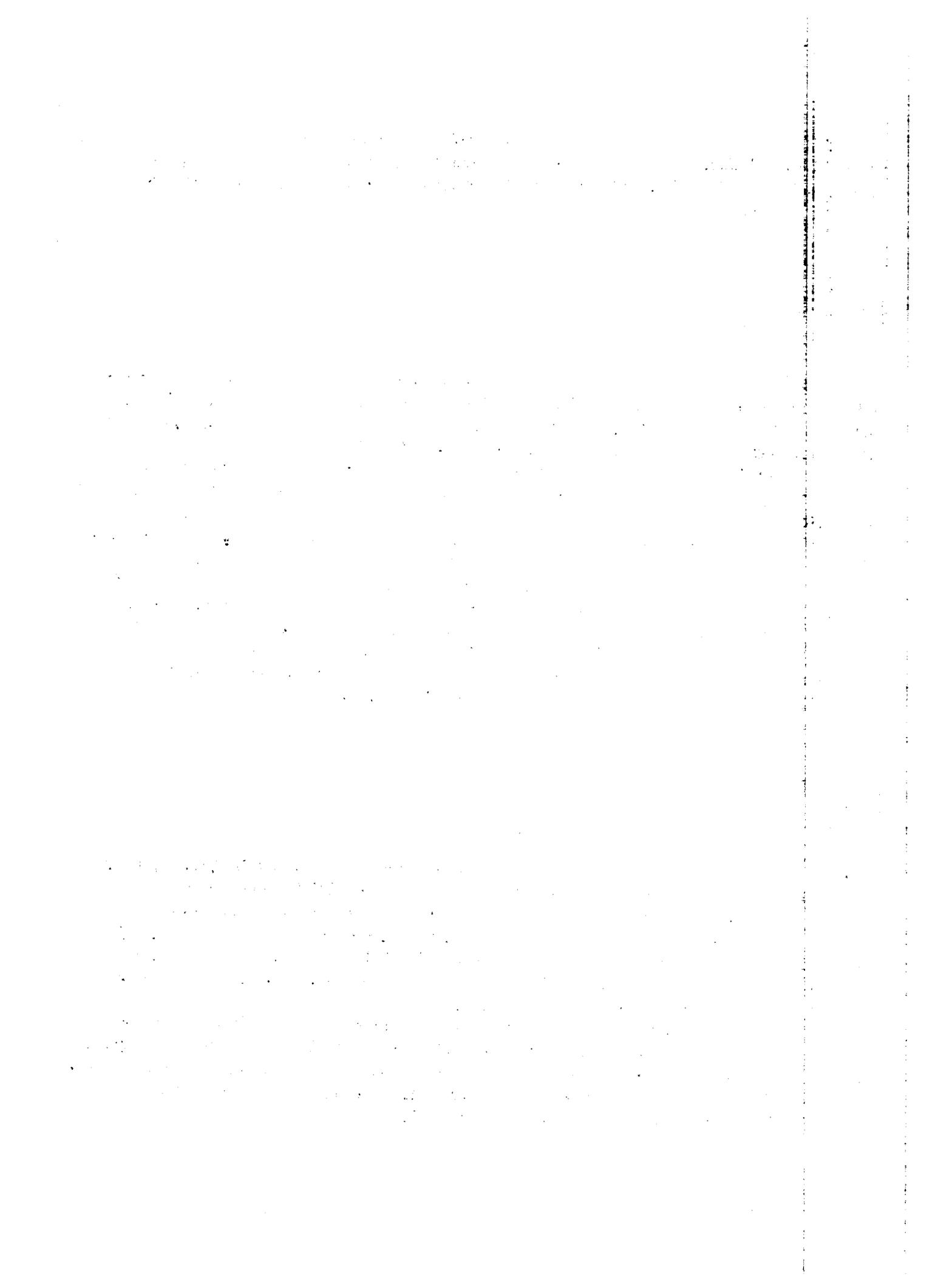
(612/41) La compagnie de transports internationaux AGENCE MARITIME INTERNATIONALE-A.M.I. SA d'Anvers (groupe CIE MARITIME BELGE-LLOYD ROYAL SA - cf. n° 604 p.39) s'est assurée une participation importante dans son homologue de Johannesburg CARRUTHERS SPENCE (PTY) LTD.

A.M.I. a récemment installé à l'étranger trois filiales de transit, consignation et expédition par conteneurs : à Paris ASECO-AGENCE SERVICES CONTAINERS SA (capital de F. 150.000), que préside M. Max Michel et où elle est associée à parité avec la CIE MARITIME DE TRANSPORT & DE MANUTENTION SA (groupe CHAR-GEURS REUNIS SA) et la firme de courtage maritime MICHEL, PELLAS & CIE SA; à Milan ASECO-AGENZIA SERVIZI CONTENITORI SpA (capital de Li. 1 million), que préside M. Umberto Giglio, et où elle est associée 67/33 avec la compagnie CO.DE.CO-CONTAINERISATION DEVELOPMENT C° (Vaduz/Liechtenstein); à Madrid ASECO-AGENCIA DE SERVICIO DE CONTENEDORES SA (capital de Ptas 1 million), où elle est associée aux compagnies de Madrid BANCO DEL DESAROLLO ECONOMICO ESPA-NOL-BANDESCO SA et J. DAVILA DE VIGO SA (50 % ensemble).

VERRE

(612/41) Le groupe verrier de Bruxelles GLAVERBEL SA (cf. n° 606 p.34) a rationalisé ses intérêts - à travers sa filiale néerlandaise N.V. MACHINALE GLASFABRIEK DE MAAS (Tiel) - en Italie au profit de sa filiale de Trieste et Zaule VETROBEL SpA (cf. n° 544 p.36) : celle-ci a absorbé la firme de verres de sécurité trempés et feuilletés destinés à l'industrie automobile GIOVANNI CASALEGNO & FIGLI SpA (Turin) ainsi que deux affaires immobilières qui lui sont liées, VETROLAN SpA (Bergame) et MINORCA SpA.

GLAVERBEL, dont le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à FB. 6.811 millions en 1970, a renforcé ses intérêts en 1970 au Proche-Orient en devenant actionnaire minoritaire en Turquie de la firme de verre à vitre et flaconnage ANADOLU CAM SINAYII de Mersin (cf. n° 584 p.41) et en Israël dans la société de verre plat PHOENICIA FLAT GLASS LTD de Haïfa (cf. n° 551 p.43).



(612/42) La firme française de vitrerie, miroiterie, peinture, etc.. ENTREPRISE PHILIPPE LASSARAT SA (Le Havre/Seine Mme) s'est donnée une filiale en Belgique, LASSARAT BELGIUM SA (Lessines) au capital de FB. 1 million, que préside M. P. Lassarat, son propre président.

DIVERS

(612/42) L'entreprise de maroquinerie SIRCO INTERNATIONAL CORP. de Mount Vernon/N.Y. s'est donnée une filiale commerciale à Bruxelles, SIRCO BELGIUM SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Burt J. Siris et dirige M. Eric Jason.

(612/42) La représentation en République Fédérale des firmes italiennes d'ameublement en bois FRATELLI CAPPELLETTI et ANGELO LIVIO (Cantu/Como) a été confiée à la nouvelle ITAL MÖBELVERTRIEB GmbH (Karlsruhe) au capital de DM. 20.000, que dirige M. Armando Moccia.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is essential for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in data management and analysis. It discusses how modern software solutions can streamline data collection, storage, and reporting, thereby improving efficiency and accuracy.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

A. C. E. C. -Ateliers de Construc- tions Electriques de Charleroi	P. 21	Clark Associates (William H.)	P. 20
Agence Maritime Internationale	41	Consul Feuerzeug	33
Akzo	18-19-37	Cope Allman	33
Anglia Elektrotechnik	27	Cotongo	40
Arrow Laboratories Inc.	18	Crawford (W.S.)	38
A. S. E. C. O.	41	C. R. D. M. -Cartiere Riunite Donzelli & Meridionali	35
Astral-Celluco	18	Crédit Commercial de France	29
Audi NSU	15	Croda	17
Aumas, Fergusson, Wild	34	Crownex International	34
Automatica	24	Cucirini Cantoni Coats	39
		Cuisines Centrales (SA de)	40
Banque de l'Indochine	29-30		
Banque Nationale de Paris	29-30	Daimler Benz	15
Barclay (Eddie)	26	Dainippon Ink & Chemicals	17
Barclay Securities	38	Danlon-Hin	39
Bayer	36	Delos	31
Belge de Radio & de Télévision	21	Delpire-Advico	38
Belges Réunies d'Eclairage (Cies)	21	Delta Thermal Technology	29
Beloit	29	Derustit	18
Bertelsmann Verlag (C.)	26	Deutsche Grammophon	27
Bic	24	Deutsche Revisions & Treuhand	20
Black & Decker	23	Deutsche Sigmaform	37
Bradford-Park Corp.	18	Dicas Chimie	17
Brammer Group (H.)	23	Diosynth	37
Bran & Lübbe	25	Donora	22
Brasitel Equipamentos de Telecomunicades	28	Dorland	38
Braun	33	Dresdner Bank	15
B. S. L. Kugellager Service	23	Du Pont de Nemours & C° (E.I.)	18
Calorstat	24	Editions Rencontre	26
Candy	22	E. F. I. M.	35-39
Cappelletti (Fratelli)	42	Einbecker Brauhaus	32
Carbone-Lorraine (Le)	40	Elphiac	21
Carruthers Spence	41	E. M. I. -Electric & Musical Industries	26
C. B. W. L.	31	Euromeca	33
C. E. I. -Constructions & Entrepri- ses Industrielles	29	Everitube	30
Cellunaf-Cie Nord-Africaine de Cellulose	35	Exquisite Form Industries Inc. Finance	39
Centrale de Banque (Sté)	30		
Chargeurs Réunis	40-41	Fabry (Ets.)	24
C. I. T. -Alcatel	28	Fiduciaire d'Etudes & de Gestion	22
Citel	40	Fiduciaire de France & d'Afrique	20
		Financière de Paris & des Pays-Bas	40
		Financière de Suez & de l'Union Parisienne (Cie)	30

Finanziaria per Opere Pubbliche & Imprese Industriali (Soc.)	P. 15	Italiana per la Produzione di Calci & Cementi di Segni (Soc.)	P. 15
Finetupar	29	Jet Age Systems	25
Fininter	29	Kaiser-Preussag Aluminium	32
Fluor	28	Kay & C° (Engineers)	24
Folko	33	Keiper	23
Fonderies de Pont-à-Mousson	30	Kelly Italiana	22
Française d'Engineering (Cie)	29	Köllisch (Gebr.)	33
Francia-Hoval	24	Kölnische Lebensversicherung	15
French American Banking Corp.	30	Kon. Ned. Hoogovens & Staalfabrieken	16
Garrott Advertising (Eric)	38	K.W. Chemicals	33
Générale d'Electricité (Cie)	28	Laboratoires Pharmascience	37
Générale de Robinetterie-Comap	30	Lambert pour l'Industrie & la Finance (Cie)	29
G.I.E.-Gruppo Industrie Elettro- domestici	22	Lamprom	39
Gierlings (V.)	39	Lassarat	42
Gillette C° (The)	33	Levolor Lorentzen	32
Gist Brocades	36	Lips Levolor	32
Glaverbel	41	Liquigas	19
Goldschmidt Förderanlagen (Sal.)	25	Livio (Angelo)	42
Great Universal Stores	20	Lyonnaise des Applications Cataly- tiques (Sté)	24
Grey Advertising & Marketing	38	Mannesmann	34
Hachette	26	Manuli	16
Halberg Maschinenbau	25	Marber (Ets.)	28
Halbergerhütte	25	Mechanische Seidenweberei Viersen	39
Hallet	29	Metabolic	36
Hambro American Bank & Trust C°	30	Metal Muller	32
Hamoui (Sté)	34	Métallurgique de Seneffe	33
Hicol	17	Metro-S.B.-Grossmärkte	19
Hoechst	19	Metzeler	17
Hoesch	16	Milton Roy C°	25
Holts & Willemsen	31	Mirba Commerce	20
Hoval	24	Mondadori Editore (Arnoldo)	26
Human Transportation Immunology	36	Montecatini-Edison	17
I. C. T.-Investor Capital Trust	30	Nagelmackers Fils & Cie	29
Industrielle & Commerciale de Sucrerie (Sté)	31	Nakaya Kogyo	24
Institut Mériaux	36	Nationale Belge des Parfums & Extensions (Cie)	36
Interhoval	24	Neckermann	16
Interpublic Group of Cos.	38	Northrop Corp.	28
Intertropical-Comfima	40	Overseas Marketing Corp.	27
I. P. A.-International Publisher's Audiovisual Association	26		
I. R. I.	15		
Ital Möbelvertrieb	42		
Italcementi	15		

Packitalia	P.	35	Socfinal-Sté Fin. Luxembourgeoise	P.	29
Pan European Associates		41	Sodexho		40
Papierwerke Waldhof Aschaffenburg		35	Sogeti		21
Parsons & Williams		27	S.O.N.I.C. -Sté Nationale Algérienne		
Péchiney		33-34	des Industries de la Cellulose		35
Pétrofina		35	Sopargil		19
Phillips		21-22-26-27	Space Bank		40
Phonogram International		27	Spadaro Ventura		37
Poligrafica Commerciale Industriale		35	Spies-Hecker & C°		19
Polydor International		27	Stein & Roubaix		24
Produits Chimiques Péchiney-St-			Stora Kopparberg		34
Gobain		19	Storno		28
Progil		19	Studebaker Worthington		25-26
Quarre & Cie (Marcel)		17	Sucrerie Centrale de Cambrai		31
			Summit Organisation (The)		39
Radiotechnique (La)		22	Talens & Zoon		18
Recaro		23	Team Werbeagentur		38
Reliance Management		31	Theresa		35
Remmick		31	Thomson-C. S. F.		28
Rheinisch Westfälische Kalkwerke		16	Thyssen-Hütte (August)		34
Rhodia		36	Tilling (Thomas)		15
Rhône-Poulenc		19-36-40	T. I. T. N.		27
Rio Tinto Zinc		33	Tomos		17
Rochette-Cenpa (La)		35	Transalpes-Sopargil & Cie		19
Rockwell		23	Tréfinétaux G. P.		33
Rothschild		29-40	Trepca		37
			Treuhandvereinigung		25
Sacchettificio Primo Lombardini		35	Triudel		22
S.A.C.I. -Sté d'Applications de			Ugine-Kuhlmann		19
Chimie Industrielle		17	Union Wellpappen		34
St-Gobain-Pont-à-Mousson (Cie de)		25-30	United Electric Controls		21
S.A.P.E. -Sté de Participation &			Upjohn		18
d'Etudes		30	Ventron		17
Schering		36	Veritas Lebersversicherung		15
Schneider Radio Télévision		22	Vetrobel		41
Schultheiss-Brauerei		32	Volkswagenwerk		15
SE Fahrzeugwerke		25	Wälzlagerrohr		34
Seaboard		31	Westinghouse Electric C°		21
Serofim		40	Worthington Intern. Assistenza Clienti		26
Siegener AG Geisweid		32	Worthington-Simpson		25
Siemens		27	Ytong		16
Sigma Industries		37	Zehnder (Egon)		20
Sikkens		18			
Sirco		42			
S.M.S. -Samesreuther Müller Schuss		33			
Socea-Eaux & Assainissement		30			
Socfin-Sté Financière des Caoutchoucs		29			

